Année 1957. — N° 56. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 11 Décembre 1957

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 400 fr. ; ÉTRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 12e SEANCE

1re Séance du Mardi 10 Décembre 1957.

SOMMAIRE

Présidence de M. Jean Fleury, vice-président.

1. — Procès-verbal: MM. Delmas, La Gravière (p. 1119).

2. — Excuse (p. 1120).

3. — Discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Bazé, Maurice Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, Alfred Jacobson, de La Malène, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Rencurel, Reyt, Gabriel Schleiter et Schneider, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye: 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les Gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire, le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles (n°s 26 et 58, session 1957-1958) (p. 1120).

M. Guiter, rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.

M. de La Malène, rapporteur pour avis de la commission des relations extérieures.

Discussion générale: MM. Boisdon, Cornet.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

4. — Règlement de l'ordre du jour: MM. Bidet, président de la commission saisie pour avis; de Gouyon, président de la commission (p. 1132).

PRESIDENCE DE M. JEAN FLEURY,

vice-président.

(La séance est ouverte à dix heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 5 décembre a été affiché.

Y a-t-il des observations ?

M. Louis Delmas. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Delmas sur le procès-verbal.

M. Louis Delmas. Mes chers collègues, je ne veux pas faire rebondir le débat du 5 décembre auquel j'ai le regret de n'avoir pu assister. Je voudrais simplement relever les paroles suivantes de M. le président de la commission des affaires financières qui figurent à la page 1103, 2e colonne du *Journal officiel* du 6 décembre: « Il est un deuxième point sur lequel je tiens à faire également une mise au point nette: il a été fait état ici des fameux 200 millions de fonds secrets. Je tiens à déclarer qu'en commission il n'en a jamais été question, et que les commissaires du Gouvernement eux-mêmes n'y ont fait aucune allusion; j'ai recherché encore dans le collectif, sans trouver trace de ces 200 millions. Je tenais à apporter cette précision. »

Ce sont les propres termes du président de la commission des affaires financières. Je me demande alors où était son esprit pendant la séance de commission, étant donné que c'est votre serviteur qui a eu l'honneur de demander des explica-

tions aux représentants du ministre de la France d'outre-mer; ils m'ont remis le détail du chiffre de 12 milliards 213 millions de francs porté au décret du 26 août 1957; parmi le détail de ces quelque 12 milliards figurent, au titre de fonds politiques, 200 millions de francs; là-dessus, c'est encore moi qui ai demandé aux représentants du ministre ce qu'étaient au juste ces 200 millions: ils avaient été inscrits — m'a-t-on dit — en remplacement des fonds secrets qu'avaient l'habitude de voter les assemblées territoriales pour chacun des gouverneurs des territoires. Comme je savais que ces fonds secrets avaient été votés, en 1956, pour l'année 1957, par toutes les assemblées territoriales, j'ai demandé si ces « fonds politiques » ne faisaient pas double emploi avec ceux déjà votés par l'Assemblée nationale. Les représentants du ministre ne m'ont pas répondu et je constate que, dans le débat, le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer n'a pas répondu non plus, ce qui confirme bien leur utilisation pour les élections, comme l'avait souligné mon ami M. Laurin.

M. La Gravière. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. La Gravière sur le procès verbal.

M. La Gravière. Au compte rendu *in extenso* de la séance du 5 décembre 1957, *Journal officiel*, page 1098, nous lisons:

« *M. Ibrahima Sall.* ... Voilà les données historiques qui ont provoqué, aux dernières élections, ce raz de marée qui, aujourd'hui, fait des élus du rassemblement démocratique africain, contrôlant sept exécutifs locaux sur douze en Afrique noire, les interlocuteurs valables pour l'autorité de tutelle, et leur donne crédit devant les instances internationales.

« Si une quelconque collusion Gouvernement-rassemblement démocratique africain était à établir, il appartenait aux victimes de saisir le juge des élections ».

« *M. Marquet.* Vous parlez au nom de qui ?

« *M. Ibrahima Sall.* Du rassemblement démocratique africain ! »

Je revendique la paternité de la question: « Vous parlez au nom de qui ? », car c'est moi qui l'ai posée à l'orateur présent à la tribune, M. Ibrahima Sall.

M. le président. Acte est donné des observations qui viennent d'être faites.

Personne ne demande plus la parole ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE

M. le président. M. Amadou Ba s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

SECURITE AUX CONFINS SAHARIENS MESURES MILITAIRES, DIPLOMATIQUES ET FINANCIERES

Discussion d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Bazé, Maurice Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, Alfred Jacobson, de La Malène, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Rencurel, Reyt, Gabriel Schleiter et Schneider, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye: 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les gouvernements libyen, marocain, tunisien à cesser d'admettre sur leur territoire, le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles (nos 26, 58 et 76, session 1957-1958).

La parole est à M. le rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.

M. Jean Guiter, *rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.* Mes chers collègues, au début de ce grave et important débat, je tiens à souligner, tout d'abord, qu'en prenant l'initiative de cette proposition de résolution, M. de Gouyon et moi-même, nous n'avons pas entendu faire une manifestation de groupe ou de parti. Il nous a paru indispensable, simplement, à la suite des incidents répétés qui s'étaient produits depuis quelques mois aux frontières du Rio de Oro, de la Tunisie et de la Libye, d'appeler l'attention du Gouvernement, et de l'opinion publique, sur les dangers qui menaçaient le Sud-algérien, le Sahara, et, en conséquence, toute la sécurité de l'Afrique française.

C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu, dès l'origine, la signature de collègues éminents appartenant aux diverses nuances de l'opinion nationale. Nous tenons, en ouvrant cette discussion, à leur adresser à tous l'expression de notre très vive reconnaissance.

Mesdames, messieurs, de jour en jour, il nous est malheureusement donné de constater, en effet, que la rébellion algérienne, tenue en échec dans le Nord, tend à se développer vers le Sud. Là, comme ailleurs, l'aide des pays voisins lui est généreusement consentie et nous entendons la dénoncer à nouveau, ainsi que nous l'avons déjà fait plusieurs fois à cette même tribune. D'importants débats se sont, en effet, déroulés à ce propos dans notre Assemblée, débats qui ont permis d'évoquer très amplement tout l'ensemble du problème. Il n'est que de s'y reporter pour constater que beaucoup de choses y ont été dites, qui n'ont, hélas, rien perdu de leur actualité.

Aujourd'hui, les communiqués de presse relatant le déroulement d'incidents répétés à la périphérie du Sahara se succèdent à un rythme tel qu'il n'est plus permis de ne pas s'en préoccuper. Dans les mois qui viennent de s'écouler, les confins de la Mauritanie, du Sud Marocain, du Sud Tunisien et de la Libye ont été tour à tour le théâtre de sanglants événements, symptomatiques d'une poussée subversive visant l'Afrique noire, par delà les étendues sahariennes. Que ces événements portent en eux la marque d'un avertissement, nul n'en peut douter, et, carte en mains, il est impossible de ne pas admettre qu'ils procèdent d'une vaste manœuvre d'encerclement concertée. La menace va se précisant et il importe de la conjurer au plus tôt.

Dès lors, il s'avère urgent de renforcer la défense du Sahara, afin d'empêcher qu'il ne soit gangrené à son tour. A l'heure où, prenant enfin conscience des immenses possibilités de son sous-sol, nous entreprenons un vaste effort de mise en valeur, nos prospecteurs doivent être assurés qu'ils ne payeront pas de leur vie, comme le cas vient malheureusement de se produire, l'accomplissement de leur mission. Le souci de leur protection n'est pas la moindre des raisons qui doivent dicter un ensemble de mesures propres à tenir en respect les fauteurs de troubles et, partant, à éviter le retour de tout incident.

Il a paru intéressant à votre rapporteur de rappeler d'abord, dans une première partie de son travail, l'essentiel des débats déjà consacrés par notre Assemblée au problème que les circonstances présentes imposent une nouvelle fois à son attention. Nous y trouverons de véritables prophéties !

Le 6 mars 1956, nous adoptions une proposition tendant à intensifier le recrutement des unités servant dans les régions sahariennes, et dans les groupes nomades. Au cours de la discussion, mon ami le colonel Schneider, rapportant au nom de votre commission de la défense avec la compétence qui lui est unanimement reconnue, mettait l'accent sur la multiplication des foyers d'agitation à l'entour du Sahara et sur l'intensification du trafic d'armes, redoutant que cet état de choses ne suscite la dissidence des grands nomades et des semi-nomades des zones désertiques. Déplorant la faiblesse de nos moyens militaires, face à une telle situation, il déclarait notamment: « Il n'est pas douteux en effet, pour ceux qui ont la connaissance des régions désertiques, que dans les circonstances présentes la dissidence des tribus sahariennes, appuyée par l'aide étrangère, tiendrait en échec nos éléments militaires, quantitativement insuffisants et, en grande partie, qualitativement inaptes pour rétablir une situation compromise dans ces régions. »

Les 20 et 22 mars 1956, se déroulait un débat sur une proposition dont j'eus l'honneur d'être à la fois le signataire et le rapporteur, tendant à demander au Gouvernement quelles mesures il comptait prendre d'urgence pour faire cesser le trafic d'armes qui, aux frontières de la Libye, du Soudan et de nos territoires africains, présentait les plus grands dangers pour le maintien de la sécurité dans ces territoires.

Nous nous retrouvons ici au cœur même du problème qui retient aujourd'hui notre attention.

Votre rapporteur avait alors insisté sur la responsabilité des pays limitrophes de l'Algérie dans cette grave affaire de trafic d'armes, et notre très regretté collègue, M. Pierre-Louis Berthaud, lui avait sur ce point apporté, au nom de la commission des relations extérieures, l'appui d'une démonstration empreinte du grand talent qui était le sien. De substantiels exposés de MM. Laurent-Eynac, Roulleaux-Dugage, Theetten, de Gouyon, Riond et Dardelle étaient venus, en outre, éclairer le problème. Au terme du débat, il était parfaitement établi, entre autres choses: qu'en Libye des armes, venues d'Egypte, étaient stockées à Tripoli pour être ensuite expédiées vers la Tunisie et le Fezzan, à destination de l'Algérie et qu'une école de cadres

rebelles existait à Marsa-Matrouk; que, d'autre part, un trafic d'armes s'effectuait du Soudan vers le Cameroun et le Nigéria; enfin que, dans la zone espagnole du Maroc, des armes, souvent de fabrication espagnole, parfois réimportées d'Egypte, s'infiltraient en direction de la Mauritanie.

Sur un amendement présenté par la commission des relations extérieures, le texte de la proposition avait été complété « en vue d'inviter le Gouvernement, parallèlement à la mise en place de moyens militaires les plus efficaces, susceptibles de découvrir et d'arrêter la contrebande d'armes, à multiplier les interventions énergiques et l'emploi de tous les moyens diplomatiques dont dispose la France auprès des nations qui sont à l'origine de la fabrication et du transfert d'armes » à destination des territoires français d'Afrique.

Ainsi précisée, la proposition avait été adoptée à la quasi unanimité.

Le 20 novembre 1956, ayant à se prononcer sur la ratification du traité franco-libyen, impliquant notre évacuation du Fezzan, notre Assemblée émettait un vote favorable à cette ratification, par 106 voix contre 39. Toutefois, elle se ralliait aux sérieuses réserves proposées par sa commission des relations extérieures, et adoptées, elles, à l'unanimité, regrettant notamment « qu'aucune garantie formelle n'ait été donnée par le gouvernement de Tripoli, de nature à interdire toute activité terroriste vers les frontières françaises et tout passage d'armes ».

Votre commission de la défense, saisie pour avis, s'était d'ailleurs, par la voix autorisée de son rapporteur, M. Georget, associée à ces réserves en demandant « l'engagement du gouvernement libyen à prendre les mesures nécessaires pour empêcher à ses frontières tout trafic d'armes à destination des territoires français ».

Ainsi, adversaires et partisans de la ratification se rejoignaient dans l'inquiétude que leur causait la possibilité, pour la Libye, de tolérer, sinon d'encourager, le trafic d'armes à ses frontières.

Enfin, le 17 juillet 1956, nous discutions d'une proposition tendant à inviter le Gouvernement à renforcer d'urgence le dispositif de sécurité au Sahara et en Afrique occidentale française, pour prévenir les répercussions d'éventuels incidents analogues à ceux qui se sont déroulés à Tindouf. Il va sans dire que ce texte fut adopté à la plus large majorité.

De l'excellent rapport présenté à l'époque par M. Reyt, au nom de la commission de la défense, il convient d'extraire ces observations combien pertinentes: « Le plan des terroristes algériens et de ceux qui les aident est clair et correspond à une application classique des lois de la guerilla: étendre leur zone d'intervention pour disperser les forces pacificatrices, les diluer géographiquement afin de les rendre moins efficaces. » En conclusion, il insistait sur la nécessité de mettre en place des moyens aériens jusqu'alors à peu près inexistants et de réorganiser le commandement aux frontières du Maroc, de l'Algérie et de la Mauritanie.

J'étais alors personnellement intervenu dans le débat pour démontrer que les chefs rebelles, appliquant la doctrine traditionnelle de l'état-major allemand, préconisée au Caire par d'anciens officiers S. S., s'efforçaient de fixer le centre par des menaces de flanc et de tenter de le submerger, sauf, en cas d'échec, à reprendre la manœuvre par les ailes, le centre étant en l'occurrence l'Algérie, et les ailes, d'une part les frontières de Tunisie, de Libye et du Soudan, d'autre part les confins du Maroc et de la Mauritanie. Les événements de ces derniers mois se sont malheureusement chargés de confirmer amplement mes vues d'alors.

Ainsi, au cours de ces quatre grands débats, l'attention du Gouvernement fut attirée par nos soins sur les graves menaces visant l'Afrique française. Nos avertissements ont-ils été entendus ? La presse de ces derniers temps reflète une telle généralisation des incidents que nous n'en sommes pas convaincus.

Dresser le bilan des événements de la seule année 1957 suffit à montrer la réalité du péril et les alarmantes possibilités d'extension qu'il porte en lui. Qu'on en juge plutôt par un bref résumé des incidents répétés de ces derniers mois.

En janvier, nous apprenions que plusieurs bandes de l'armée de libération marocaine, stationnées au Rio de Oro, se préparaient à pénétrer en Mauritanie. L'une d'elles, forte d'une soixantaine d'hommes, fut surprise par nos troupes alors qu'elle se dirigeait vers un puits situé à 90 kilomètres d'Atar. Après un premier accrochage, elle fut prise en chasse par notre aviation et, à moitié détruite, se retira en territoire espagnol, où les survivants furent pansés, ravitaillés et envoyés vers le Nord. L'affaire se solda par 25 tués et 35 prisonniers du côté rebelle, 2 tués et 12 blessés du côté français.

Une deuxième bande devait s'infiltrer dans la région de Port-Etienne, avec mission de pourrir la population. Elle fut perdue de vue, mais tout donne à penser qu'elle réintégra le Rio de Oro.

Enfin, une troisième bande était décelée dans la région de Fort-Trinquet. Nos forces allèrent à sa rencontre et l'engagement eut lieu le 14 février, à 5 kilomètres de la frontière du Rio de Oro. Le succès de nos troupes fut certain, mais incomplet, les débris de la bande n'ayant pu être poursuivis sur le territoire espagnol tout proche. Nous eûmes à déplorer 23 tués, dont 3 officiers, et 20 blessés, mais nous avions récupéré une dizaine d'armes, dont une mitraillette, 500 kilos de vivres et de bagages, ainsi que d'importants documents.

A une date plus récente, le 28 août, deux convois furent interceptés près de la frontière tunisienne. L'un, arrêté près de Tébessa, transportait 20.000 cartouches, 10 rockets antichars, 15 obus de 50 et des effets militaires. L'autre, saisi près de Téberga, transportait 10 tonnes de blé destinées aux rebelles.

Le 10 septembre, une bande venue du Maroc fut repoussée au nord d'Oujda, alors qu'elle franchissait les réseaux de barbelés.

Un incident analogue se produisit le 14 septembre, près de la frontière tunisienne, où un convoi français fut attaqué par des fellagha armés de mortiers, qui venaient de Tunisie.

Particulièrement significatif de la menace visant le Sahara, un coup de main, attribué à une bande mixte composée de rebelles algériens et de ce qu'on appelle curieusement dans la presse des « Libyens douteux » eut lieu dans la nuit du 16 au 17 septembre, près de Ghat, au Fezzan. Deux camions qui, munis des autorisations nécessaires, conformément aux dispositions du traité franco-libyen, empruntaient une piste située au delà de la frontière libyenne, pour aller ravitailler le poste de Tin Alkoum, furent attaqués et incendiés et leurs occupants, deux chauffeurs et deux graisseurs, enlevés.

Je tiens à préciser, en effet, à la suite d'une suggestion très amicale de M. le président Max André, et pour éviter tout malentendu sur les termes employés dans mon rapport écrit, qu'il s'agit bien d'une piste empruntant le territoire libyen au delà de notre frontière, conformément, je le répète, aux dispositions du traité dit « d'amitié » du 10 août 1955, ratifié le 29 novembre 1956.

L'incident auquel je faisais allusion a motivé du reste une note de M. le ministre du Sahara invitant le ministre des affaires étrangères à protester auprès du Gouvernement libyen. Il a, en outre, provoqué, de la part de notre excellent collègue M. Signoret, une question écrite dans laquelle il demande au ministre de la défense nationale de bien vouloir lui faire connaître « les mesures prises pour éviter le retour d'incidents analogues et, plus particulièrement, l'état d'avancement des travaux, auxquels des crédits ont déjà été affectés, de construction de la nouvelle piste qui, située entièrement en territoire algéro-tchadien, doit suppléer la piste n° 5 pour éviter le passage en territoire libyen. »

Cette agression démontre à l'évidence la présence de bandes rebelles au Fezzan, près de la frontière saharienne, et si l'on en croit certaines informations, des émissaires auraient même tenté d'entrer en contact avec l'Amenokal du Hoggar.

Quelque temps après, le 5 octobre exactement, une bande — vraisemblablement la même — se signala à nouveau dans cette région, confirmant ainsi l'hypothèse selon laquelle le F. L. N. chercherait à ouvrir un théâtre d'opérations dans le Sud. Un engagement eut lieu entre ses éléments et ceux d'une compagnie saharienne portée de la Légion, à 25 kilomètres de Ghat, mais cette fois, en territoire français. Un rebelle fut tué et un officier français légèrement blessé. L'aviation, aussitôt alertée, intervint, détruisant deux camions rebelles, avant que le groupe eût réussi à repasser la frontière. Contrairement aux allégations du gouvernement de Tripoli, selon lesquelles: « des éléments de l'armée française, venant d'Algérie, auraient attaqué le village frontière d'Ibsin », le combat s'est déroulé — un communiqué de l'état-major de la 10e région militaire le déclare formellement — entièrement en territoire français.

Plus récemment encore, les hors-la-loi se sont manifestés à la limite Sud du grand erg occidental, région jusqu'ici exempte de troubles, confirmant ainsi leur intention délibérée d'investir progressivement le Sahara. Le 17 octobre, en effet, à 80 kilomètres au Nord-Est de Timimoun, huit militaires européens appartenant à une compagnie méhariste étaient retrouvés assasssinés, alors que tous les militaires musulmans — une cinquantaine d'hommes environ — avaient disparu, entraînés selon toute vraisemblance par des éléments rebelles étrangers à la région, ce qui tendrait à prouver qu'ils furent, sinon les auteurs, tout au moins les complices du massacre. Une reconnaissance aérienne fut immédiatement effectuée, qui permit de repérer les fuyards. Ceux-ci furent mitraillés et une dizaine d'entre eux mis hors de combat.

Cet incident, corroboré par une série d'embuscades intervenues dans la région à la même époque, traduit, de la part des rebelles, un certain effort de propagande et d'implantation tendant à contaminer systématiquement le Nord du Sahara, hier encore considéré comme sain.

Depuis, la menace n'a fait que s'aggraver dans cette même région, comme en fait foi l'agression dont viennent d'être victimes, le 6 novembre, trois équipes de recherches gravimétriques de la compagnie des pétroles d'Algérie, qui opéraient à 70 kilomètres au nord de Timimoun. D'après les renseignements recueillis, l'équipe de l'Est fut brusquement attaquée par une forte bande rebelle en tenue des compagnies sahariennes. Un feu nourri d'armes automatiques immobilisa l'un des deux camions, qui fut incendié et dont les occupants furent tués. La seconde équipe tomba à son tour dans l'embuscade et ses six camions furent incendiés, tandis que leurs occupants étaient massacrés. La dernière équipe, celle de l'Ouest, alertée par les coups de feu, s'éloigna dès le début de l'engagement et parvint à gagner une oasis, où elle donna par radio l'alerte à la base pétrolière de Timimoun.

Le bilan de cette tragique affaire était le suivant: 8 légionnaires tués et 3 disparus, 7 Européens tués et 4 disparus, 1 méhariste tué et 6 disparus. Depuis, nous avons appris que les déserteurs avaient été rejoints et presque tous exterminés.

Hier matin 9 décembre, enfin, les journaux nous informaient que les parachutistes coloniaux du colonel Bigeard avaient accroché, toujours dans la même région de Timimoun, deux groupes rebelles, et qu'ils leur avaient infligé de lourdes pertes.

Les opérations ne sont donc pas encore terminées dans cette région.

Si nous considérons maintenant l'aide extérieure apportée à la rébellion algérienne, nous devons constater que les principaux artisans en sont bien — qui en douterait ? — le Maroc, la Tunisie, la Libye et l'Egypte.

En ce qui concerne l'armement et le matériel, en juillet et août le trafic par route entre Tripoli et Tunis a écoulé environ 3.500 armes par mois, chiffre qui, comparé à ceux des mois précédents — plus d'un millier — dénote un accroissement alarmant. Ces armes provenaient en particulier d'Allemagne occidentale, d'Egypte, d'Irak et des U. S. A.

Au Maroc, la filière Tanger-Tétouan-Nador-Oujda fonctionne régulièrement, comme en fait foi la saisie, intervenue en septembre dernier, de la cargaison du navire finlandais *Korsoe*. Une seconde filière existe peut-être entre Casablanca et Oujda, que la cargaison du navire yougoslave *Sbriga*, comprenant 7 tonnes d'armes et 70 tonnes de munitions destinées en principe à l'Arabie séoudite, a peut-être empruntée.

Une autre forme de l'aide aux rebelles réside dans le droit d'asile. En Libye, des détachements armés du F. L. N. sont venus s'ajouter à ses organisations logistiques. Après les événements de Ghat, ces détachements ont été repliés en direction de Tripoli.

En Tunisie, des bandes stationnent à proximité de la frontière pour s'armer et s'instruire. De plus, le F. L. N. entretient des bases à Tadjerouine, Le Kef, Souk-el-Arba et Thala. Je remarque que les deux localités du Kef et Thala ont été récemment évacuées par les troupes françaises. Il dispose de véhicules de l'armée tunisienne pour le transport de ses troupes, des bâtiments administratifs sont mis à sa disposition et des passeports tunisiens sont octroyés à certains de ses militants. Enfin, il existe un état-major opérationnel F. L. N. à Tunis, qui commande aux rebelles des Aurès Nementcha et de Souk-Ahras et se charge de l'acheminement en Algérie des armes provenant d'Egypte et de Libye.

Au Maroc, les organisations rebelles continuent de fonctionner. Un accord aurait même été signé à Tétouan, aux termes duquel Allal el Fassi garantirait à la rébellion algérienne l'appoint d'une brigade de 15.000 hommes fournis par la zone nord du Maroc, mais il ne semble pas que cet accord ait encore reçu une application importante.

Tels sont les faits, mes chers collègues, qui concrétisent l'aide des pays arabes aux hors-la-loi d'Algérie.

Depuis que mon rapport a été rédigé et imprimé, j'ai d'ailleurs eu connaissance du texte intégral du discours prononcé, le mercredi 27 novembre, par M. Christian Pineau, ministre des affaires étrangères, devant la commission politique de l'assemblée générale des Nations Unies. Au cours de son discours, le ministre des affaires étrangères a entièrement confirmé, et utilement précisé, les renseignements que votre commission, et votre rapporteur, s'étaient procurés sur l'aide étrangère à la rébellion. Il est assez curieux de constater, au surplus, que ce passage du discours du ministre des affaires étrangères, ait été si peu reproduit — je n'ose dire « étouffé » — dans l'ensemble de la presse française. Il présentait pourtant le plus grand intérêt. Vous en jugerez vous-même, mes chers collègues.

Après avoir souligné que la fourniture d'armes aux rebelles s'effectue actuellement sur « une échelle de plus en plus large », le ministre traite plus particulièrement le cas de la Tunisie et du Maroc. « Les Gouvernements de ces deux pays souhaitent, dit-il, que les troubles prennent fin le plus rapidement possible, grâce à une solution pacifique. » Et M. Christian Pineau ajoute textuellement ce qui suit: « Malheureusement, l'aide qu'ils apportent, sous des formes diverses, plus ou moins volontaires, à la rébellion, aboutit à un résultat exactement inverse.

« Le plus grave est que la souveraineté même des deux Etats finit par être mise en cause du fait de la pression que les rebelles algériens exercent sur eux.

« Au Maroc, dans la province d'Oujda, le F. L. N. s'est implanté, au point qu'il lève des impôts pour son propre compte, recrute de force des hommes jeunes, dispose de camps d'instruction et de regroupement. Il a pu ainsi, pendant plusieurs mois, se livrer avec une sécurité relative à des incursions dans l'Ouest algérien. Cette situation a conduit le commandement français à installer sur la frontière un réseau de fortifications de campagne permanentes qui, depuis quelques mois, a, fort heureusement, contribué à limiter le nombre et l'importance de ces raids.

« Dans le Maroc oriental, poursuit le ministre, existe, à Nador, un des centres les plus importants de réception et d'acheminement des armes envoyées de l'étranger aux rebelles. »

La situation en Tunisie est encore plus sérieuse. L'aide à la rébellion, relativement discrète jusqu'au début de cette année, a pris un caractère de plus en plus affiché, aussi gênant d'ailleurs pour la Tunisie que pour la France. C'est ainsi que s'est installé à Tunis, sous les ordres de M. Ouamrane — le fameux colonel qui, au début, commandait en chef les rebelles de Grande Kabylie —, une sorte d'état-major qui prétend diriger les opérations dans tout l'Est algérien. Ledit Ouamrane dispose de facilités exorbitantes du droit international. Son matériel et ses hommes sont parfois transportés par des véhicules militaires tunisiens. La disposition de certaines casernes de la garde nationale tunisienne lui a été accordée, par exemple à Tunis et à Souk-el-Arba. Il a pu en outre installer de véritables bases à Souk-el-Arba, Tadjerouine et Tozeur, ainsi que des camps à Tebboursouk, Aïn-Draham et Thelepte, etc... C'est de ces centres que partent des commandos qui s'infiltrent en Algérie et s'y regroupent pour s'y livrer à des coups de main. Dès qu'ils se sentent trop menacés, ils se réfugient en territoire tunisien.

La tension qui existe à la frontière algéro-tunisienne et les incidents qui s'y sont produits n'ont pas d'autre cause... Et le ministre termine par cette phrase: « Ils ne sont nullement imputables à la France, qui ne peut renoncer à exercer son droit de légitime défense ».

J'ai pensé qu'il était absolument indispensable que vous ayez connaissance de ce passage du discours du ministre, qui constitue la confirmation éclatante, dans un document public, des divers renseignements que je vous donnais à l'instant.

Nous en arrivons maintenant, mes chers collègues, à la troisième partie, la plus importante de mon rapport, celle où votre commission de la défense réclame un renforcement du dispositif militaire précédemment en place. Car ce triste inventaire nous paraît établir à l'évidence que les événements rapportés ne peuvent être raisonnablement considérés comme des phénomènes endémiques, sans lien entre eux. Géographiquement, les foyers d'agitation se répartissent de telle manière qu'il n'est pas possible d'y voir autre chose que la mise en application d'un plan minutieusement concerté, procédant du désir de submerger méthodiquement le Sahara et, à plus lointaine échéance, l'Afrique noire.

Parler en l'occurrence de « front du Sahara » serait sans doute aller un peu loin et même donner corps, en quelque sorte, aux prétentions des propagandistes du F. L. N., promoteurs zélés de cette formule. Il n'empêche que, par leur répétition, les incidents créent un état d'insécurité qui appelle une réaction du commandement. Certes, des mesures ont déjà été prises, mais toujours après coup. Il importe donc, pour éviter le pourrissement de nouvelles zones, que les autorités militaires envisagent dès maintenant d'en réorganiser la défense.

En toute occasion, notre état-major a su faire face à la situation en improvisant rapidement la riposte qui s'imposait, et nous devons l'en féliciter. Mais, chaque fois, les dispositions prises ont revêtu le caractère d'un palliatif, hâtivement imaginé avec des moyens de fortune qui, à l'expérience, se sont révélés d'une adaptation par trop approximative. La preuve en a été administrée lors des événements de Mauritanie, où les parachutistes envoyés en renfort, bien que soldats d'élite, se trouvèrent

littéralement désemparés lorsqu'après avoir été largués ils durent opérer à pied dans le désert, leurs véhicules étant inutilisables en l'état actuel de l'infrastructure saharienne. Le même problème s'est posé récemment à Timimoun, confirmant ainsi l'absolue nécessité d'implanter, à titre permanent, un solide dispositif militaire aux portes du Sahara. Toutes mesures doivent être prises en vue d'étoffer les garnisons, de renforcer la protection des convois et d'instaurer un climat de sécurité autour des champs pétrolifères. Au Gouvernement d'en autoriser les moyens. Un premier pas vient d'être fait dans cette voie, le long de la frontière libyenne. Après avoir doté le poste de Djanet, au Sud, d'artillerie, et renforcé considérablement la garnison de Fort-Flatters, on a érigé un poste fortifié à Fort-Saint, en face de Ghadamès. D'autre part, le commandement de l'Atlas saharien a été placé entièrement sous les ordres du général Quénard, commandant en chef des territoires du Sud, dans le but d'empêcher, avec le maximum d'efficacité, l'infiltration des rebelles venant du Nord.

Il semble que cette réaction ait quelque peu ébranlé le moral des rebelles algériens venus du Fezzan. Un article de M. J.-M. Garraud, paru dans le *Figaro* du 22 novembre, révèle que: « Ceux-ci ont été invités par les autorités libyennes à regagner leur base de départ: Tunis. Quelques Touareg qui s'étaient joints aux fellagha ont demandé l'aman. Enfin, l'émir Braïm, chef des Touareg du Tassili des Ajjer, a de nouveau proclamé son loyalisme à l'égard de la France ».

Ces résultats sont certes satisfaisants, mais, pour excellentes qu'elles soient, les décisions prises ne sont encore que fragmentaires et nous ne pouvons voir en elles que les prémices d'un règlement général du problème. Le ministre du Sahara, notre éminent ami M. Max Lejeune, en est sans doute convaincu tout le premier, puisqu'on lui prête l'intention de réorganiser les unités sahariennes pour en faire une véritable police du désert, douée de toute la mobilité désirable, ce dont le colonel Schneider doit se féliciter tout particulièrement, lui qui, depuis longtemps, prône inlassablement cette idée.

Le moment est maintenant venu d'envisager les solutions qui peuvent être recommandées. Pour répondre aux besoins les plus immédiats, il conviendrait, en premier lieu, de doter nos forces sahariennes des moyens aériens qui leur font défaut. L'aviation légère — notre ami le colonel Castex l'a démontré ici même tout récemment — constitue le seul instrument véritablement efficace dans les opérations de recherche et d'appui que nécessitent la surveillance et le maintien de la sécurité dans les zones désertiques. Aussi nous paraît-il opportun de rappeler le débat, à l'issue duquel nous avons instamment invité le Gouvernement à ne pas interrompre — « interrompre » étant un euphémisme...

M. Louis Castex. Ce n'est pas « interrompre », c'est « réduire ».

M. le rapporteur. Tout à fait d'accord, mon cher collègue.

... la fabrication des avions légers qu'exigent impérieusement la défense de l'outre-mer et, plus spécialement, en l'occurrence, celle du Sahara.

D'autre part, les « goums », c'est-à-dire les groupes nomades de supplétifs devraient être multipliés. En effet, ces éléments, recrutés sur place et mis à la disposition des unités sahariennes pour l'emploi, apportent à nos forces régulières le précieux concours de leur parfaite connaissance du terrain; aussi, point n'est besoin d'insister sur le rôle essentiel qu'ils jouent dans la surveillance du désert. Il importe donc d'intensifier et de perfectionner leur recrutement, notamment, ainsi que nous l'avons déjà recommandé, par un relèvement des indemnités qui leur sont servies et par une amélioration sensible de leur équipement. Toutefois, la formation des cadres impliquant une longue préparation, l'effort entrepris ne pourra porter ses fruits qu'après un temps plus ou moins long; or, la situation exige des réalisations immédiates.

C'est précisément à ce besoin urgent que peut correspondre la mise sur pied d'une force d'intervention. Il est certain, et c'est là l'enseignement à tirer de l'ensemble des événements, que, dans l'état actuel des choses, l'absence d'une telle force nuit considérablement à l'efficacité de toute action répressive. Nous en sommes encore à prélever des renforts sur les unités existantes, que l'on désorganise pour en constituer de nouvelles, nouvelles unités sans cohésion et dont la formation retarde inévitablement l'acheminement. La conduite des opérations s'en ressent et les pertes sont beaucoup plus lourdes. Créer une force d'intervention aéroportée, spécialement adaptée au combat en zone désertique, est donc une nécessité qui ne peut être plus longuement méconnue.

M. Georges Oudard. Très bien!

M. le rapporteur. Parallèlement, des études doivent être entreprises en vue de déterminer le matériel le plus approprié à ces missions.

Dans un autre ordre d'idées, une série de mesures paraissent de nature à rétablir l'état de sécurité. Elles ne sont pas d'essence exclusivement militaire et appellent la mise en œuvre de moyens divers. Ainsi, autour des points les plus menacés, particulièrement autour des forages et des champs de prospection, des zones pourraient être déclarées interdites. Des contacts étroits et permanents, notamment par radio, doivent être établis entre civils et militaires. Il est nécessaire que la protection des installations et des exploitations pétrolières ou minières soit assurée efficacement, et uniquement par l'autorité militaire. Enfin, une multiplication des sections administratives spécialisées serait, sans nul doute, salutaire. Les populations nomades du Sahara ont été quelque peu délaissées et il serait bon que nous nous rapprochions d'elles par notre action administrative, sociale et sanitaire.

Ayant ainsi développé son point de vue, dans les strictes limites de sa compétence, votre commission de la défense s'en remet à votre commission des relations extérieures, dont elle apprécie toujours les avis autorisés...

M. André Bidet, *président de la commission des relations extérieures, saisie pour avis.* Nous sommes sensibles à cette gentillesse.

M. le rapporteur. ... du soin d'éclairer l'aspect diplomatique du problème, sur lequel le deuxième paragraphe du texte discuté donne ouverture, et de proposer éventuellement tous amendements qu'elle estimerait judicieux.

En ce qui la concerne, votre commission de la défense vous demande, pour toutes les raisons qu'elle vient de vous exposer, d'adopter une proposition impliquant une nouvelle rédaction, dans son titre même, et dont M. le président vous donnera lecture.

En terminant ce trop long exposé, je crois de mon devoir, mes chers collègues, de souligner les deux écueils auxquels votre commission et votre rapporteur ont délibérément choisi de ne pas se heurter. Le premier écueil aurait été de minimiser les incidents de ces derniers mois au Sahara, en considérant, par exemple, qu'il ne s'agissait que de petits combats dans une immense zone désertique. Le second aurait été, au contraire, de dramatiser la situation créée par ces incidents, en tentant de démontrer que le F. L. N. met en grave péril la sécurité du sud Algérien et qu'il a, dès à présent, constitué ce « front du Sahara » auquel l'état-major rebelle de Tunis et les radios arabes ne cessent de faire allusion.

Votre commission a tenté d'éviter ces deux écueils. Elle a voulu, simplement, attirer l'attention sur une menace certaine, réclamer les mesures nécessaires pour y parer, et tenter, dans toute la mesure de ses moyens, d'épargner la vie des hommes qui luttent, là-bas, dans des conditions très difficiles, pour assurer la sauvegarde de l'Afrique française.

Mes chers collègues, ayant dans un précédent débat devant cette Assemblée, les 20 et 22 mars 1956, fait allusion à un poste menacé aux confins de la Mauritanie, et réclamé le renforcement du dispositif militaire dans cette région, j'ai reçu, quelques mois après, une lettre touchante d'un soldat, inconnu de moi, qui me remerciait d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur ce poste, perdu dans le désert, et dont les défenseurs ne se sentaient plus désormais aussi isolés.

Notre meilleure récompense, au lendemain du débat d'aujourd'hui, serait que d'autres soldats de France soient ainsi encouragés, dans leur tâche si rude, par l'affectueuse sollicitude de tous les patriotes de cette Assemblée. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Christian de La Malène, *rapporteur pour avis de la commission des relations extérieures.* Mesdames, messieurs, la proposition qui vous est soumise, motivée par les récents incidents venant de se produire à la frontière du Rio de Oro, de la Tunisie et de la Libye, a pour objet de demander au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour y parer et empêcher que cette situation n'aille s'aggravant. Il s'agit donc, non tant de la rébellion algérienne telle qu'elle se manifeste dans la région Nord de l'Algérie, au Nord de l'atlas saharien, que des problèmes posés par les incidents qui se sont produits sur tout le pourtour du Sahara français depuis la Mauritanie jusqu'à l'Etat du Soudan exclusivement.

On pourrait dire qu'il est arbitraire de séparer les deux problèmes, et qu'il ne s'agit que d'une différenciation géographique d'un phénomène identique. Mais nous devons noter:

1° Que, tout spécialement sur le plan militaire, les questions se posent de façon très différente au Sahara et en Algérie du Nord;

2° Qu'au Sahara, les menaces résultent surtout, mais non uniquement, d'incursions en provenance de l'extérieur ou d'Etats périphériques;

3° Que l'Assemblée de l'Union française a une vocation plus particulière à s'occuper des problèmes sahariens.

Quoi qu'il en soit, l'auteur de la proposition et la commission saisie au fond, fractionnant les questions, ont voulu se limiter au seul problème de la protection du Sahara. Cette protection relève de deux types d'actions: l'un militaire, l'autre diplomatique, ce dernier, évidemment, ressortant de la compétence de votre commission des relations extérieures. Mais se pose alors immédiatement une question: si, sur le plan militaire, le fractionnement de l'étude de l'action à conduire est possible entre ce qui est au Nord de l'Atlas saharien et ce qui est au Sud, il en est tout autrement de l'action diplomatique. Il est évident que les moyens de celle-ci sont multiples et on peut en imaginer certains adaptés au but que l'on se propose. Cependant, il y a une obligatoire unité de l'action diplomatique et il est d'autant plus impossible d'y échapper que, à des nuances près, l'attitude des Etats motivant cette action diplomatique de notre part ignore la distinction établie par la commission de la défense. Leur attitude est identique au Nord et au Sud de l'Atlas saharien, et constitue un trait général et fondamental de leur politique; les menaces que leur action fait peser sur le Sahara résultent de la même volonté qui anime celles qu'ils font peser sur l'Algérie du Nord. Que ce soit le gouverneur d'Oudjda ou celui de Tiznit qui soutienne ou arme des bandes rebelles, l'action diplomatique de la France à Rabat ne peut être ni différente ni spécifique. Cette constatation est nécessaire pour éviter qu'il soit reproché à l'avis de votre commission des relations extérieures de se situer dans un axe un peu différent de celui où s'est placée la commission de la défense. Pour étudier la nécessité d'une action diplomatique destinée à la protection du Sahara, elle a été obligée de mettre en cause l'attitude d'ensemble des pays visés qui est pratiquement identique ou qui a des conséquences identiques, quelles que soient les frontières où elle s'exerce. Malgré le désir de votre commission des relations extérieures de ne pas dépasser les limites du cadre fixé par la proposition, il lui est apparu impossible d'éviter de poser, ne serait-ce que le plus brièvement possible, l'état des relations de ces divers pays avec la France, leurs obligations réciproques ainsi que la réalité de la politique qu'ils suivent.

C'est pourquoi l'avis de la commission des relations extérieures se décompose en trois parties consacrées respectivement à la Tunisie au Maroc et à la Libye.

La base des rapports des deux pays, France et Tunisie, est constituée par les conventions du 3 juin 1955 modifiées par le protocole du 20 mars 1956.

Les conventions du 3 juin 1955, ratifiées par le Parlement le 3 août suivant, tout en modifiant l'ancien statut laissaient en vigueur le traité de Kassar-Saïd ainsi que la convention de la Marsa à l'exception de l'article 1er. Elles comprenaient une convention générale, une convention sur le statut des personnes, une convention judiciaire, une convention de coopération administrative et technique, une convention culturelle, une convention économique et financière. Dès leur signature, le chef de l'Etat tunisien les estimait dépassées tandis que la France accomplissait scrupuleusement les obligations qui en résultaient pour elle, versant en particulier 6 milliards de crédits d'aide à la Tunisie.

En février 1956 étaient ouvertes de nouvelles négociations dont le président du conseil français marquait clairement les limites en déclarant: « La charte de nos rapports, se sont les conventions du 3 juin 1955 qui ont proclamé l'autonomie interne mais qui ne s'opposent pas à ce que la Tunisie bénéficie de l'indépendance dans une interdépendance organisée. » D'où le protocole du 20 mars 1956 qui reconnaissait l'indépendance de la Tunisie, qui déclarait que le traité de Kassar-Saïd était caduc, que les dispositions des conventions de 1955, contraires à ce protocole, étaient *ipso facto* abrogées, que des liens d'interdépendance devaient être créés. La France s'engageait notamment à aider à la constitution d'une armée tunisienne.

Le Parlement français n'a pas eu à connaître de ces textes ni des conventions qui ont suivi, à l'exception toutefois de la convention judiciaire. Si l'on se place donc au seul point de vue du droit strict et suivant les paroles mêmes du ministre des affaires étrangères français, ce sont les conventions de 1955 qui régissent toujours les rapports franco-tunisiens.

Mais, dès ce mois de mars, le gouvernement tunisien allait montrer, aussi bien par ses paroles que par ses actes, qu'il se considérait désormais comme totalement souverain et libre de tout engagement. Les négociations se poursuivaient cependant, et étaient signées successivement une convention sur la représentation diplomatique le 15 juin 1956, une convention sur les consulats le 12 septembre 1956, une convention judiciaire et une convention de coopération administrative et technique le 9 mars 1957 et enfin une convention d'aide économique et financière le 20 avril 1957.

Le respect des engagements pris ne semblait pas d'ailleurs constituer une règle d'action impérative pour le gouvernement tunisien. Ainsi, sans attendre la convention diplomatique et avec l'accord, il faut le reconnaître, de certains de nos alliés, il agissait dans ce domaine comme s'il était entièrement libre. La convention judiciaire étant signée, trois mois après elle était violée par la promulgation de textes intérieurs tunisiens. Aucune convention d'établissement n'étant en vigueur, le gouvernement tunisien procédait sans justifications à des révocations, à des expulsions, etc. Face à ces violations, il faut noter que le Gouvernement français a toujours rempli ses obligations, transférant les pouvoirs de police, la radio — fournissant même en février 1957 des moyens pour augmenter la puissance de la *Voix de la Tunisie* — les postes de gendarmerie, aidant pendant plus d'une année à la constitution de l'armée tunisienne en fournissant armes, camions, casernes, etc. Sur le plan strictement financier, en juillet 1956, 16 milliards d'aide étaient débloqués; en vertu de la convention du 20 avril 1957, qui prévoyait une aide de 12 milliards et demi, un milliard et demi était versé à la Tunisie au début de l'été dernier. Ce soutien était renforcé par une aide indirecte qui n'a cessé d'être fournie par des organismes de crédit tels que le Crédit national, le Crédit foncier, la caisse nationale de crédit agricole.

Le statut des troupes françaises en Tunisie n'a été modifié ni par les conventions de 1955, ni par le protocole de mars 1956. En l'absence d'accords sur la défense que la Tunisie s'est toujours refusée à négocier, les troupes françaises conservent donc un régime identique à celui qui était le leur auparavant. En plus des tâches de défense commune et de protection de nos nationaux, ces troupes ont pour rôle essentiel d'assurer la couverture de la frontière algérienne et d'empêcher, notamment au Sud, la contrebande d'armes.

Bien qu'ayant accepté conventions de 1955 et protocole de 1956, le Gouvernement tunisien n'a cessé de mettre en cause, de toutes les manières possibles, la présence et l'activité des troupes françaises. Sans doute recherchait-il un succès de propagande vis-à-vis de son opinion et du monde arabe, mais sans doute y voyait-il aussi une entrave majeure à sa politique de soutien aux rebelles algériens.

Quoi qu'il en soit, en des termes de plus en plus violents, l'armée française s'est trouvée prise à partie pratiquement chaque semaine. Dans un premier temps, M. Bourguiba entendait limiter et contrôler son activité; dans un deuxième, il exigeait son repli sur Bizerte; tout récemment, il mettait en cause la présence française à Bizerte même. Le résultat en fut, malgré les consignes très strictes données aux troupes françaises, les permanents incidents que nous avons connus. Nombre de ceux-ci étaient dus à des accrochages soit avec des rebelles algériens soit avec des transporteurs d'armes.

Le Gouvernement français, là comme ailleurs, a fait preuve de la plus manifeste bonne volonté, de la plus grande patience. Peu à peu, en dépit du soutien de plus en plus officiel accordé par la Tunisie à la rébellion, notre dispositif militaire a été considérablement allégé et, depuis juillet dernier, en dehors de Bizerte, les garnisons françaises en Tunisie sont très réduites. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Notons que, s'il est exact, comme certains l'avancent, que la présence de nombreux Algériens en Tunisie diminue très sensiblement la liberté de mouvement du Gouvernement tunisien, c'est grâce à son action même qu'il se trouve placé dans cette position. La question peut alors se poser de savoir s'il ne l'a pas en partie voulu clairement en vue de futures négociations.

L'aide de la Tunisie se fait essentiellement en vue du soutien de la rébellion au Nord de l'Atlas saharien. Mais, dans l'esprit des dirigeants de celle-ci, il ne s'agit là nullement d'une frontière. Ils parlent en effet constamment du front saharien, alimenté bien entendu par le Nord. De plus, la présence de nombreux Algériens dans le Sud Tunisien en bordure du Sahara français, comme le glissement de ceux-ci vers le Fezzan libyen, oblige à considérer que l'aide tunisienne, quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le point d'application, a pour résultat une grave menace pour la sécurité des territoires que la proposition qui nous est soumise vise plus particulièrement.

Ce soutien est d'abord politique et diplomatique. Depuis deux ans, les allocutions hebdomadaires de M. Bourguiba proclament que la Tunisie approuve et encourage l'action des rebelles.

Le 5 janvier 1957, M. Bourguiba, parlant au peuple français, déclare: « Dans le conflit qui vous dresse contre l'Algérie, le

peuple tunisien est aux côtés du peuple algérien et non aux côtés de la France. » Le 9 juin, il affirme: « Nous ne voulons pas de mesures vexatoires contre la France, mais seulement la reconnaissance à l'Algérie de son droit à l'indépendance. » Le 12 avril, c'est sur le Sahara qu'il émet des prétentions déclarant qu' « il faut régler le problème des frontières du Sud » (déterminées pourtant par les conventions de 1955), que « la Tunisie doit garder une ouverture sur le Sahara, hinterland commun de tous les pays d'Afrique du Nord ». Le 13 mai: « L'Algérie n'a jamais été et ne sera jamais française... Ni par le fer ni par le feu, la France n'arrivera jamais à gagner l'amitié ni la coopération des Algériens si elle persiste dans sa politique de répression. » Le 31 mai, après le massacre de Melouza, il ose comparer l'Algérie et la Hongrie: « Les troupes françaises se sont livrées à des actes de haine et de fureur, ne reculant ni devant les tortures ni devant l'extermination... »

M. Georges Oudard. Quel voyou !

M. le rapporteur pour avis. Le 14 juin, il menace d'une reprise des hostilités. Le 20 août, il déclare qu'il n'est pas prêt à s'opposer à la contrebande d'armes. Le 14 septembre, après la proclamation de l'état d'urgence, il annonce la constitution de groupes de protection et ajoute: « Il n'est pas exclu que les combattants de la libération soient de nouveau appelés à défendre le pays. Les troupes françaises de Gafsa menacent nos troupes sur les frontières... » Le 15 septembre, il compare à nouveau l'Algérie et la Hongrie et demande aux Etats-Unis d'Amérique d'intervenir en Algérie.

Ces prises de position, de plus en plus spectaculaires et de plus en plus menaçantes, s'accompagnent d'une action diplomatique intense menée dans une double direction: servir d'intermédiaire pour obtenir l'indépendance de l'Algérie et créer une « grande confédération nord-africaine de Solloum à Casablanca s'appuyant sur le Sahara ». D'où les conversations et le traité avec la Libye — d'où les propositions de conférence méditerranéenne — d'où des prises de position violemment hostiles à la thèse française à l'assemblée générale des Nations Unies (c'est à la demande de la France que la Tunisie y a été admise) — d'où les conférences de Tunis et de Rabat avec ou sans les représentants du F. L. N. — d'où une multitude de congrès en particulier syndicaux et les manifestations qui se sont produites lors du congrès de la C. Z. S. L.

M. Georges Oudard. Subventionnée par le Gouvernement américain.

M. le rapporteur pour avis. Cette aide politique et diplomatique se double d'une aide matérielle constante qui transforme peu à peu le territoire tunisien en « arrières » de la rébellion.

Les dirigeants de celle-ci sont installés publiquement et officiellement à Tunis. Ils voyagent avec des passeports tunisiens. Ils sont au premier rang de toutes les manifestations officielles (et l'on se rappelle les incidents qui se sont produits pendant des fêtes données à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance). La radio tunisienne leur est librement ouverte. Des manifestations sont organisées en leur faveur, ainsi la grève de solidarité du 1er mai dernier.

La logistique des rebelles s'est peu à peu installée sur les territoires de la République tunisienne, où l'on estime qu'elle se trouve actuellement à plus de 80 p. 100. Pour s'y opposer, la France a été obligée de créer le très important ouvrage de barbelés que l'on sait. La quasi totalité des armes transite par la Tunisie et non plus comme autrefois par le Sud avec des moyens de fortune, mais est débarquée dans le port de Tunis avec des connaissements réguliers. Ces armes sont ensuite transportées par des camions de l'armée nationale jusqu'aux camps des rebelles situés à proximité des frontières. Notons cependant qu'une partie importante transite encore par Médénine, à la frontière libyenne, venant de Benghazi ou Tripoli et est ensuite transportée soit par camions de l'armée tunisienne, soit par camions appartenant aux organisations rebelles algériennes de Tripoli vers Gafsa, Tadjerouine ou Gabès.

Dans les régions frontalières se trouvent des camps d'entraînement, des camps de repos, et des hôpitaux. Le nombre des Algériens qui y séjournent, leur armement sont tels que la souveraineté tunisienne y est sans doute limitée. Ainsi à Thélepte, à Souk-El-Arba, au Kef, à Tadjerouine, à Thala fonctionnent de tels camps et des hôpitaux. A Tunis existe un centre d'accueil où la police d'Etat conduit les recrues qui arrivent soit par avion soit par bateaux, etc.

Fait très significatif, le Gouvernement de Tunis entend ne reconnaître et n'aider que le seul F. L. N., car il pourchasse et capture les bandes rebelles qui refusent de reconnaître l'autorité de celui-ci, telle la bande de Taleb Larbi.

Le résultat d'un tel état de choses ne pouvait être qu'une série d'incidents quasi permanents à la frontière de la Tunisie, tous présentés par le Gouvernement tunisien comme des actes d'agression de l'armée française.

M. Georges Oudard. Evidemment !

M. le rapporteur pour avis. Il est reconnu par les personnes les plus autorisées que la rébellion algérienne n'arrive à se maintenir que grâce à l'aide qui lui vient de Tunisie. Si celle-ci lui faisait défaut il est probable qu'elle s'écroulerait rapidement. La situation s'est encore aggravée ces derniers temps à la suite de la déclaration de l'état d'urgence par M. Bourguiba et de l'ensemble de l'affaire encore récente des livraisons d'armes. Peu à peu, la Tunisie en est arrivée à avoir une attitude que l'on peut qualifier de belligérance implicite ou par personne interposée.

En dépit de tout ceci, en dépit des multiples autres incidents qui ont marqué les rapports franco-tunisiens (rupture des relations diplomatiques, menace de quitter la zone franc, etc...) le Gouvernement français a toujours fait preuve d'une exemplaire patience. Mise à part la suspension partielle de l'aide financière directe, il a toujours rempli ses obligations et s'est toujours efforcé, malgré les violations immédiates par la Tunisie des engagements qu'elle prenait, de normaliser par des conventions les rapports des deux pays. Contrairement au droit qui lui était reconnu, il a limité l'activité des troupes françaises, puis très considérablement diminué leur importance. Il a toujours encouragé à demeurer en Tunisie les nationaux français, fonctionnaires ou non, qui forment l'ossature indispensable de la vie du pays, en dépit des affronts qu'ils subissaient chaque jour (le Gouvernement tunisien multipliant les occasions de manifester son hostilité au passé français du territoire en modifiant les noms de rues, places, monuments, etc.) et de l'absence d'un statut précis qui les plaçait dans une situation très précaire (précarité constamment manifestée par de nombreuses dépossessions, expulsions, etc.). C'est lui — le Gouvernement — qui a assuré l'équilibre de la balance des comptes de la Tunisie et qui a assuré aussi, à des prix supérieurs aux prix mondiaux, des débouchés pour ses exportations. Les devises qui sont utilisées par la Tunisie, aussi bien pour acheter des armes que pour l'entretien des émissaires F. L. N. à l'étranger, sont fournies par le trésor français. Notons en passant que la Tunisie manifeste le désir de créer un institut d'émission qui lui soit propre.

Quels pouvaient être les motifs qui justifiaient une telle position de la part du Gouvernement français ?

1° Protéger les intérêts que la France possède encore en Tunisie; 2° préserver les possibilités de création future d'une entente franco-tunisienne, l'interdépendance; 3° dans le même sens, ne pas introduire d'Etats tiers dans les rapports franco-tunisiens; 4° éviter que la Tunisie ne prenne une position équivoque entre le camp occidental et le camp oriental; 5° empêcher la belligérance tunisienne.

La première nécessité demeure et elle est fort importante. Mais les autres: la conduite des autorités tunisiennes aggrave sans cesse une situation qui revêt, dans les faits sinon en droit strict, les formes d'une réelle belligérance; la Tunisie, par la menace de chantage manifestée lors de la livraison d'armes, paraît sur le point de vouloir rejoindre la position de l'Egypte; l'aide en argent et en armes apportée par nos alliés anglo-saxons a mis un terme à l'idée d'un tête-à-tête franco-tunisien.

Comment parler enfin d'une future entente franco-tunisienne ? Certes, le président Bourguiba ne manque pas de balancer ses demandes d'une telle perspective. Mais il s'agit là d'une tactique qui nous est devenue, hélas ! trop familière et qui n'a en vue que le « grignotage » des positions françaises. On l'a même baptisée du nom de « bourguibisme ». Au regard de l'expérience passée, comment y attacher une importance quelconque quand on constate l'abîme qui sépare les actes des paroles ? On ne peut pas, dans le même temps, affirmer un désir d'entente avec la France et se livrer envers elle à une agression ouverte au point justement qui lui est le plus sensible et où elle éprouve le plus de difficultés. Pour parler d'entente, il ne faut pas renier, sitôt signés, tous les accords passés; il ne faut pas promulguer cette inadmissible loi sur l'indignité nationale parue le 26 novembre dernier. Aux termes de celle-ci, est coupable tout Tunisien qui aura apporté une aide directe ou indirecte aux autorités du protectorat. Indépendamment de toute autre considération, c'est vraiment faire injure à notre pays que de lui proposer une amicale coopération, en même temps que l'on punit ceux qui lui ont montré de l'amitié. (*Très bien! très bien! et applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Quant aux bons offices que propose M. Bourguiba, la France a toujours eu pour doctrine constante de considérer que ses

affaires intérieures la regardaient, elle seule et personne d'autre.

M. Georges Oudard. Très bien!

M. le rapporteur pour avis. Cette proposition ne saurait donc en aucune manière être retenue comme un argument. L'intéressé en a d'ailleurs réduit totalement la valeur en se rangeant délibérément dans l'autre camp. Nous n'oublions pas que c'est grâce à lui que la rébellion se maintient et que c'est lui qui se fait souvent son porte-parole devant l'opinion internationale.

Une grande partie des arguments qui motivaient la politique française en Tunisie a donc disparu. On peut le regretter mais force est bien de le constater, la France n'y étant pour rien. Par contre, les inconvénients demeurent et ils s'aggravent de jour en jour: maintien de la rébellion au Nord, danger d'extension au Sud, désarroi dans les esprits, etc.

Pour y mettre fin, la France est fort loin d'être dépourvue de moyens (nous en avons rappelé quelques-uns ci-dessus). Il importe de les utiliser sans esprit d'agression mais avec la plus grande vigueur. Les politiques suivies en Algérie et en Tunisie ne doivent plus apparaître différentes, pour ne pas dire contradictoires. Encore une fois ce n'est pas la faute de la France si nous en sommes arrivés là.

Sans doute la France devrait alerter l'opinion internationale sur l'agression délibérée dont elle est l'objet de la part de la Tunisie. Non seulement, celle-ci revêt l'aspect d'un soutien multiforme et permanent accordé à la rébellion, mais encore elle est clairement reconnue, proclamée à longueur de discours. Elle ne cherche nullement à se dissimuler sous un prétexte juridique. Quand la Russie envahit la Hongrie à l'automne dernier, elle s'abritait derrière l'appel lancé par le pseudo gouvernement Kadar au nom du pacte de Varsovie; ici, aucune tentative de ce genre. Le silence de la France, face aux protestations tunisiennes, pourrait faire croire à cette opinion internationale, qui est habituée à tant de plaintes réelles ou imaginaires, que la France a peur ou qu'elle a mauvaise conscience.

M. Georges Oudard. Très bien!

M. le rapporteur pour avis. Une telle dénonciation de la part de notre pays, faite aussi publiquement et aussi solennellement que possible, ne ruinerait pas les virtualités d'entente future.

Si les diatribes antifrançaises de M. Bourguiba et son aide décisive à ceux qui tuent nos soldats et massacrent les civils en Algérie n'excluent pas une future entente franco-tunisienne, serait-elle exclue alors si la France dénonçait au monde l'agression dont elle est victime ?

Ce serait une étrange logique que d'admettre que l'entente future aurait pour loi une totale licence accordée à la Tunisie et pour la France une humble soumission aux coups que l'on veut bien lui porter. Il faut que tout le monde sache qui est l'agresseur et qui est l'agressé. C'est pourquoi votre commission des relations extérieures vous proposera, sous forme d'amendement, une adjonction au texte présenté par la commission saisie au fond. Ce paragraphe supplémentaire demande au Gouvernement de publier rapidement un livre blanc où se trouverait retracée l'agression dont nous sommes victimes en Algérie de la part de la Tunisie.

Votre commission a envisagé également l'intérêt qu'il y aurait peut-être à mettre une dernière fois le Gouvernement tunisien en face de ses responsabilités en lui offrant de régler, par une négociation générale et globale, l'ensemble du contentieux franco-tunisien. Ce dernier effort s'il était retenu devrait être accompagné d'un avertissement précis montrant bien que s'il était refusé ou s'il devait aboutir à une répétition des violations que nous avons connues, le Gouvernement français serait décidé à revoir, sur des bases toutes nouvelles, les rapports entre les deux pays. Le processus de détérioration auquel nous avons assisté ne doit plus, en tout état de cause, se répéter.

Je voudrais insister un instant sur le caractère que devrait revêtir à nos yeux cette négociation. Nous avons dit qu'elle devait être globale, mais nous entendons par là qu'au premier plan du contentieux franco-tunisien devrait, avant tout, essentiellement figurer l'aide apportée à la rébellion par la Tunisie. Il serait inadmissible que cette négociation pût être entreprise en ignorant ce point capital, car alors ce serait un faux-semblant de règlement; ce serait recommencer le processus de détériorations que nous avons connu. Régler les questions économiques et financières, les problèmes d'évacuation des troupes françaises, signer une convention d'établissement, régler le statut des aérodromes, etc., sans mettre fin à la belligérance tunisienne, contribuerait à diminuer encore les positions françaises, sans régler le problème majeur. La Tunisie serait seulement plus libre alors, financièrement et militairement, d'accroître son soutien à la rébellion.

En attendant de telles mesures générales que commande impérieusement la situation et que le Gouvernement a d'ailleurs annoncées, votre commission considère que, dans le cadre politique actuel et avec les moyens qu'il fournit, une action diplomatique immédiate peut et doit être entreprise. Il est impossible de tolérer que des bandes rebelles algériennes, qualifiées ou non du nom d'irréguliers par le Gouvernement tunisien, puissent, en toute sécurité, se maintenir et se déplacer à la frontière du Sahara français, faisant peser sur celui-ci, par des incursions répétées, une atmosphère permanente de trouble et d'insécurité.

Enfin, j'en viens maintenant aux relations franco-marocaines.

La situation juridique de la France et du Maroc résulte de deux actes diplomatiques essentiels: les accords de la Celle-Saint-Cloud du 6 novembre 1955 et la déclaration commune du 2 mars 1956, ainsi que son protocole annexe. En vertu des premiers, le Maroc accédait au statut d'Etat indépendant, lié à la France par les liens permanents d'une interdépendance librement consentie et définie.

La deuxième constatait que le traité de Fez du 30 mars 1912 ne pouvait plus régir les rapports franco-marocains; réaffirmait l'indépendance du Maroc qui impliquait une diplomatie et une armée; prévoyait que des conventions librement négociées établiraient les liens d'interdépendance des deux pays.

Le protocole annexe avait pour objet, en attendant la rédaction des conventions, de définir les rapports entre le Maroc indépendant et la France. Il prévoyait notamment que la France aiderait le Maroc à constituer une armée nationale et que, pendant la période transitoire, le statut actuel de l'armée française demeurerait inchangé.

Dès le début, remarquons qu'une équivoque s'établissait. Alors que le Gouvernement français affirmait la nécessité de soumettre ces accords et les futures conventions à l'approbation parlementaire, du côté marocain, ces actes diplomatiques étaient considérés comme complets et définitifs. Le Parlement français n'a jamais eu à en connaître et, par voie de conséquence, le traité de Fez est théoriquement toujours en vigueur.

Quoi qu'il en soit, immédiatement s'accomplissait le transfert des responsabilités. Le 22 mars étaient créés une sûreté nationale marocaine et l'embryon d'une armée. Les négociations en vue des futures conventions débutaient le 24 mars. Le 24 avril, les services de sécurité étaient remis au contrôle du gouvernement marocain.

Mais sans attendre la convention sur le statut de l'armée française, ni la convention diplomatique, le gouvernement marocain prétendait, d'une part, étroitement limiter l'activité de celle-ci et, d'autre part, exercer des pouvoirs en matière de politique étrangère. Cependant, le 14 mai, l'armée marocaine était présentée au Sultan, la France ayant fourni pour plus de 40 milliards de matériel.

Le 28 mai, la première convention était signée, convention diplomatique. La France s'engageait à soutenir l'admission du Maroc à l'O. N. U., mais, bien que la volonté de coopération y fût affirmée, l'empire chérifien conservait son entière liberté d'action qu'il manifesta d'ailleurs aussitôt. A l'Ouest comme au Sud du Maroc, l'armée française était en butte à de perpétuels accrochages et le gouvernement marocain manifestait une très vive volonté d'obtenir une nouvelle définition du statut de l'armée française et en particulier que son approbation devînt nécessaire à tout déplacement ou ravitaillement de troupes. Des accords provisoires furent passés, en particulier entre le général Cogny et le prince Moulay Hassan. Cependant, la France rappelait la triple mission de son armée: assurer la sécurité des personnes et des biens des Français du Maroc, couvrir l'Algérie, participer à la défense commune de la Méditerranée.

Des incidents se multipliant, de nouveaux accords locaux furent signés les 13 et 15 octobre et des négociations furent prévues à Paris pour le 12 novembre. Mais l'arrestation des cinq chefs rebelles amena le rappel de l'ambassadeur marocain qui constituait le premier acte d'une rupture des relations diplomatiques. Notons qu'entre temps, avant même de faire partie, sur présentation de la France, de l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement marocain avait demandé à celle-ci d'arrêter l'agression française contre l'Egypte. Cependant, à titre d'aide au gouvernement marocain, 32 milliards avaient été prévus au budget, mais la convention d'établissement et la convention sur l'affectation des prêts et le contrôle de leur utilisation n'étant pas signées pour 1956, 9 milliards seulement furent consentis au Maroc à titre d'avance.

Au mois de décembre, les négociations reprirent et le 29 de ce mois fut signée une convention d'aide financière pour 1956, qui prévoyait que la France fournirait au Maroc 26.300 millions

(qui seront entièrement versés). Le 17 janvier 1957 était signée la convention de coopération administrative et technique qui doit régler, en particulier, le sort des fonctionnaires français au service de l'Etat chérifien. Elle intéresse environ 40.000 personnes. Le 12 avril de la même année était mise sur pied la commission dite des frontières. Aucun accord n'ayant pu se faire, l'aide due par la France à ses anciens combattants marocains, dette sacrée, ne put pas être versée. Le 30 mai 1957, l'accord se fit sur une convention culturelle et, le 11 juin, sur une convention judiciaire. La commission dite « de l'avion », chargée de régler l'incident du détournement de l'avion Rabat-Tunis, fut constituée le 27 juin dernier et, à la fin du mois de juillet, M. Parodi était nommé ambassadeur à Rabat; mais le rétablissement des rapports diplomatiques normaux ne se fit qu'au début de septembre. Pendant tout le mois d'août, se déroulèrent des négociations sur la convention d'établissement. Deux points importants restent encore en litige: la garantie des biens des Français au Maroc et la représentation de leurs intérêts économiques. Ce retard empêcha le versement des sommes prévues au titre de 1957, sommes s'élevant à 23 milliards de francs environ.

Telle est la situation. En dehors de quelques accords secondaires, il reste à établir avec le Maroc deux conventions, il est vrai fondamentales: la convention d'établissement, sans laquelle la sécurité des personnes et des biens français ne pourrait être assurée, pas plus que les investissements futurs, et le statut des forces françaises au Maroc qui, à l'exception d'accords locaux provisoires, demeurent sous le régime antérieur.

Ce tableau diplomatique doit être complété par une brève description du climat des relations franco-marocaines. Celles-ci sont passées par de multiples phases.

Jusqu'à la fin du mois d'octobre 1956, une tension permanente n'a cessé de régner, essentiellement causée par les attaques dont étaient quasi journellement l'objet les troupes françaises. Il faut dire qu'une partie importante du territoire marocain échappait en fait à l'autorité du Gouvernement de Rabat et était plus ou moins contrôlée par une série de bandes nommées « Armée de Libération ». Opérant dans le Rif, puis à Oujda et, enfin, principalement dans tout le Sud et Sud-Est marocain, celles-ci ne cachaient pas leur volonté d'aider les rebelles algériens, d'appuyer les prétentions marocaines sur le Sahara et d'obtenir le départ de l'armée française. De là s'ensuivirent des heurts quotidiens avec nos troupes. L'action de ces irréguliers était parfois, mais rarement, désavouée par le Gouvernement central, qui réussissait d'ailleurs à intégrer une partie de ceux-ci dans les troupes royales.

M. Georges Oudard. ... Pas tous!

M. le rapporteur pour avis. Mais la plupart de leurs chefs connus vivaient et vivent encore quasi officiellement dans l'entourage du palais auquel ces incidents servaient à réclamer un contrôle sur l'activité de l'armée française.

Depuis novembre 1956 jusqu'à nos jours, les incidents ont été nettement moins nombreux. En vertu d'accords locaux, l'activité des troupes françaises a été, il est vrai, plus réduite, et le dispositif a été allégé de plus d'un tiers. L'autorité du gouvernement de Rabat s'est affirmée, étendue, et l'armée de libération s'est concentrée principalement dans le Sud d'où la localisation des incidents, soit au Sahara, soit en bordure de celui-ci, à Atar, Fort-Trinquet, Oum-el-Achab, Tindouf, Foum el-Assam, Bou-Izakarn et récemment Timmimoun. Mais des journaux comme *El Alam* ou *Raï el Amm*, des personnalités aussi représentatives que MM. Balafrej ou Mehdi ben Barka ne cessent de réclamer le départ des troupes françaises ou tout au moins immédiatement la modification de leur statut.

Sur le plan intérieur, nous avons assisté à toute une série d'actes, soit nettement inamicaux, soit contraires aux conventions signées ou aux régimes en vigueur: obligation d'un visa, expulsions sans préavis, représailles de toutes sortes envers les amis de la France, licenciements de fonctionnaires, représentation diplomatique du Maroc attribuée à l'Espagne, code du travail et droit syndical contraires aux intérêts de nos ressortissants, etc.

Mais sans comparaison aucune au point de vue gravité furent les enlèvements qui se multiplièrent à une certaine époque. Sans doute étaient-ils pour une part l'œuvre d'irréguliers mais, si telle était la réalité, comment comprendre l'attitude du Gouvernement marocain qui, chaque fois, multipliait les efforts pour arrêter l'action de libération entreprise par les troupes françaises ? La gravité de ces affaires trouva son point culminant en mars et avril. Nous ne croyons pas utile d'y revenir. Le lieutenant Perrin fut libéré le 26 mars 1957; mais, sur les 87 enlèvements enregistrés, il reste encore quatre Français dont on est sans nouvelles, y compris le capitaine Moureau. Il s'agit là d'un de ces problèmes sur lesquels il n'est pas possible de transiger, car ils engagent et l'honneur de l'armée française et celui de la nation. (*Applaudissements au centre.*)

M. Georges Oudard. Très bien!

M. le rapporteur pour avis. Mais on doit signaler cependant que, depuis près d'un an, aucun nouvel enlèvement ne s'est produit.

Dès avril 1956, le sultan marqua son désir de voir accorder l'indépendance à l'Algérie. Sa position, au moins à cette date, était plus nuancée que celle de M. Bourguiba. Il cherchait à se poser en conciliateur en prenant parti d'une façon moins spectaculaire. Mais *El Alam* et *El Istiqlal*, organe officieux et organe officiel du parti prédominant au Gouvernement, affirmaient en permanence la solidarité du Maroc avec la rébellion algérienne. La réception à Rabat des dirigeants des rebelles fut suivie de l'arrestation de ceux-ci, ce qui entraîna le rappel de l'ambassadeur. L'agitation qui fut créée et entretenue au Maroc conduisit à l'odieuse tuerie de Meknès. Le différend ainsi créé ne devait être résolu que le 27 juin suivant, par la mise sur pied de la commission dite « de l'avion ».

A l'O. N. U., à chaque occasion, les représentants de Rabat, MM. Balafrej, Bou Aboud, prirent position contre la France et tout récemment encore à propos du Togo.

Le 1er mai une grève de solidarité fut prévue pour marquer l'accord du Maroc avec l'action du F. L. N. Des prières officielles furent dites pour l'indépendance de l'Algérie. Au cours d'une série de discours et de rencontres, notamment avec M. Bourguiba ou les dirigeants de la rébellion, le roi du Maroc n'a cessé de confirmer cette attitude d'approbation du F. L. N. et du seul F. L. N., approbation généralement accompagnée de propositions de bons offices.

Cette prise de position politique et diplomatique était doublée d'une aide matérielle non officielle mais accordée grâce à un très officieux laissez-faire. Nous y reviendrons plus longuement pour les problèmes du Sud; mais la région d'Oujda, où il faut remarquer que l'autorité de Rabat n'était pas assurée au moins au début, ainsi que celle de Nador constituaient des bases logistiques importantes pour les rebelles à un point tel qu'elles nécessitaient la création par notre armée d'un très considérable réseau de barbelés. A plusieurs reprises, les preuves de cette aide furent manifestées par l'interception à Casablanca, à Tanger, à Oujda, d'armes et de munitions destinées soit aux rebelles, soit aux irréguliers du Sud.

Rappelons seulement les réponses faites par M. Mhadi Ben Barka, président de l'assemblée consultative de Rabat, le 12 novembre dernier. Dans cette assemblée, après une minute de silence, à la mémoire des Algériens « victimes du colonialisme », à la question qu'on lui posait de savoir si le Maroc faisait tout ce qu'il devait pour aider moralement et matériellement les combattants algériens en leur donnant de l'argent, des armes, des secours et en accueillant leurs réfugiés, il répondit: « Oui, nous avons fait tout cela. »

M. Georges Oudard. Pauvre type!

M. le rapporteur pour avis. Plusieurs leaders marocains ont émis et émettent des revendications sur une partie très notable du Sahara français. Le Gouvernement marocain lui, ne souhaite que la délimitation des frontières. Ces attitudes différentes recouvrent-elles un désaccord de fond ? La question mérite d'être posée.

Il faut dire que les frontières posent en effet un problème réel, n'étant précisément définies que de l'Oued Kiss au col de Teniet Es Sassi. L'Assemblée de l'Union française s'est déjà longuement penchée sur ce sujet.

Cela dit, M. Allal el Fassi, président de l'Istiqlal, parti prédominant au Gouvernement réclame sans répit une partie du Sahara. Le 28 mars 1956, il demandait le Sahara de Atar à Tindouf et les confins algéro-marocains. En juin, il prétendait que les frontières du Maroc se terminent à Saint-Louis-du-Sénégal. L'action concomitante et non désavouée de « l'armée de libération » dans le Sud et sur les confins algériens ne semblait-elle pas destinée à appuyer ces prétentions ?

M. Georges Oudard. Ridicules!

M. le rapporteur pour avis. *El Alam* faisait paraître le 7 juillet 1956 une carte du Grand Maroc englobant la Mauritanie, le Soudan français, le Tanezrouft et l'Ouest du Sud algérien. En octobre, M. Balafrej, ministre des affaires étrangères, demandait officiellement le rattachement de la région de Tindouf. Le 14 janvier 1957, M. Bouabib, ministre de l'économie, parlait du minerai du Tindouf comme étant marocain. Le 6 février 1957, M. Balafrej demandait la création d'une commission de délimitation des frontières.

Le sultan nommait M. Ma el Aïnin, Mauritanien, comme représentant de ce pays à l'assemblée consultative marocaine. Sur information du Gouvernement français, il n'y représentait, paraît-il, que les Oulémas! Le même mois, un Mauritanien, M. Zacharia ben Khaïnou, prenait la parole à Radio-Maroc pour inviter les Mauritaniens à lutter contre la France. Le roi d'Arabie, Ibn Séoud, en visite à Rabat, y déclarait qu'il combattrait pour la libération du Sahara arabe. Enfin, M. Ould Babana, ancien député mauritanien battu, réfugié au Maroc, faisait de la propagande pour les mêmes thèses.

Le 5 mars 1957 paraissait un hebdomadaire, *Le Sahara marocain*, dirigé par M. Allal el Fassi, destiné à soutenir « la lutte des frères mauritaniens menée de l'autre côté du rideau de fer colonialiste pour libérer leur patrie ». Le 10 du même mois, le ministre des affaires étrangères, M. Balafrej, déclarait que le Maroc n'avait pas de visées expansionnistes mais ne précisait pas où s'arrêtaient, d'après lui, ses frontières.

Cette propagande de guerre pour la libération du Sahara et ces attitudes ambiguës des responsables gouvernementaux se perpétuèrent tout au long de cette année. Le 15 octobre dernier, à la commission générale de tutelle de l'O. N. U., le délégué marocain, M. Filali, soulevait la question du rattachement au Maroc de la Mauritanie française. Quant aux travaux de la commission dite des frontières, ils n'ont pratiquement jamais commencé. Le 13 novembre, le roi du Maroc nommait M. Abd el Kébir el Fassi directeur des affaires du Sahara et des frontières au ministère de l'intérieur. Il s'agissait d'un ancien membre de « l'armée de la libération » et d'un collaborateur de M. Allal el Fassi.

A ce rappel, il faut joindre l'action permanente menée par « l'armée de libération » dans la région du Draa, au Rio de Oro et autour de Figuig. Composée au Nord d'Algériens et au Sud de Marocains, ravitaillée en partie par des débarquements dans la région du Draa, elle établit dans ces régions une insécurité permanente. Jusqu'à ces derniers temps, elle semblait pouvoir traverser le Rio de Oro, ce qui lui permettait de menacer l'ensemble de la Mauritanie. Les événements récents vont sans doute mettre un terme à cette possibilité. Mais l'existence d'une telle armée au service, à la fois de la rébellion algérienne et de l'impérialisme marocain, pose de graves questions par le ravitaillement qu'elle fournit à l'Algérie par le Draa et Figuig et par les possibilités de pourrissement au Sud.

Pouvant difficilement les contrôler, à certains moments les ayant même officieusement aidés et armés, le gouvernement de Rabat ne veut pas ou ne peut pas désavouer officiellement ces irréguliers qui apparaissent à l'opinion comme les champions de l'indépendance du grand Maroc et que la presse approuve chaleureusement.

Mais il ne paraît pas possible d'admettre le prolongement d'une telle situation qui permet au gouvernement de Rabat, sans engager sa responsabilité, de laisser se perpétuer et s'amplifier des menaces permanentes à l'égard du Sahara français.

M. Denis Baudouin. Très bien!

M. le rapporteur pour avis. Au vu de cet ensemble, on doit constater avec une relative satisfaction que, depuis un an environ, le ton des relations franco-marocaines s'est amélioré. Les appels à la coopération se sont multipliés ainsi que les manifestations dans ce sens. Sans doute l'inquiétude causée par la menace de paralysie économique qu'aurait entraîné un exode massif de 350.000 Français tel qu'il apparaissait possible après les tueries de Meknès n'y est pas étrangère. Les relatives déceptions causées par le résultat des appels d'aide lancés aux Etats-Unis d'Amérique ont pu aussi jouer dans le même sens. L'appartenance à la zone franc présente pour le Maroc de substantiels avantages. En plus de l'aide financière directe, une importante aide indirecte est fournie par des organismes de crédit publics ou semi-publics. La France constitue aussi pour le Maroc des débouchés très importants et avantageux.

Mais bien des attitudes marocaines font peser de lourdes hypothèques sur l'état et l'avenir des relations entre les deux pays:

Ce sont d'abord les problèmes qui engagent sans compromis possible l'honneur du pays tel le cas du capitaine Moureau pour ne pas parler de la punition des assassins de Meknès et du scandaleux procès auquel nous avons assisté. A ceux-ci il importe de joindre ceux causés par les représailles que le Gouvernement marocain pratique à l'égard de ceux qui ont, dans le passé, manifesté leur sympathie ou leur fidélité pour la France. Il y a là un domaine où notre pays se doit de manifester la plus grande rigueur et de ne pas se contenter de protestations sans portée. (*Applaudissements.*) On ne peut pas d'une part affirmer son désir de coopération, réclamer une aide financière considérable, et d'autre part dépouiller et emprisonner les amis de la France. (*Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

C'est aussi, en deuxième lieu, l'attitude marocaine à l'égard des rebelles algériens et le soutien qui leur est apporté.

Ce sont enfin les problèmes posés par les tendances impérialistes presque officiellement admises et encouragées à Rabat et l'attitude à l'égard de « l'armée dite de libération ». La constitution de la commission, dite de « l'avion », devait permettre à la commission, dite « des frontières », de travailler rapidement. Il n'en a rien été. A l'égard de l'armée de libération, le gouvernement de Rabat a toujours conservé une attitude équivoque pour ne pas dire plus, se servant de celle-ci pour d'éventuelles réclamations à l'égard de la France. Cette situation ne saurait être admise plus longtemps. La maintenir serait contredire dans ses actes la coopération que l'on souhaite dans ses paroles. La France a toujours affirmé qu'elle entendait faire participer le plus largement possible tous les pays limitrophes à la mise en valeur du Sahara, mais elle ne saurait admettre que l'on portât atteinte à ses droits de souveraineté.

M. Georges Oudard. Très bien!

M. le rapporteur pour avis. Il est indispensable que le Gouvernement marocain soit mis clairement en face de ses responsabilités. Défense de l'Algérie et défense du Sahara ne font qu'un, on ne transige pas avec les exigences de la défense.

M. Max André. Mon cher collègue, me permettez-vous de vous interrompre un instant?

M. le rapporteur pour avis. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Max André, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Max André. A la page 20 de votre rapport, vous parlez de la propagande de guerre — sous-entendu du Maroc — « pour la libération du Sahara ». Je suppose que c'est un *lapsus* et que vous vouliez dire « pour la conquête du Sahara »; du moins conviendrait-il de mettre le mot de « libération » entre guillemets. (*Sourires.*)

M. le rapporteur pour avis. C'est ainsi que je l'entends, et ces guillemets étaient bien dans mon esprit. (*Sourires.*)

J'en viens à la troisième, et très brève, partie de mon rapport, consacrée à la Libye.

Les rapports entre la France et la Libye sont régis par le traité dit d'amitié du 10 août 1955, ratifié le 29 novembre 1956 et qui avait fait l'objet d'un débat devant l'Assemblée de l'Union française. Il a été suivi, le 29 décembre de la même année, d'un accord sur la délimitation des frontières entre Ghat et Ghadamès.

Nous ne rappellerons pas les conditions dans lesquelles est intervenue la ratification du traité ni les espérances de ses défenseurs. Mais force nous est bien de reconnaître que la relative modération dont le Gouvernement libyen avait fait preuve avant la ratification de ce traité, modération qui n'empêchait pas une importante contrebande d'armes, a disparu. Au cours du mois de mai, recevant M. Bourguiba à Tripoli, M. Mustapha ben Halim, chef du Gouvernement libyen, a réaffirmé que le devoir libyen était de soutenir de façon matérielle, morale et politique la rébellion algérienne.

En dépit du traité dit d'amitié qui l'unit à la France et en dépit de l'influence anglo-saxonne prépondérante à Tripoli, le Gouvernement libyen tolérait et tolère un important trafic d'armes, qui se fait par Benghazi et Tripoli et s'est renforcé à partir du mois d'avril. Des camions transportent régulièrement des armes de ces deux villes vers le sud-ouest, Ghadamès ou Médénine. Les soldats libyens participent parfois à ce transit.

M. le rapporteur. C'est parfaitement exact.

M. le rapporteur pour avis. L'implantation de rebelles algériens était d'ailleurs bientôt signalée au Fezzan; leurs « exploits » étaient soulignés par la radio de Tunis; deux incidents éclatèrent à la fin de l'été. La Libye saisit à ce propos la Grande-Bretagne, puissance protectrice. Mais finalement l'incident fut réglé par une commission mixte, à la demande du Gouvernement libyen lui-même, il faut le souligner. Depuis cette date, il semble que les rebelles algériens aient reçu l'ordre d'évacuer le Fezzan mais pour se regrouper, paraît-il. Toutefois, ce précédent ne nous libère pas de tout souci pour l'avenir. L'abandon de Ghat, de Ghadamès, de Sebbaa, a rendu cette zone du Sahara français assez vulnérable. La découverte récente de gisements pétroliers dans cette région est un facteur puissant d'intérêt, mais peut-être par là de complications. Votre commission se félicite cependant de la récente décision du

Gouvernement libyen; elle veut y voir un heureux présage pour l'avenir.

Elle voudrait signaler enfin un problème qui devient préoccupant et qui résulte de la situation économique qui s'est établie aux frontières du Niger, du Tchad et de la Libye. Dans les régions du Tibesti, en particulier, ce sont des Libyens qui sont devenus propriétaires d'une grande partie des palmeraies. Il y a là une situation anormale qui peut devenir la source de difficultés. Depuis longtemps déjà, il a été demandé au Gouvernement d'y veiller. Il est grand temps de le faire.

A la fin de ces constatations, votre commission est heureuse de souligner par comparaison l'attitude amicale dont font preuve deux autres pays qui bordent les territoires français d'Afrique, l'Espagne, d'une part, et le Soudan de l'autre. Il serait heureux que cet exemple fût largement suivi.

En conclusion de cet examen, la commission des relations extérieures vous propose d'adopter la proposition présentée par la commission de la défense, en y ajoutant un quatrième paragraphe rédigé de la façon suivante:

« 4° d'alerter l'opinion internationale sur l'attitude du Gouvernement tunisien à l'égard de la France par la publication d'un *Livre blanc* sur le soutien direct ou indirect apporté par la Tunisie à la rébellion algérienne. » (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Baudouin.

M. Denis Baudouin. Monsieur le président, étant donné l'heure déjà avancée, et mon intervention devant être assez longue, je serais heureux de céder momentanément mon tour de parole à un orateur moins prolixe.

M. le président. Quelque autre orateur inscrit pourrait-il faire droit à la demande de notre collègue ?

M. Boisdon. Il me suffirait de vingt minutes pour présenter mes observations.

M. Pierre Cornet. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet. Je puis également intervenir en respectant notre horaire.

M. le président. Vous venez, mesdames et messieurs, d'entendre la proposition de M. Boisdon dont l'intervention assez courte permettrait de suspendre la séance en temps voulu. Désirez-vous l'entendre maintenant ?

M. Georges Oudard. Nous pourrions entendre les deux orateurs qui se sont offerts à parler avant la fin de la matinée.

M. Pierre Cornet. Je précise que j'en ai pour dix minutes.

M. le président. L'Assemblée voudra donc, sans doute, entendre M. Boisdon, puis M. Pierre Cornet. (*Assentiment.*)

En conséquence, la parole est à M. Boisdon.

M. Boisdon. Je remercie mes collègues, qui me permettent de prendre la parole ce matin. A la vérité, les observations que j'ai à présenter peuvent bien servir d'introduction à ce débat. Je me félicite qu'on ait créé un ministère du Sahara et, par surcroît, l'Organisation commune des régions sahariennes, car désormais nos grands intérêts dans cette région seront peut-être défendus avec continuité; et je me réjouis d'entendre ce soir M. Max Lejeune, s'il peut venir jusqu'à nous.

Mon intervention sera brève: je ne parlerai pas des frontières orientales du Sahara parce que je n'ai fait à Touggourt qu'un assez bref séjour, et trop lointain; je laisserai la parole à ceux qui sont allés dans ces régions beaucoup plus récemment, tel M. le président Jacobson qui en revient et vous exposera donc mieux que moi la situation sur la frontière libyenne.

Par contre, je crois bien connaître le problème de la frontière occidentale Maroc-Rio de Oro. Dès mon premier séjour à Colomb-Béchar, en 1950, j'avais été surpris par le tracé imprécis des frontières et m'en étais ouvert aux responsables du quai d'Orsay. Je m'en étais ouvert aussi à la résidence générale du Maroc, où l'on m'avait paru beaucoup plus préoccupé de « grignoter » l'Algérie que d'établir une situation claire entre les deux pays; des gens étaient hostiles à la fixation des frontières, parce qu'on essayait de gagner un petit peu de terrain sur le voisin, en oubliant que le voisin était français.

Néanmoins, la paix régna longtemps dans ces régions, même après qu'elle eût cessé de régner en Algérie. En avril 1955, revenant de mon quatrième ou cinquième voyage, j'écrivais, dans un rapport destiné au bureau de notre Assemblée: « En avril 1954, j'avais trouvé la région de Colomb-Béchar absolument calme. Je l'ai retrouvée tout aussi paisible en mars 1955. Tous les avis ont concordé: les événements de novembre — il s'agissait des événements algériens du 1er novembre 1955 — et la révolte de l'Aurès n'ont eu, dans cette région, aucune répercussion. On peut d'autant plus s'en féliciter que, les sauterelles sévissant, la misère est grande dans la Saoura ». Mais ce que je pouvais écrire au retour de mon voyage d'avril 1955, je ne pouvais plus l'écrire un an plus tard, j'écrivais même très exactement le contraire. C'est, en effet, entre avril 1955 et avril 1956 que la situation s'est gravement détériorée. C'est alors que je signalai les incidents graves qui s'étaient produits à Tindouf, le meurtre qui venait d'être commis, à Aïn-Sefra d'un petit frère de Charles de Foucauld — tué l'avant-veille de mon arrivée — et d'un prospecteur. Voici ce que j'écrivais à cette date, dans mon rapport de voyage:

« Sans entrer dans des détail techniques, je précise que nos forces dans cette région sont nettement insuffisantes. Le commandant du territoire d'Aïn-Sefra, résidant à Colomb-Béchar, disposait jusqu'à ces derniers temps de cinq compagnies pour assurer la paix et garder la frontière d'un territoire grand comme une fois et demie la France. En présence d'un risque d'incident, comme récemment à Tindouf, il devait rassembler ce qu'il pouvait pour parer au plus pressé, mais il y a cinq jours de marche d'Aïn-Sefra à Tindouf... Cependant, la paix a pu être maintenue, sauf dans le secteur dangereux Géryville, Aïn-Sefra, El-Abiod. J'ajoute que c'est sur la route d'Aïn-Sefra à El-Abiod qu'ont été tués, lors de mon passage, le prospecteur et le frère de Charles de Foucauld. Il me faut noter qu'à Aïn-Sefra, ce meurtre avait causé une émotion douloureuse, et non pas seulement, semble-t-il, chez les Européens. »

C'est à cette époque qu'en présence d'une situation qui devenait inquiétante, je fis, avec le directeur du Mer-Niger, le parcours Colomb-Béchar — Aïn-Sefra pour examiner s'il serait possible d'élargir la voie — voie étroite — qui va de Colomb-Béchar à Aïn-Sefra et qui continue vers Perrigau où elle rejoint le réseau général algérien, à Perrigau. En effet si, au Nord du monument du général Leclerc — situé sur le Mer-Niger — la ligne venait à être coupée, nous n'aurions, pour desservir Colomb-Béchar, qu'une ligne à voie étroite, facile à couper. Ce travail pourrait être envisagé, mais, peut-être, si nous savions traiter avec le Maroc, ces travaux onéreux ne seraient-ils pas indispensables. Du monument du général Leclerc, qui marque en quelque sorte le dernier poteau frontière — si l'on peut parler de poteau frontière en cette région — jusqu'aux courbes du Draa, il n'y a plus rien. Je me suis rendu à Taouz et M'fiz, dans le Sud du Tafilalet, en suivant le bord Nord de la Hamada du Guir et, bien entendu, en descendant dans la dépression pour remonter vers le Tafilalet. Entre nos centres d'engins téléguidés, le Tafilalet et les pays marocains, aucune défense; du moins, à ce moment-là, il n'y avait rien...

M. le rapporteur. Rien, en effet.

M. Boisdon. Pas même un poste, pas un drapeau, rien, de sorte que je demeure étonné qu'un jour une quelconque harka, une troupe de l'armée nationaliste marocaine ne soit pas arrivée jusqu'au centre d'engins téléguidés. D'ailleurs je ne jurerais pas que cela ne s'est pas produit; on ne nous informe pas nécessairement de tout ce qui se passe. Mais, je le maintiens, il n'y avait absolument rien. Alors je demande: pourquoi installer le plus grand centre d'engins téléguidés de France, bien mieux: d'Europe occidentale, dans un pays presque en rébellion, ou tout au moins dont la rébellion est possible, sans qu'il soit protégé par quoi que ce soit ? J'avoue que cela dépasse un peu l'entendement et je veux croire que depuis un an et demi cet état de choses s'est modifié. Je le demande d'autant plus que depuis cette époque la situation elle-même s'est singulièrement aggravée. Je ne parle pas de l'Algérie dont on me dit que la situation s'améliore — et je veux le croire — mais en est-il de même dans le Sahara occidental ?

Il y a quelques semaines je rencontrais l'un de ceux qui m'avaient accompagné dans l'excursion qui m'avait mené d'Aïn-Sefra au Tafilalet, et je lui demandais si nous pourrions faire encore la même promenade qu'il y a dix-huit mois. Il m'a répondu par la négative, ajoutant qu'il ne me donnerait pas de voiture pour la tenter, ayant trop soin de son matériel, sans parler de ma propre personne. (*Sourires.*)

J'ai appris que le secteur du Mer-Niger situé entre le monument Leclerc et Abdalla était fréquemment miné et qu'il fallait, pour la circulation des trains, les faire précéder d'équipes de déminage. Aussi, quand on me dit que la situation s'est améliorée dans cette région, je demande quelques renseignements complémentaires...

J'aurais voulu pouvoir y retourner, mais une mission de votre Assemblée m'a envoyé cette année dans une autre direction, en Afrique occidentale. Je ne suis donc pas allé à Colomb-Béchar, mais je me suis rendu en Mauritanie où l'incident suivant est survenu: Dans la nuit du 14 au 15 février, j'ai entendu passer des avions au-dessus de ma tête. Ils se portaient au secours de la troupe si durement engagée sur le rebord du Rio de Oro, à l'Ouest de Tindouf, engagement qui nous a coûté cher, puisque quinze hommes ont été tués et trois officiers qui, hélas, étaient tous chargés de famille et ont laissé veuves et enfants.

C'était à nouveau la preuve que nous nous trouvions dans ces régions en présence d'une situation inquiétante, qui le devient plus encore maintenant, car, outre les incidents de l'enclave d'Ifni, il semble que l'Espagne serait disposée à restituer au Maroc ce qu'on appelle le Sahara marocain, c'est-à-dire une région assez large, située entre le Rio de Oro et le Drâa, et dont la superficie est bien plus importante que celle de l'enclave d'Ifni.

M. Schneider. C'est le Sahara espagnol.

M. Boisdon. Exactement, c'est: « le Sahara marocain sous protectorat Espagnol ». Employez l'expression que vous voudrez, mais nous sommes tous d'accord sur la région dont il s'agit.

La situation va s'en trouver aggravée. En effet, nous ne pouvons plus dire, comme nous étions en mesure de le faire jusqu'à une date récente, qu'il suffit de garder avec vigilance la ligne allant du monument du général Leclerc jusqu'au coude du Draa, pour protéger nos régions sahariennes et, notamment, cette région de Tindouf qu'on nous envie parce qu'il s'y trouve un puissant gisement minier de fer, peut-être même le plus important du monde. Des précautions supplémentaires devront être prises, car la rétrocession au Maroc de cette partie du Sahara va nécessairement déterminer une certaine modification de notre frontière qui ne pourra plus partir du coude du Draa mais de la frontière même du Rio de Oro, pour se diriger vers le monument du général Leclerc. Tout cela est fort inquiétant.

Voulez-vous me permettre de revenir sur un incident qui s'est produit au pied même du monument du général Leclerc. Une vingtaine d'hommes travaillaient là sous la direction d'un chef d'équipe et j'eus la curiosité de lui demander où était la frontière. Nous savions qu'elle avait été déportée de 200 mètres pour conserver le monument du général Leclerc en terre française. Ce contremaître nous répondit qu'elle était là; mais il ajouta immédiatement: « Ne le dites pas à mes gars — c'étaient des travailleurs qui, presque tous, venaient de Colomb-Béchard — car ils prétendent qu'elle se trouve au Sud de Beni-Abbès! »

Si la frontière était un jour située au Sud de Beni-Abbès, je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'y aurait plus ni de Colomb-Béchar, ni de centre d'engins téléguidés, ni de mine de Kenadza. Tout cela serait complètement liquidé. Or, si ces gens, qui étaient de simples travailleurs, prétendaient que la frontière était au Sud de Beni-Abbès, c'est parce qu'on le leur avait mis en tête, c'était le signe que, dès ce moment-là, s'exerçait dans ces régions une propagande très active.

Par conséquent, il n'est pas trop tard peut-être, mais il est temps de prendre dans ces régions les mesures les plus urgentes, si nous voulons conserver le bénéfice de l'effort que nous y avons fait. Ces mesures, quelles sont-elles ? Je crois, bien entendu, qu'il faut renforcer le dispositif militaire et notamment ne pas hésiter à armer les Maures qui veulent que la Mauritanie reste indépendante. Ceci m'a été dit en termes très nets par le colonel qui commandait à Atar au moment des incidents du 15 janvier. Il faut prendre nos dispositions, mais je ne vais pas ici m'étendre sur des questions d'ordre militaire, c'est à ceux qui sont sur place à les examiner.

Je dois dire que j'ai trouvé dans le rapport de notre collègue et ami M. Cornet, en ce qui concerne les ouvertures de crédits 1957, des renseignements qui semblent bien prouver qu'on s'est préoccupé de renforcer les dispositifs militaires dans cette région. Il faut obtenir une fixation de la frontière. Longtemps on s'est dit qu'il était plus commode de n'avoir pas de frontière bien définie. C'est une erreur car cela encourage des ambitions insensées.

Dès mon retour de voyage, en 1956, j'avais examiné, carte en main, avec notre ancien collègue M. Savary, ce que, normalement, devrait être notre frontière. Bien entendu, nous ménagions largement les droits marocains et passions nettement au Sud du Tafilalet. Je lui avais dit: « Il y a là une dépression énorme dont il faut suivre le fond; là doit passer la frontière. » J'avais ajouté qu'il n'était pas possible de la reculer sans risquer de voir nos engins téléguidés tomber au delà. En effet, au cours de mon voyage j'avais vu, dans l'immensité vide, une tache rouge qui me semblait être un drapeau mais mon conducteur s'était aperçu, à la longue-vue, qu'il s'agissait de la tête d'une fusée se trouvant précisément là où l'on envisageait de faire passer la frontière. Par conséquent, en reculant la frontière à notre détriment nous arriverions à bombarder le Maroc d'engins téléguidés. Il faut donc fixer le tracé le plus tôt possible et insister pour que des négociations commencent. C'est ce que j'avais alors exposé à mon interlocuteur.

A l'époque, je n'avais pas été très entendu et c'est dans ces conditions qu'au mois de juillet dernier — certains d'entre vous s'en souviennent peut-être, mais je ne crois pas que M. le rapporteur en ait eu connaissance — j'ai posé à M. le ministre des affaires tunisiennes et marocaines, qui n'était pas, à ce moment, M. Savary, une question orale ainsi conçue:

« M. Boisdon indique à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé des affaires marocaines et tunisiennes qu'en avril 1956, revenant d'un voyage qui l'avait conduit d'Aïn-Sefra dans le Sud du Tafilalet, il a signalé à son prédécesseur l'extrême urgence qu'il y avait dès lors à fixer sur le terrain le tracé de la frontière franco-marocaine entre le monument du général Leclerc et le coude du Draa, pour: 1° mettre un terme à d'inadmissibles prétentions; 2° couvrir la hamada du Guir où est installé notre plus grand centre d'engins téléguidés; 3° arrêter, par l'installation d'une force d'intervention à proximité du coude du Draa, toutes tentatives d'infiltration vers la Mauritanie par le bas Draa et le Rio del Oro... »

Telle est la question qui était posée. Ce qui est intéressant, c'est la réponse faite par le ministre le 9 juillet. Mais, entre cette date et aujourd'hui, les choses ont-elles changé ? Je vous pose la question. Le ministre répondait donc dans les termes suivants: « Le Gouvernement français a déjà fait connaître qu'il avait répondu favorablement à la demande des autorités chérifiennes d'ouvrir, à brève échéance, les négociations sur la frontière du Maroc.

« Une commission mixte franco-marocaine doit se réunir à Rabat dans quelques jours pour rechercher un accord d'ensemble sur les problèmes frontaliers intéressant les deux pays. A cette occasion, le Gouvernement a l'intention de rappeler que la souveraineté de notre pays sur les territoires sahariens ne fait aucun doute et ne peut être remise en cause... »

Le ministre a ensuite exposé avec force quels étaient les droits de la France.

Je suis heureux d'avoir entendu le ministre, le 9 juillet dernier, et j'espère bien qu'il va ce soir réaffirmer avec force cette position. Mais, vous le savez, mes chers collègues, s'il est intéressant d'entendre à nouveau un ministre dire clairement le sentiment du Gouvernement sur un point d'une telle importance, cela ne vaut pas tout à fait les actes...

M. le rapporteur. Très bien!

M. Boisdon. Or, je voudrais qu'on vînt m'affirmer que des négociations sont engagées, que notre position est extrêmement ferme, que nous ne céderons pas sur ce point et, enfin, que nous aboutirons à un accord. En présence des événements d'Ifni il faut absolument arriver à des accords précis; la sauvegarde des grands intérêts que nous avons dans cette région y est subordonnée.

Peut-être aussi, payant d'audace, faudrait-il commencer ces travaux dans la vallée du Guir, que nous avons si souvent réclamés, qui fourniraient du travail à la population et qui, d'autre part, attesteraient avec vigueur notre volonté de rester présents. Lorsque vous avez demandé, messieurs, que l'on prolongeât le Mer-Méditerranée-Niger jusqu'à Adrar tout au moins, c'était en prévision des événements d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas de savoir si ce sera ou non une bonne opération économique, mais d'affirmer avec assez de force notre position pour mettre fin dans cette région à des revendications qui ne sont pas raisonnables parce que tout ce qui y a été fait l'a été en réalité par la France, ce n'est pas douteux. D'autre part, c'est la France seule qui peut poursuivre son œuvre.

Voilà pourquoi je suis intervenu: il m'a paru nécessaire de verser au débat ces quelques informations. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet. Mes chers collègues, tous les objectifs susceptibles d'être atteints par une amélioration de la défense du périmètre saharien ont été passés en revue par nos rapporteurs, tous les moyens capables d'assurer une meilleure protection ont été énumérés par eux.

Comment rendre encore plus efficace l'appareil militaire établi au Sud du 20e parallèle ? Les mêmes événements se répètent et la sécurité du Sahara n'est pas menacée pour la

première fois. Elle le fut notamment dès septembre et octobre 1915, au Hoggar, par les exploits des Sénoussites qui firent croire à une poussée générale sur tous les confins. C'est alors que Lyautey, ministre de la guerre, prit une décision importante et justifiée: il constitua en 1917 un commandement temporaire des territoires sahariens et le confia au général Laperrine alors sur le front métropolitain.

Sautons plusieurs années. Nous lisons dans l'article 11 de la loi fondamentale sur l'O. C. R. S. que: « Le délégué général de l'O. C. R. S. est assisté d'un officier général qui a autorité pour l'emploi sur les forces armées organiquement affectées à la zone de l'O. C. R. S., ainsi que sur les autres forces stationnées ou non dans cette zone et qui pourraient être mises à sa disposition ».

Cette concentration dans l'emploi des moyens, absolument indispensable, n'a pas encore été effectivement réalisée. Tout nouveau retard risquerait d'aggraver une situation qui réclame des correctifs adaptés à toute une région homogène, et des modes d'intervention coordonnés. Notre Assemblée a récemment adopté le collectif des crédits militaires portant renforcement du dispositif de la Mauritanie, à la fois par l'accélération de la mise en place du plan de Larminat et par l'adoption de mesures particulières.

M. le rapporteur. Très bien!

M. Pierre Cornet. Coup d'épée dans l'eau ou construction sur le sable que de ne pas harmoniser l'ensemble des moyens de défense dans des territoires présentant des caractéristiques identiques. La Mauritanie a une vocation économique pour devenir le poumon de l'O. C. R. S.; militairement, elle en est le glacis. Même si tous les textes d'application de la loi sur l'O. C. R. S. ne sont pas encore parfaitement au point, l'adjoint pour l'armée au délégué général devrait être nommé d'urgence. Le choix devrait porter sur un officier général dynamique qui soit en mesure d'exercer son commandement pendant plusieurs années. A notre sens, cet officier général devrait presque nécessairement avoir été méhariste.

A plusieurs reprises, et lors de chaque discussion budgétaire, notre Assemblée a réclamé le relèvement des indemnités spéciales pour les unités sahariennes.

M. Rogué. Très bien!

M. Pierre Cornet. Plus que jamais, même si les redites sont désagréables, le maintien et le recrutement des compagnies sahariennes au Nord et des groupes nomades au Sud doivent être recherchés par tous les moyens. Nous connaissons les difficultés financières dans lesquelles se débat le ministre du Sahara, et le plafond extrêmement bas des crédits alloués. Mais il s'agit là de dépenses extrêmement faibles portant sur des effectifs relativement infimes. Le chiffre de 1.500 millions a été cité. Si certaines compagnies sahariennes — celles du Touat ou de la Saoura — ont connu des épreuves, celle de la Zousfana a accompli au contraire une excellente besogne de pacification, et il suffirait de quelques centaines de milliers de francs pour établir un douar permettant la protection des familles. Au profit des groupes nomades au Sud et des unités méharistes, des primes et des surprimes s'imposent; déjà, Laperrine nous a montré l'exemple en surpayant les méharistes. En traitant mieux les militaires sahariens, nous leur enlèverons un certain complexe qui peut les atteindre, eu égard aux soldes et aux traitements de certaines unités plus modernes, mais très onéreuses.

M. Schneider. Très bien!

M. Pierre Cornet. Personne n'a oublié — et le président Boisdon vient de le rappeler — les prouesses de la fusée « Véronique » au-dessus de la Hamada du Guir; le centre interarmes d'essais d'engins spéciaux de Colomb-Béchar perdrait toute raison d'être si toutes les précautions n'étaient pas prises pour le mettre à l'abri de tout coup de main; bien que ce centre soit situé bien près de Colomb-Béchar, ce donjon de l'Ouest saharien est géographiquement bien excentrique; il est commandé par un officier général de grande valeur qui a montré ce dont il était capable en Extrême-Orient.

M. le rapporteur. Très bien!

M. Pierre Cornet. Après la révolution de la poudre, nous vivons celle des engins téléguidés et de l'atome. Il est grand temps de se rendre compte que grâce aux immenses étendues de dunes, d'ergs et de hamadas, l'avenir de notre pays est à l'échelle mondiale. La sécurité militaire est un préalable nécessaire à la mise en valeur du Sahara. Une surveillance interne plus stricte évitera que les hommes qui travaillent sur les chantiers ne finissent abattus, après avoir été traînés sur des kilomètres dans des conditions qui rappellent les sinistres temps de l'esclavage et de la traite. Nous saluons ces héros des temps modernes.

D'autre part, une armée plus étoffée, comme la souhaite M. Guiter dans son rapport, ne peut que faciliter le développement agricole et industriel du désert. Même si certaines expériences en commun entre civils et militaires ne sont pas probantes — par exemple la construction de la piste Kenadza au barrage de Djorf-Torba — la participation de l'armée, spécialement du génie, à certains travaux et études est néanmoins, selon nous, valable, ces unités pouvant jouer le rôle de pionniers. Cette collaboration a déjà été proposée par un des plus éminents promoteurs du Sahara, l'ambassadeur Erik Labonne, vice-président du comité des Z. O. I. A. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

En adoptant les conclusions de la commission de la défense de notre Assemblée, le Gouvernement rétablira le calme sur une terre qui longtemps a connu le rezzou. On ne peut tout de même pas conserver ce rezzou pour la seule couleur locale ou pour ce motif, apparemment surprenant mais réel, que sa disparition a entraîné la suppression des principales ressources des nomades dont le brigandage était le revenu primordial.

Comme l'a montré notre collègue M. de La Malène, les revendications de certains riverains du Sahara démontrent un appétit d'ogre, et sont tellement exorbitantes qu'elles en viennent à se contredire. Quand le Maroc réclame à lui seul 3 millions de kilomètres carrés du Sahara français, alors que le Sahara n'en compte pas 5 millions, ne se lance-t-il pas dans une folle opération démagogique, d'autres Etats limitrophes ayant les mêmes droits que lui à faire valoir, c'est-à-dire des droits aussi mal établis, car dans le domaine des frontières, on peut tirer toutes les conclusions d'une histoire tourmentée? Les annexions, les *Anschluss* peuvent se faire dans les deux sens. Igli, la patrie des sultans du Maroc, se trouve entre Tarhit, ville noire, et Béni-Abbès, joyau blanc sur la piste n° 2. Il serait facile de retourner contre les Marocains leurs revendications. Que les peuples d'Afrique, dans les bornages de leur pays, ne s'inspirent pas des précédents qui ont failli ruiner l'Europe. Ils n'en retireraient que des déboires et une insécurité continue.

Nos pires inquiétudes, au demeurant, ne sont pas inspirées par des opérations d'intimidation, par des fanfaronnades, par des coups d'épingles rendus possibles seulement grâce à des complaisances coupables de riverains qui ne respectent même pas les règles minima du droit international.

Le Sahara est-il menacé par des armes adverses, par des déclarations un peu « à la Tartarin »? Le Sahara risque-t-il d'être perdu sur les champs de bataille ou autour de tables de diplomates? Selon nous, les dangers les plus graves sont ailleurs. La bataille saharienne ne se résoudra pas dans un simple fracas d'armes. A l'étranger, les positions sont prises. Dans un numéro récent des *U. S. News and World Report* du 25 octobre, sous le titre « New-Texas in Sahara », on peut lire ceci: « Ce que les Américains prévoient d'investir dans le désert est encore un secret, mais les chiffres iront jusqu'à des millions de dollars. Dans un ou deux ans, des centaines d'autres Américains viendront et une masse de millions de dollars sera investie dans un des territoires les plus disputés du monde... Nous regardons le risque saharien comme un risque calculé. Nous ne pensons pas que le risque ici ne soit, en aucune manière, plus grand que dans le Moyen Orient. »

La France ne veut certes pas élever de muraille de Chine autour de son « pré carré ». Des entreprises françaises sont installées dans des pays où la technique a la réputation d'avoir atteint un très haut degré de perfection, par exemple l'entreprise de Schlumberger, à Houston, en plein Texas.

C'est pourquoi il est légitime d'envisager, en matière saharienne, des apports étrangers d'hommes, de capitaux, de matériel, mais la nation entend savoir clairement sur quelle route on l'engage. Et en prenant la coopération du Sahara, nous voulons mesurer exactement la portée d'aussi hautes responsabilités et savoir si les méthodes projetées ne mettront jamais en doute la souveraineté française. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*) En d'autres termes, et sous une autre forme, nous voulons ne pas être perpétuellement placés devant le fait accompli...

M. Schneider. Très bien!

M. Pierre Cornet. ... pour que l'on nous oppose le « trop tôt » ou le « trop tard »!

Il est parfois difficile de faire exactement le point. Un halo dissimule l'évolution de secteurs importants; des zones de pénombre ou de clair-obscur sur le Sahara, cette terre de lumière et de clarté, sont des phénomènes inquiétants et qui

nous préoccupent au plus haut point. Au demeurant, quelle anomalie, et même quelle hérésie! Il suffit de le signaler pour que le ministre chargé de ce département y porte rapidement remède. Mais, involontairement sans doute, les pouvoirs publics donnent l'impression d'organiser, dans une semi-clandestinité, la mise en valeur saharienne, alors que l'impression contraire — celle d'une « maison de verre » — devrait dominer.

Un instrument a été mis entre les mains du premier ministre du Sahara, de celui ayant le redoutable privilège d'occuper le rang n° 1 dans la liste, qui sera vraisemblablement longue, des ministres du Sahara. Qu'il n'hésite pas à utiliser complètement cet instrument.

Jusqu'ici la vie ralentie de l'O. C. R. S., sa semi-léthargie parfaitement dans la ligne du Sahara traditionnel, a pu s'expliquer par sa relative jeunesse. Il ne servirait à rien d'avoir voté au pas de charge les bases d'une nouvelle organisation, si l'on méconnaissait l'urgente action qui lui a été confiée par le législateur. Le ministre du Sahara — et nous lui faisons d'ailleurs personnellement confiance — devra être le ministre de l'équilibre et le ministre qui fera la synthèse de tous les intérêts risquant de s'opposer sur ce territoire.

Le comité technique de direction, composé de techniciens et d'hommes d'affaires, qui assiste le délégué régional dans l'élaboration des programmes et qui fixe les conditions d'exécution, s'est déjà réuni; la haute commission n'a connu jusqu'ici aucune activité. Il serait difficile aux membres de cette haute commission de demeurer plus longtemps l'arme au pied, d'autant plus que, dès janvier prochain — l'année 1958 étant l'année anniversaire de la délivrance des permis d'hydrocarbures — de nouvelles options extrêmement importantes vont se présenter. Si les oppositions à une complète mise sur pied de la haute commission devaient être considérées comme décisives, et si les responsables de la mise en place ne se croyaient pas en mesure de les surmonter, de nouvelles formules devraient être immédiatement étudiées. Rien n'est aussi nocif pour l'avenir de nos institutions que la paralysie d'application des textes. Nous pouvons éviter d'en venir à cette extrémité. Bien des obstacles se lèveront quand tous les participants à l'O. C. R. S. auront acquis la certitude que sera définitivement écartée la prédominance de tel secteur sur tel autre, prédominance se traduisant par l'adoption de mesures inadéquates. Un rigoureux équilibre entre toutes les composantes de l'O. C. R. S., celle du Sud et celle du Nord, devra être assuré pour garantir la réussite. Je suis d'autant plus convaincu de cette nécessité que j'ai longuement examiné les termes de la résolution sur l'O. C. R. S. présentée par plusieurs délégués africains au congrès de Bamako. Le renforcement du système de défense saharien est la condition préliminaire à toute action économique.

Parallèlement à l'installation d'un meilleur dispositif militaire, le développement économique doit être conduit rapidement afin d'aboutir non à un enrichissement général du Sahara, qui est une utopie, mais à l'éclosion d'îlots de prospérité qui devront être protégés, comme le demande le rapport, mais qui, en même temps, serviront de points de cristallisation.

Le délégué général à l'O. C. R. S. n'est pas seulement un homme de guerre. Si l'on ne veut pas donner à nos adversaires des raisons valables de nous bouter hors du périmètre désertique, sous une forme ou sous une autre, il est urgent d'appliquer la loi O. C. R. S., dans son intégralité, de définir sur tous les plans: militaire, humain, économique, financier, juridique, les lignes de force; il est urgent de tracer toutes les frontières que l'on défendra sans esprit de recul. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute remettre la suite de la discussion à sa prochaine séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

M. André Bidet, *président de la commission saisie pour avis.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bidet.

M. le président de la commission saisie pour avis. J'appellerai l'attention de l'Assemblée sur le nombre des orateurs inscrits dans ce débat et sur l'ampleur qu'il devrait prendre; de ce fait, il semblerait judicieux d'envisager une séance de nuit.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur l'opportunité de prévoir, dès maintenant, une séance de nuit.

M. Max André. Si elle est nécessaire!

M. le rapporteur. Assurément, si elle est nécessaire.

M. Georges Riond. Nous ne votons jamais que des choses nécessaires!

M. le rapporteur. Douze orateurs sont d'ores et déjà inscrits.

M. de Gouyon, *président de la commission.* J'appuie la proposition de M. le président de la commission des relations extérieures.

Je rappelle à l'Assemblée que le débat sur le même sujet doit venir après-demain devant le Conseil de la République...

M. le rapporteur. ...et demain devant les commissions intéressées du Conseil de la République.

M. le président de la commission. Il faut absolument que nous terminions ce débat ce soir. Je souhaite pouvoir l'éviter, mais si une séance de nuit s'avère indispensable, nous devrons la tenir.

M. le rapporteur. C'est certain.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique cet après-midi, à quinze heures.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Mardi 10 décembre 1957, à quinze heures, séance publique.

Suite de la discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Bazé, Maurice Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, Alfred Jacobson, de La Malène, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Rencurel, Reyt, Gabriel Schleiter et Schneider, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye: 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les gouvernements lybien, marocain, tunisien à cesser d'admettre sur leur territoire, le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles (nos 26 et 58, session 1957-1958, M. Jean Guiter, rapporteur de la commission de la défense de l'Union française, et n° 76, session 1957-1958, avis de la commission des relations extérieures, M. de La Malène, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,

MADELEINE PESTEL.

SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 13ᵉ SEANCE

2ᵉ Séance du Mardi 10 Décembre 1957.

SOMMAIRE

Présidence de M. Roulleaux-Dugage, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 1133).

2. — Bienvenue à M. Max Lejeune, ministre du Sahara (p. 1133).

3. — Suite de la discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Bazé, Maurice Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, Alfred Jacobson, de La Malène, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Rencurel, Reyt, Gabriel Schleiter et Schneider, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye: 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les Gouvernements libyen, marocain, tunisien à cesser d'admettre, sur leur territoire, le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles (nᵒˢ 26 et 58, session 1957-1958) (p. 1133).

Arrêté nommant un commissaire du Gouvernement.

Suite de la discussion générale: MM. Baudouin, Max Lejeune, ministre du Sahara.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Bazé, Jacobson, Castex.

Renvoi de la suite de la discussion en séance de nuit.

4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1150).

PRESIDENCE DE M. ROULLEAUX-DUGAGE,

vice-président.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la première séance du mardi 10 décembre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

BIENVENUE A M. MAX LEJEUNE, MINISTRE DU SAHARA

M. le président. Permettez-moi, mesdames, messieurs, de saluer en votre nom M. le ministre du Sahara et de dire à M. Max Lejeune le très grand plaisir que nous ressentons à le recevoir pour la première fois dans l'enceinte de notre Assemblée de l'Union française.

Qu'il y soit le bienvenu. Sa présence aujourd'hui parmi nous, au moment d'un débat dont nul ne méconnaît l'importance, est la preuve et le gage de l'intérêt que porte le Gouvernement à cette question, en particulier, et aux travaux de notre Assemblée en général.

Vous êtes aujourd'hui, monsieur le ministre, chargé d'immenses responsabilités qui portent en elles ce que nous considérons tous ici comme la grande chance, comme l'immense espoir de l'Union française.

Permettez-moi de rappeler certaines de vos paroles que nous avons tous ici présentes à la mémoire. Vous avez déclaré que: « le destin national se jouait en Afrique du Nord et en Algérie où l'armée apportait son désintéressement et son courage. »

Ce destin se joue également au Sahara dont nous saurons faire une magnifique réalisation française, parce que c'est à la fois le désir de l'immense majorité des assemblées délibérantes et également, nous le savons, celui des membres du Gouvernement.

Votre présence ici en est la preuve et nous vous remercions de bien vouloir nous en apporter le témoignage concret. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

— 3 —

SECURITE AUX CONFINS SAHARIENS MESURES MILITAIRES, DIPLOMATIQUES ET FINANCIERES

Suite de la discussion d'une proposition.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Bazé, Maurice Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, Alfred Jacobson, de La Malène, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Rencurel, Reyt, Gabriel Schleiter et Schneider, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye: 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles (nᵒˢ 26, 58 et 76, session 1957-1958).

J'ai reçu un arrêté nommant: M. Rolin, administrateur de la France d'outre-mer, en qualité de commissaire du Gouvernement pour assister M. le ministre de la défense nationale et des forces armées.

Acte est donné de cette communication.

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Baudouin.

M. Denis Baudouin. Mes chers collègues, devant les événements auxquels le Gouvernement français a à faire face et dans les circonstances que traverse notre diplomatie, je pense que jamais n'avait été plus favorable et plus utile la proposition déposée par nos amis MM. de Gouyon, Guiter et d'autres conseillers de notre Assemblée, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie et de la Lybie: 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les Gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement et l'armement des rebelles. Mes chers collègues, je crois plus que jamais que les Français, depuis quelques mois, ont conscience de l'immense chance que

représentent tant pour la jeunesse que pour leur avenir économique, les découvertes sahariennes avec tout ce qu'elles comportent. Mais les Français s'inquiètent aussi à juste titre de voir la convoitise se déclencher autour de ces réserves extraordinaires que contient le Sahara. Sans connaître les secrets des chancelleries, l'opinion publique perçoit avec juste raison les causes de ces attaques répétées sur le Sahara, objet d'envie qui, pour certains, semble être cause de notre éviction.

La proposition de MM. de Gouyon, Guiter et plusieurs de leurs collègues, a été rapportée ce matin dans le détail et d'une manière — je pèse mes mots, car c'est un terme qu'on emploie trop souvent, comme un lieu commun — magistrale. C'était une photographie parfaite et inquiétante de faits récents rapportés aussi bien par M. le président Guiter que par notre ami M. de La Malène et je voudrais très rapidement parcourir les trois points sur lesquels se porte notre attention, à savoir la situation des trois pays sur lesquels se portent nos regards: le Maroc, la Tunisie et la Libye.

En ce qui concerne le Maroc, nous savons parfaitement que malgré son désaccord avec le roi, Allal el Fassi — que vous me permettrez d'appeler le « Bourguiba raté » de Rabat — anime dans le royaume la propagande des groupes armés qui agissent au Sud, à cheval sur les diverses frontières sahariennes françaises et espagnoles. Le Gouvernement de Rabat regarde cette activité parfois avec inquiétude, souvent, malheureusement avec un œil complice. Le roi lui-même à Tanger n'évoquait-il pas, il y a quelques mois, les frontières naturelles de son pays, comme Allal el Fassi qui publie un hebdomadaire intitulé *Sahara marocain*. Ce titre, mes chers collègues, est tout un programme! et il ajoute en exergue de cet hebdomadaire: « pour la défense des frontières naturelles et historiques du Maroc »!

A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler la mise en garde de votre commission de politique générale lors de la discussion du projet de loi créant l'organisation commune des régions sahariennes dont j'avais l'honneur d'être le rapporteur concernant la nécessité de fixer au plus vite nos frontières avec le Maroc. Je me permets de rappeler un passage de mon rapport: « En ce qui concerne les frontières marocaines — disais-je — nous sommes obligés de constater la gravité de la situation dans laquelle se trouve la France. En effet, au moment où un projet concernant l'organisation du Sahara est proposé par le Gouvernement, l'absence d'une délimitation précise de la frontière franco-marocaine risque de créer, dans un temps plus ou moins éloigné, de très sérieux incidents. C'est pourquoi nous nous permettons d'inviter le Gouvernement à fixer d'une manière définitive, et cela le plus rapidement possible, le tracé de la frontière franco-marocaine. »

Il y a de cela plus d'un an. Nous n'avons, que je sache, fixé aucune de nos frontières avec le Maroc. Tout est en suspens, tout est en attente, en attente de quoi? Que le sang coule? Que nous ayons des difficultés diplomatiques? On peut se le demander. Cette question que je pose à propos des frontières marocaines, nous pourrions la poser à propos de tout ce qui concerne l'organisation des régions sahariennes qu'on a été si pressé de nous faire voter — à juste raison d'ailleurs —; mais nous reviendrons tout à l'heure sur ce problème.

Dans les numéros des 28 août et 4 septembre 1957 du *Sahara marocain*, on lit: « Il faudra annexer le Rio de Oro, les enclaves espagnoles et le Sahara français dans des limites d'ailleurs imprécisées pour éviter un heurt avec le F. L. N. et les Tunisiens et enfin la Mauritanie française, objet des revendications permanentes.

Contre toute vérité historique, il s'agit de territoires conquis — ce sont les termes de l'article cité — « par le fer et par le feu, par des colonialistes français et espagnols ». Nous sommes accusés de ne pas vouloir reconnaître la révolution née au cœur des tribus du Sahara. Les derniers et tragiques événements de Timimoun et d'Ifni étaient contenus dans les menaces marocaines. On pouvait lire encore: « L'armée de libération qui existe à l'intérieur des zones occupées saura faire connaître à tous la réalité saharienne. »

Mais la menace — et cela nous inquiète — va plus loin. Le *Sahara marocain* propose aux Marocains de nous faire — pardonnez-moi la vulgarité de l'expression — le « coup de Nasser », c'est-à-dire la prise en main du robinet de Suez pour le pétrole et dans le cas présent des richesses sahariennes. « Nous serons peut-être appelés — écrit toujours M. Allal el Fassi — à renouveler au Maroc l'opération d'Orient qui a mis fin dans cette région au capitalisme français, à la culture française et cela sans espoir d'y revenir. » Mais le chemin le plus sûr pour arriver à un tel résultat — le grand espoir — c'est notre départ d'Algérie. « La France serait dans l'obligation de renoncer alors au Sahara du Sud algérien et autres territoires d'Afrique », écrit toujours le leader marocain.

Nous trouvons une inquiétude dans cet hebdomadaire plein d'enseignements: c'est un accord franco-espagnol pour opposer un refus global aux revendications territoriales marocaines. Les conversations du secrétaire d'Etat d'alors aux affaires tunisiennes et marocaines, M. Maurice Faure, et des dirigeants espagnols, cet été, à Saint-Sébastien, avaient inquiété le leader de l'Istiqlal. « Les Espagnols, écrivait-il, ont été séduits par la propagande française sur le Sahara et ont accepté d'adopter une attitude colonialiste dans les affaires d'Ifni, du Sahara, d'Aïbaraman et du Rio de Oro ».

Ecrites fin août, ces lignes éclairent parfaitement les dernières attaques marocaines sur l'enclave d'Ifni. Certes avec prudence, trop de prudence, oserais-je dire, le gouvernement marocain a bien spécifié qu'il s'agissait, dans le combat déclenché le 23 novembre contre l'enclave espagnole, de « bandes non contrôlées ». Mais, comme l'ont fait remarquer justement certains observateurs, ces bandes ont été réorganisées pour appuyer les visées expansionnistes du Maroc sur le Sahara.

M. Christian de La Malène, *rapporteur pour avis de la commission des relations extérieures.* Très bien!

M. Denis Baudouin. Certes, on peut penser qu'il s'agit là de manœuvres marginales, contre le gouvernement de Mohamed V par l'Istiqlal qui apparaîtrait gagnant dans les deux cas. En cas de victoire, c'est une victoire des bandes de l'Istiqlal et, en cas d'échec, ce sont des bandes alors incontrôlées. La démonstration est alors facile à faire pour l'Istiqlal que le gouvernement de Mohamed V est incapable de contrôler les bandes rebelles.

Mais la bataille d'Ifni nous montre la menace qu'entend faire peser sur notre Sahara le Maroc. Comme l'a écrit si justement André Stibio dans un quotidien, on peut penser que, derrière les déplacements, les attaques de ces forces rebelles, il est facile, en effet, de deviner que d'énormes intérêts plus puissants que Sa Majesté Mohamed V tirent les ficelles, pendant que celui-ci se promène, comme par hasard, à Sunset Boulevard. Le journaliste poursuit d'une manière encore plus précise: « Pour beaucoup, les véritables dangers, en ce qui concerne le Sahara, se situeraient au Maroc. De fait, bien des points de la politique marocaine demeurent obscurs, à moins qu'à force d'être obscurs ils ne soient très clairs, pour reprendre l'excellente formule d'un des leaders du M. R. P., M. Georges Bidault.

Mais il y a mieux. André Stibio précise très justement qu'Ifni n'a certainement pas été choisi au hasard, et si l'on veut un instant s'arrêter à la curieuse situation de la petite enclave ibérique, face aux îles Canaries, également à la frontière du Sahara espagnol, d'où les attaques semblent avoir été lancées non loin de Tindouf, ce ne saurait être pour nous dépourvu de signification. Ajoutons que si le gouvernement marocain ne participait ni de près ni de loin à ces revendications sahariennes, comment pourrait-il expliquer la nomination, voilà quelques semaines, d'un directeur des affaires sahariennes au ministère de l'Intérieur marocain?

En résumé, mes chers collègues, déclarations, attaques sur le Sahara français, attaques sur les possessions espagnoles, autant de raisons qui justifient la proposition de nos collègues de Gouyon, Guiter et leurs amis, tendant à renforcer le contrôle militaire de nos frontières et à inviter le gouvernement marocain, entre autres, à cesser son action, je ne dirai pas pro-rebelle, car il nous a donné sur certains plans quelques satisfactions, mais son action douteuse sur le plan de nos possessions sahariennes.

Sur la Tunisie, je ne m'étendrai pas très longuement, le sujet ayant été traité très complètement par notre ami M. Guiter, et encore plus particulièrement par notre collègue, M. de La Malène.

En ce qui concerne plus précisément le Sahara, M. Bourguiba semble avoir, pour le moment, des revendications moins virulentes. Certes, plusieurs fois il a réclamé — et je reprends ses propres termes — « une fenêtre sur le Sahara ». Mais les fouilles des archives historiques ne lui ont sans doute donné aucun argument pour revendiquer jusqu'à présent le Hoggar. Seulement, son action pro-F. L. N. est beaucoup plus grave que celle du Maroc, car on peut dire que la Tunisie est devenue, depuis quelque temps, la place d'armes n° 1 du F. L. N. Celui-ci, dès la crise égyptienne, a transféré son quartier général du Caire à Tunis; il dispose, dans la zone frontalière dont le relief tourmenté se prolonge en Algérie et rend la surveillance malaisée malgré le dispositif dont la mise en place se poursuit, de nombreux camps d'entraînement et de repos; le mouvement de ses bandes et ses transports de matériel en Tunisie sont facilités par l'utilisation des véhicules militaires tunisiens. L'armée tunisienne a également, en juillet 1957, aidé les hommes de Ouamrane, chef de l'état-major du F. L. N. à Tunis, à réduire une bande qui ne reconnaissait pas son autorité. A plusieurs reprises, des éléments de l'armée tunisienne et des civils tunisiens ont délibérément provoqué de sanglants

incidents avec les détachements de nos troupes stationnés dans les provinces, en particulier sur les confins algériens.

Autant pour utiliser ces unités que pour éviter l'aggravation d'une tension assez préoccupante au début de l'été que pour ouvrir la voie à une amélioration des relations franco-tunisiennes, notre commandement avait entrepris de regrouper ces effectifs dans certaines bases et d'en transférer une partie en Algérie. Mais, en même temps, le ministre de la défense nationale donnait un avertissement à la Tunisie en annonçant, le 1er août 1957, que nous n'hésiterions pas à user du droit de suite contre les bandes qui agiraient à partir du territoire de ce pays. Il semble que la situation qui s'est créée depuis lors dans la région du Kef et de Thala, en raison de l'implantation des rebelles algériens et de l'insuffisance des forces de police tunisiennes, a fini par inquiéter M. Bourguiba. Dans une allocution prononcée le 13 août, il invitait ses hôtes à mieux respecter la souveraineté tunisienne et à s'abstenir de toute action pouvant offrir à la France un prétexte pour dire que la Tunisie s'est montrée incapable d'assumer les responsabilités d'un Etat indépendant et souverain, car un tel Etat se doit de ne pas permettre une attaque partant de son territoire contre un pays voisin.

Sur le plan diplomatique, l'aide apportée par M. Bourguiba à la rébellion, directement ou non, n'est pas moins importante. S'il a, à un certain moment, donné des conseils de modération aux chefs du F. L. N., il n'a jusqu'ici rien fait d'appréciable pour retenir le zèle de leurs troupes et s'est plutôt employé à envenimer certains des incidents de frontières provoqués par les instructions parties de Tunisie. Son action de ces derniers mois avait été orientée vers une internationalisation de la question algérienne; c'est ainsi qu'il a tenté de créer pour l'O. N. U. un problème des réfugiés, dans l'espoir de provoquer une intervention devant cette instance internationale.

En réalité, il existe depuis fort longtemps en Tunisie une colonie de 100.000 Algériens, à laquelle s'ajoutent quelques milliers de travailleurs périodiques et actuellement les hommes du F. L. N. Le nombre des réfugiés réels ne paraît pas excéder 6.000 à 10.000 personnes dont certaines ont été attirées par une propagande très active, par la promesse d'avantages matériels, les autres ayant été déplacés de force par les bandes. Déçus, d'ailleurs, la plupart du temps, par les conditions de vie qui leur sont offertes en Tunisie, beaucoup de ces prétendus réfugiés repassent la frontière pour venir se mettre sous la protection de nos troupes.

Bien entendu je pourrais encore poursuivre une démonstration sur l'attitude de la Tunisie en parlant du trafic d'armes; ce fut largement développé dans le rapport et je ne veux pas m'y attarder, mais vous permettrez, je pense, au rapporteur de la question de Bizerte, avec mon ami M. le président Laurent-Eynac, de rappeler une question qui me tient particulièrement à cœur: si le repli stratégique anglo-saxon n'est pas étranger aux livraisons d'armes anglo-américaines en Tunisie, je voudrais revenir d'un mot sur l'intérêt que représente actuellement la base de Bizerte et les dangers qu'il y aurait pour nous à l'abandonner.

Je me permettrai de faire quelques brèves citations de ce rapport que je considère toujours valable. Je disais, à l'époque, que: « La stratégie moderne donne une importance accrue à Bizerte qui ne doit pas être regardée seulement comme une base de ravitaillement des forces navales. Le sort de Bizerte doit être traité avant tout en fonction de sa situation géographique. Cette situation en fait une position-clef, naturellement orientée vers l'Est. Elle constitue une base d'accès fortifiée et bien desservie sur la Méditerranée orientale, devenue un des points les plus névralgiques du monde. C'est de cette situation que découle son importance que connaissent parfaitement aussi bien nos alliés que nos adversaires éventuels, d'où une compétition qui s'est déjà ouverte autour de sa possession, à la suite de l'indépendance obtenue par la Tunisie. » Il y a plusieurs mois que j'ai écrit ces lignes; elles restent d'actualité.

Véritable centre géométrique des zones importantes de la Méditerranée, Bizerte doit pouvoir être utilisée comme base d'opérations couvrant l'ensemble du bassin méditerranéen. Ainsi, il n'est pas exagéré d'affirmer que Bizerte est la véritable clef de voûte du système de contrôle et de sécurité de la Méditerranée, et, je me permets d'ajouter aujourd'hui, du Sahara car, avec les progrès ultra-rapides de la stratégie moderne, nous savons que non seulement Bizerte est actuellement une base aéronavale, mais que, demain, elle peut être une base de lancement de fusées.

Pour ces raisons, nous avions déposé une proposition invitant le Gouvernement à maintenir Bizerte base française. Je reviens sur cette question, car dans quelques jours va s'ouvrir à Paris un débat dont l'importance n'échappe à aucun de vous, mes chers collègues, et dont pourra dépendre l'orientation générale de notre politique internationale; je veux parler de la réunion de l'O. T. A. N., au cours de laquelle certains problèmes stratégiques devront être posés. Nous n'oublions pas, en effet, que les bases du Maghreb français sont des bases insulaires, c'est-à-dire, en langage stratégique, et s'agissant de Bizerte, de base située au carrefour du Sahara, de la Méditerranée et de l'océan.

Plus que jamais, en effet, M. Bourguiba, dont la politique a une continuité qu'il faut reconnaître, pense qu'il serait facilement acceptable de faire de Bizerte une base dont le financement serait assuré par l'O. T. A. N., moyennant certains privilèges: entraînement des troupes, mouillage des escadres de nations adhérentes au pacte atlantique, utilisation des aérodromes. Cette situation lui permettrait tout à la fois de subvenir aux frais d'entretien assez lourds de cette base et de garder sur elle une souveraineté absolue.

Cette solution doit être celle que le Gouvernement tunisien envisage le plus favorablement, et nous croyons devoir dire que l'Angleterre, d'une part, et les Etats-Unis, d'autre part, ne sont pas hostiles à un tel statut qui leur donnerait, par des traités bilatéraux, la possibilité d'obtenir des avantages plus importants concernant Bizerte. N'oublions pas, en effet, qu'à l'heure présente, la 6e flotte américaine, affectée au contrôle de la Méditerranée, ne possède aucun port de mouillage et que, depuis plusieurs années, l'amirauté américaine cherche une base où elle pourrait faire stationner ses unités méditerranéennes.

Quant à l'Angleterre, consciente de la vulnérabilité de l'île de Malte, elle serait désireuse de compléter ces installations en les appuyant par une base stratégique telle que Bizerte. Je rappelais, au moment où nous discutions de ce rapport devant notre Assemblée, que la rapidité un peu prématurée avec laquelle le Foreign Office a cru bon de reconnaître l'indépendance tunisienne n'était peut-être pas complètement étrangère au désir d'obtenir certains privilèges sur la base de Bizerte. Nous ne pouvons pas dénier non plus à la politique anglaise une certaine continuité, et la rapidité avec laquelle elle a livré des armes à la Tunisie nous prouve qu'elle persiste à entretenir certains espoirs sur la base de Bizerte qui lui paraît utile pour servir sa politique générale de repli de la Méditerranée orientale sur la Méditerranée occidentale.

Alors, monsieur le ministre, puisque vous nous avez fait l'honneur de venir assister à la séance de l'Assemblée de l'Union française sur ce sujet infiniment grave, permettez-moi de vous dire, du haut de cette tribune, qu'il serait nécessaire que le Gouvernement de la France, afin de prévenir toute velléité de nos alliés, dont certaine attitude dernièrement nous a choqués, que le ministre de la défense nationale décidât, en accord avec son secrétaire d'Etat à la marine, d'envoyer le plus rapidement possible une partie de l'escadre méditerranéenne à Bizerte, afin d'éviter la conclusion de tout traité bilatéral entre certains de nos alliés et la Tunisie.

J'ajoute, avant de terminer sur l'affaire tunisienne — et ceci n'est qu'un simple rappel — que M. Bourguiba qui, chaque semaine ou chaque mois suivant son humeur, nous décoche à la radio tour à tour des caresses...

M. Jean Guiter, *rapporteur de la commission de la défense de l'Union française.* Elles sont rares!

M. Denis Baudouin. ... en effet, elles sont très rares... et le plus souvent des insultes...

M. le rapporteur. Elles sont très fréquentes!

M. Denis Baudouin. Je vous l'accorde... M. Bourguiba, dis-je, ferait bien, tout de même, d'adopter une attitude conforme à celle qu'il adopte vis-à-vis de ses véritables adversaires; en effet, j'ai été assez frappé de lire dernièrement qu'au lendemain du 14 novembre, alors que ce jour-là M. Salah ben Youssef, son vieil ennemi, tenait à Damas, dans un conférence de presse, des propos peu amènes sur le chef du Gouvernement tunisien, le 15 novembre, dans son allocution hebdomadaire, M. Bourguiba déclarait: « Il est anormal que des pays avec lesquels nous entretenons des relations courtoises et officielles tolèrent les activités pernicieuses d'éléments troubles dont les mobiles sont connus et qui pourraient nuire aux bonnes relations entre ces pays ».

Jamais, je crois, la parabole de la poutre et de la paille n'a connu une application aussi éclatante.

M. le rapporteur. Très bien !

M. Denis Baudouin. Et alors, en s'interrogeant, on pourrait se demander si M. Bourguiba est inconscient ou cynique. Permettez-moi de penser qu'il est plus cynique qu'inconscient...

M. Georges Oudard. Il est l'un et l'autre !

M. Denis Baudouin. ...et que, du jugement qu'il porte sur le Gouvernement syrien, il devrait bien s'inspirer pour traiter un peu plus cordialement et respectueusement un pays dont, à l'heure présente, le Gouvernement discute l'aide financière qu'il peut lui apporter. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. de Gouyon, *président de la commission.* Très bien!

M. Denis Baudouin. En ce qui concerne la Libye, comme l'a très justement noté dans son excellent rapport notre collègue M. Jean Guiter, « significatif de la menace pesant sur le Sahara fut le coup de main attribué à un groupe composé de rebelles algériens et de Libyens douteux qui eut lieu dans la nuit du 16 au 17 septembre près de Razoufensac, au cours duquel deux camions furent attaqués et incendiés et leurs occupants, deux chauffeurs et deux graisseurs, enlevés. » — incident particulièrement grave puisqu'il a motivé une note du ministre du Sahara, et nous vous en sommes très reconnaissants, monsieur le ministre, invitant son collègue des affaires étrangères à protester auprès du Gouvernement libyen.

L'importance des frontières franco-libyennes situées dans une zone pétrolifère elle-même importante font de cette région du Sahara un endroit particulièrement névralgique qui devrait entraîner de la part du Gouvernement français une action diplomatique des plus pressantes, ainsi qu'un redoublement de la position militaire.

A ce sujet, il est bon de rappeler le rapport si documenté — prophétique, dirais-je, — de celui qui demeure notre collègue, M. Gorse, aujourd'hui ambassadeur de France en Tunisie, rapport fait en 1955 à la suite de la proposition de MM. Cornet et Dardelle tendant à inviter le Gouvernement à refuser tout accord avec l'Etat libyen qui ne consacrerait pas la permanence des intérêts français économiques et stratégiques au Fezzan; sa relecture est particulièrement intéressante dans les circonstances présentes et constitue une parfaite démonstration du travail si pertinent et, malheureusement, si souvent méconnu de notre Assemblée. En effet, notre collègue, en accord avec la commission des relations extérieures, soulignait « l'importance de nos rapports avec la Libye, mais surtout, à travers eux, celle de nos rapports avec nos alliés atlantiques. »

« En effet — poursuivait-il — l'on a toutes raisons de craindre que cette plaque tournante qu'est le Fezzan ne soit à l'avenir utilisée contre nous, si nous n'en conservons pas le contrôle. L'éclatement de la Ligue arabe, à laquelle la Libye a adhéré en 1953, n'est nullement de nature à ralentir l'activité d'une propagande qui s'exerce plus souvent contre notre présence en Afrique du Nord. Depuis des années, l'Egypte, dont l'influence à l'Est se heurte au bloc hachémite, cherche à l'Ouest un terrain plus favorable à son expansion. Le nouveau régime égyptien a, semble-t-il, encore accentué cette tendance; et dans son ouvrage intitulé *Philosophie de la Révolution*, le colonel Nasser proclame, notamment, cette vocation non pas arabe, mais africaine, de l'Egypte. »

Mais, avec raison, le rapporteur d'alors soulignait que le malaise le plus grave était celui qui planait sur les rapports de la France et de ses alliés atlantiques dans ce secteur, et tout d'abord sur les relations franco-britanniques. Le malaise réel, disait-il, tiend pour une bonne part à la présence en Libye d'un nombreux personnel « spécialisé », ces agents ayant trop souvent ramené du Proche-Orient le souvenir de rivalités que réveille la proximité d'une zone d'influence française, mais il tient davantage à l'absence flagrante d'une coordination à l'échelon le plus élevé des politiques française et britannique.

L'opinion publique française garde l'impression confuse que, tout au long de l'affaire libyenne, nous avons été, sinon dupés, tout au moins tenus à l'écart des desseins à longue portée et pour l'accomplissement desquels la collaboration française n'était pas toujours jugée souhaitable. Notre devoir est de tenir compte que, envisageant l'éventualité de l'évacuation du canal de Suez qui, depuis lors, s'est en effet réalisée, la diplomatie britannique a voulu faire de la Libye unifiée, au profit, certes, de son influence, une base militaire et politique capable de se substituer, à l'échelle d'une stratégie moderne, aux bases qu'il lui fallait abandonner ailleurs. C'est pour obtenir ces résultats qu'elle a mis au service de cette idée simple une diplomatie agissante et qu'elle a consenti, pour atteindre cet objectif, un effort financier considérable, dont il n'est pas dit que la France eût accepté l'équivalent, pour asseoir en temps utile son influence en Libye; et M. Gorse demandait que les deux Gouvernements, français et britannique, poursuivissent d'une manière approfondie des échanges de vues sur ce problème pour que fussent évitées, dans l'avenir, des divergences graves.

Ce qui nous inquiète aujourd'hui, mes chers collègues, c'est que ces divergences, au lieu de s'aplanir, s'aggravent de façon inquiétante; le plan britannique de repli de la Méditerranée orientale sur la Méditerranée occidentale apparaît dans toute sa clarté. C'est dans cette perspective que s'inscrit, sans aucun doute, la livraison d'armes faite par le Gouvernement britannique au Gouvernement de M. Bourguiba. En clair, il s'agit de renforcer le bastion libyen et de lui donner des assises solides en Tunisie. D'ailleurs, le problème libyen commande l'ensemble des rapports interalliés dans le cadre de la stratégie de Méditerranée orientale. Notre situation dans l'affaire du Fezzan n'a été qu'un des aspects de notre mise à l'écart de tout le système que nos alliés se sont efforcés de mettre en place au Proche-Orient comme en Afrique. Or, que ce soit au Proche ou au Moyen-Orient, chaque fois qu'un système d'alliance destiné au renforcement du système diplomatique et stratégique a été créé, on a écarté la France de ces importantes actions. Cette mise à l'écart ne se justifie ni en fait ni en droit. Comme le soulignait si justement — car je considère son rapport comme remarquable — M. Gorse: « Elle est contraire à l'esprit et à la lettre de la déclaration tripartite de Paris, par laquelle les Gouvernements américain, britannique et français s'engageaient à maintenir le *statu quo* en Orient et à se consulter sur tous les événements susceptibles de le modifier ». Certes, nous savons les réflexes injustes de nos alliés, qui semblent faire grief à la France des difficultés qu'elle connaît en Afrique du Nord pour sa politique qui paraît manquer d'esprit de suite, souvent, fort injustement, et considérer aussi que, dans la poursuite des conversations avec les pays islamiques, l'alliance française est un poids mort à traîner, dont il vaut mieux, la plupart du temps, se débarrasser.

Qu'on nous permette tout de même de dire que cette interprétation de l'alliance atlantique, qui consiste à nous faire partager les dangers et jamais les responsabilités, est pour le moins inadmissible. (*Très bien! très bien!*)

Il faut que demain, lors des conversations si importantes qui vont s'ouvrir à Paris, le Gouvernement français demande des engagements formels et, si j'ose dire, définitifs, à ses alliés de l'O. T. A. N., faute de quoi l'on risquerait de voir se disloquer très rapidement un alliance sur laquelle reposent la défense et la liberté du monde occidental.

M. Loste. Très bien!

M. Denis Baudouin. Il faudra aussi — permettez-moi de sortir très brièvement du cadre de cette Assemblée — dissiper le malaise que vient encore de provoquer chez nous le dernier accord passé entre les Gouvernements américain et britannique concernant les bases de lancement pour les fusées.

M. Loste. Parfaitement.

M. Denis Baudouin. Certes, les dernières interventions du Gouvernement français en Libye semblent avoir porté leurs fruits puisque nous avons appris que, sous la pression du roi de Libye, le F. L. N. a dû évacuer les bases qu'il avait installées au début de septembre dans le Fezzan, faisant ainsi échec à l'ouverture de ce second front saharien qui permettait audit F. L. N. de prendre à revers les régions pétrolières d'Edjelé et d'Hassi-Messaoud, en s'appuyant sur les montagnes du Hoggar.

Ce qui nous inquiète dans l'ensemble de la politique qui se développe sur le plan international autour de ce bouclier saharien, c'est la répétition d'une attitude désagréable de la part de certains de nos alliés que, malheureusement, nous avons déjà expérimentée et dont nous connaissons l'aboutissement.

En effet, au nom d'un slogan qui est de conserver l'Afrique du Nord et ses Etats limitrophes dans l'orbite occidentale, il semble que le maintien des positions françaises dans ces pays ou même en Algérie soit sans intérêt. Nous savons comment s'est réglé le problème de nos mandats en Syrie et au Liban et les propos tenus, à l'époque, par le gouvernement anglais sur la nécessité de ne pas affaiblir, à un moment décisif, l'effort de guerre, tout devant être subordonné à cette impérieuse nécessité.

Les arguments, quoique plus diffus, plus nuancés, sont exactement les mêmes. Prenons-y garde, faute de quoi nous risquons, lors des prochaines réunions du conseil de l'O. T. A. N., de voir se développer un mouvement destiné à contraindre la France à modifier sa politique algérienne dans le sens de l'indépendance.

Il faut d'ailleurs ajouter que la course au pétrole n'est pas étrangère à ces attitudes que l'on prétend uniquement stratégiques. Certes, le pétrole aussi représente un élément stratégique important, mais c'est un élément économique de non moindre importance, et nous pensons que ces problèmes complexes qui se posent dans les différents pays adjacents au Sahara reposent, en fin de compte, le problème saharien dont je voudrais vous entretenir.

Les différentes remarques que je viens d'exprimer et les constatations que nous venons de faire ensemble témoignent de

la part non seulement de diverses nations comme le Maroc, la Tunisie, la Libye, mais aussi de la part — et je ne veux pas faire du « roman noir » — de différentes puissances occultes, du désir de marquer que nous sommes impuissants à nous maintenir au Sahara, et même certains de nos alliés, par l'intermédiaire de personnages tout à la fois — à l'exemple du Maître Jacques de *L'Avare* de Molière — industriels, directeurs de journaux, diplomates, n'hésitent pas à déclarer dans la presse que la France est incapable d'exploiter seule son pétrole et surtout de l'écouler, ce qui implique une notion de sécurité; qu'en conséquence il sera utile qu'intervienne, lorsque l'Algérie aura obtenu son indépendance — et je pèse mes mots qui ont d'ailleurs l'autorité de la chose écrite, sous la plume, par exemple de M. Enrico Mattei dans *Il Giorno* du 8 novembre — un accord entre la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, la France, l'Italie, l'Espagne, pour exploiter et consommer en commun le pétrole du Sahara.

Cela pose donc pour nous le problème du Sahara. Monsieur le ministre, je reprends ici les paroles si justes qu'a prononcées tout à l'heure notre président de séance: Nous sommes très heureux de vous voir aujourd'hui parmi nous en tant que représentant du Gouvernement français. « Très rapidement, l'Organisation commune des régions sahariennes devra fournir à l'Union française 20 millions de tonnes de pétrole, et même davantage; son objectif principal est d'assurer l'autonomie en carburant de l'ensemble français ». Ces déclarations, c'est vous qui les avez faites, monsieur le ministre, voici quelques semaines, disant assez ce que représente pour la France l'enjeu saharien. En 1960, Hassi-Messaoud et Edjelé donneront 10 millions de tonnes de pétrole, soit plus d'un tiers, presque la moitié de notre consommation pétrolière annuelle. En janvier, le pipe-line Edjelé-Ouarglat-Toggourt — 125 kilomètres de long, six pouces de diamètre — fonctionnera. Le pétrole gagnera Philippeville par wagons. En 1960, le gros pipe-line Hassi-Messaoud-Philippeville sera posé. Autant de chances réelles pour la France. Le coût des investissements a été donné par un très haut fonctionnaire, président du bureau des recherches pétrolières: 74 milliards en 1958 — 32 pour la recherche pétrolière, 42 pour le transport. Cet effort n'est pas excessif pour la nation; c'est ce que le président Pinay a lui-même appelé les « investissements de l'avenir » qui assureront l'indépendance énergétique de notre pays. Et nous savons que la puissance énergétique est pour une nation du XXe siècle, le plus grand facteur de richesse. Mais, si l'O. C. R. S. a été créé par la loi du 10 janvier dernier, il a malheureusement fallu attendre le 21 juin pour qu'on nomme un ministre délégué général; et nous sommes heureux, en raison de votre attitude, tout à la fois patriotique et dynamique, monsieur le ministre, que ce soit vous. Mais le délai de six mois nécessaire à la mise en place des premiers organes chargés de préparer et de coordonner les programmes d'étude et de recherche, d'établir les plans d'infrastructure et de susciter l'installation industrielle et stratégique nous a semblé bien long. Seul, par un décret du 6 septembre, était désigné le comité technique de direction; un délégué général adjoint ne l'était que le 16 septembre, et ce comité a tenu une seule réunion, alors que la loi créant l'O. C. R. S. avait été votée, je le répète, le 10 janvier dernier. La haute commission dont le rôle, rappelons-le, est de définir les programmes et d'en contrôler l'application, ne sera constituée que lorsque les assemblées territoriales du Soudan, du Niger et du Tchad, territoires membres, voudront bien désigner leurs représentants. Or, cette désignation ne saurait intervenir qu'après la prochaine session de ces assemblées, après qu'elles auront statué sur les limites de l'O. C. R. S. et les compétences qu'elles voudront bien lui consentir.

En faisant voter hâtivement son projet, le gouvernement de M. Guy Mollet — je reconnais qu'il l'a fait dans un souci d'efficacité — a négligé de consulter lesdites assemblées territoriales, aussi ne s'étonnera-t-on pas que les portions sahariennes, dont elles s'étaient toujours désintéressées, prennent soudain à leurs yeux, et c'est bien normal, une extrême importance. Ces régions recèlent, entendons-nous dire, précisément, d'énormes richesses dont l'O. C. R. S. entendrait, soi-disant, les frustrer. Des explications, de sages mises au point auraient pu, en temps utile, apaiser les craintes de ces assemblées.

Au congrès de Bamako, les délégations du Tchad, du Niger, du Soudan ont obtenu l'adoption d'une motion demandant que soient affirmés les droits imprescriptibles des territoires sur les régions en cause, et qu'opposition soit faite à toute tentative de territorialisation de l'ensemble des zones soumises au régime particulier de l'O. C. R. S. Monsieur le ministre, de là à crier à la spoliation, il n'y a qu'un pas et, croyez-moi, il sera vite franchi si Paris continue à travailler dans son splendide isolement.

On pourrait peut-être réunir la haute commission. Vous avez dit très justement que Paris était la capitale du Sahara, mais on ne sait pas encore où loger cette haute commission à laquelle il faudrait fixer un lieu de résidence. La nomination des commissions administratives provisoires de Ouargla et Colomb-Béchar et celle des deux préfets qui sont le début de la vie administrative de ces deux départements sont des signes encourageants et nous vous félicitons pour cette réalisation.

Mais je crois, monsieur le ministre, que vos services n'ont pas de dotation budgétaire et que vous avez eu également à vous heurter à la fin courtoise de non-recevoir de l'ancien ministre des finances, M. Félix Gaillard; j'espère que vous trouverez chez le nouveau président du conseil, puisqu'il porte le même nom, une plus grande compréhension. Le motif de refus invoqué a été que l'O. C. R. S. n'avait pas le statut d'administration publique. Or, je crois savoir que vous avez soumis neuf projets de statut d'administration publique. Cependant, pour toutes ces raisons qui ne sont pas de votre fait, nous sommes tout de même obligés de constater que l'O. C. R. S. est paralysée.

En 1957, l'Algérie a consacré 6 milliards de son budget au Sahara. Vous propres prévisions, monsieur le ministre, sont de 15 milliards pour 1958, et vous avez raison. Mais les Finances, jusqu'à présent, n'ont rien homologué. Le feront-elles demain ? Nous le souhaitons. Seules, depuis le vote de la loi, ont été définies les limites des deux départements sahariens; les autres ne pourront l'être qu'après discussion avec les pays riverains qui désireraient s'associer à l'O. C. R. S., ainsi que le prévoit la loi.

L'attitude de ces derniers à notre égard inspire malheureusement le plus grand scepticisme et voilà qui reporte d'autant la solution des problèmes des débouchés pour le Maroc en ce qui concerne le minerais de Tindouf, et pour la Tunisie et la Libye, s'agissant du pétrole d'Edjelé. Les techniciens, pour des raisons de rentabilité veulent des débouchés sur la mer et les politiques ne pensent qu'à l'Algérie, à sa misère, à son équipement industriel. Mais, alors que nous lésinons sur les investissements d'avenir, que nous nous battons à coup d'arguments juridiques, nous risquons si nous n'y prenons garde, de nous laisser dépasser par les événements, sinon d'être victimes des convoitises et des contrecoups de la guerre du pétrole.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que vous obteniez demain les crédits et les moyens administratifs nécessaires à la poursuite de cette politique saharienne. En effet, nous nous apercevons chaque jour — et la proposition de MM. de Gouyon et Guiter en est la preuve — qu'il est urgent d'aller vite et, si j'ose dire, sur certains plans, de frapper fort, d'autant que je me suis laissé dire que lors des conversations récentes entre la France et la Grande-Bretagne, celle-ci avait soulevé un article d'une convention signée à San Remo, le 24 avril 1920, entre M. Lloyd George et M. Millerand, à l'article 2 de laquelle il était dit que le présent accord était basé sur le principe de la coopération cordiale et de la réciprocité dans tous les pays où les intérêts pétroliers des deux nations pouvaient pratiquement se combiner et que le présent mémorandum avait trait aux pays suivants: Roumanie, Asie Mineure, territoire de l'ancien empire russe, Galicie, colonies françaises, colonies britanniques de la couronne. Et l'article 14 disait: « En Afrique du Nord et autres colonies le Gouvernement français accordera des facilités à tous groupes britanniques ou franco-britanniques de bonne réputation, présentant les garanties nécessaires et en règle avec la loi française pour l'acquisition de concessions pétrolifères dans les colonies françaises, protectorats, zones d'influence, y compris l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Il importe de remarquer que le Parlement français a décidé que dans tous ces groupes les intérêts français devront être représentés dans une proportion de 67 p. 100... ».

Monsieur le ministre, ayant étudié particulièrement le problème saharien, nous pensons que le Sahara constitue, en effet, une réserve immense à l'exploitation de laquelle il faut faire collaborer tout à la fois nos alliés et les pays limitrophes, de façon à leur apporter le bien-être. Mais nous entendons que la souveraineté de la France soit, quoi qu'il arrive, maintenue sur le Sahara.

En conclusion, je remercierai très sincèrement nos collègues qui ont déposé cette proposition. Ils nous ont ainsi permis de faire le point sur un problème qui nous inquiète tous, à juste titre, en tant que spécialistes des problèmes d'outre-mer. De même, l'opinion publique sent confusément, mais à juste titre également, que lorsque l'on parle du Sahara et de l'Afrique du Nord, il y va de l'avenir de la France. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. Avant de donner la parole à M. le ministre du Sahara, et si vous le permettez, mes chers collègues, je

voudrais simplement vous rappeler qu'il y a exactement dix ans qu'à cette même heure étaient inaugurés les travaux de notre Assemblée par M. Vincent Auriol, Président de la République et président de l'Union française. Cet anniversaire devait être souligné, et la présence, aujourd'hui, de M. le ministre du Sahara dans notre Assemblée et à cette tribune même, est la preuve du crédit que nous avons acquis dans tous les milieux sérieux et de l'efficacité de nos travaux depuis dix ans. Je crois, mes chers collègues, qu'il était nécessaire de rappeler ces faits, au moment où M. le ministre du Sahara s'apprête à prendre la parole. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

La parole est à M. le ministre.

M. Max Lejeune, *ministre du Sahara.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, je suis très heureux que le hasard de la vie politique m'amène aujourd'hui à définir, devant votre Assemblée, quelques éléments de la politique saharienne menée par le Gouvernement.

J'ai, au cours de ces derniers jours, étudié les rapports établis par M. Jean Guiter et M. de La Malène sur le problème de la sécurité du Sahara. J'ai également eu à répondre à la question écrite de M. Signoret, et j'avais pris connaissance du rapport que M. Castex avait présenté, également sous le signe des préoccupations de défense nationale et d'emploi de matériel aérien. Et le ministre du Sahara répétera ce que l'ancien président de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale avait dit un jour, à savoir qu'il serait très souvent nécessaire aux hommes qui ont des responsabilités gouvernementales, de prendre connaissance des rapports qui sont mûrement étudiés et très sûrement réfléchis.

Je remercie M. le président de m'avoir tout à l'heure aussi aimablement accueilli, et je vais maintenant essayer de répondre à votre curiosité. Certes, je ne m'étendrai guère sur les problèmes qui relèvent de l'activité diplomatique, dont il appartiendra de traiter à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ou à M. le ministre des affaires étrangères, mais j'ai l'intention de ne rien celer de tout ce qui peut être dit dans une séance publique sur la sécurité du Sahara et l'organisation commune des régions sahariennes.

M. le ministre des affaires étrangères a souligné, il y a quelques jours, à New-York, devant l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, combien l'attitude des gouvernements du Maroc et de la Tunisie, vis-à-vis de la rébellion algérienne, gênait nos efforts de pacification en Algérie. Je m'étais même permis l'an dernier, vers le milieu de l'été, en ma qualité de secrétaire d'Etat aux forces armées, chargé des affaires algériennes, de déclarer que si la rébellion n'avait pas, à cette époque, obtenu des facilités d'approvisionnement à l'Ouest et à l'Est, elle aurait été purement et simplement écrasée au cours de l'année 1956. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Le problème n'est pas simple pour nous. Nous avons, l'année dernière, reconnu l'indépendance du Maroc et de la Tunisie. Ces deux pays, aujourd'hui indépendants, devraient se rappeler que, s'ils sont arrivés à la maturité politique, c'est essentiellement grâce aux crédits que nous avons dispensés dans leurs territoires, au travail de nos administrateurs, de nos médecins, de nos instituteurs, de nos professeurs et aussi aux efforts de notre armée qui eut souvent une action civilisatrice dans leurs régions.

Mais nous n'en sommes, malheureusement, pas là. Ce qu'ils peuvent dire, à leur décharge, mais il est quelquefois difficile d'avouer la réalité, c'est que l'autorité de leurs gouvernements est parfois contestée sur d'immenses parties de leurs territoires.

Ils pourraient dire, à Tunis, que le long de la frontière algérienne, des hommes sont campés qui ne répondent pas toujours docilement aux injonctions du pouvoir central; ils pourraient dire également, à Rabat, qu'au Sud du grand Atlas jusqu'à l'oued Draa, circulent des irréguliers qui ont peut-être des contacts suivis avec certains milieux politiques et prennent leurs mots d'ordre d'un parti politique, mais qui obéissent très peu au palais royal. C'est, je crois, un élément que l'on n'a pas le droit de négliger aujourd'hui où nous devons aider, par le règlement des problèmes qui sont nôtres, à l'installation au delà de nos frontières de pouvoirs suffisamment forts et établis pour faire régner l'ordre là où nous-mêmes l'avions laissé.

Concernant l'aide extérieure apportée à la rébellion algérienne, il est évident que, depuis juillet 1957, la Tunisie est devenue le siège de l'état-major du F. L. N. responsable de l'action rebelle dans la partie orientale de l'Algérie, tandis que le Maroc héberge l'état-major responsable de la partie occidentale. A l'Est — M. le ministre des affaires étrangères l'a précisé hier — des bases rebelles sont implantées dans la région tunisienne du Chott el Djerid, à Nefta, à Douz, à Tozeur. Elles ont groupé, à certains moments, des effectifs d'un millier d'hommes en vue d'attaques plus ou moins virulentes contre l'Algérie, dans la région du Souf et le Sahara du Nord-Est. D'ailleurs, cet effectif est sans cesse mouvant; il est constitué essentiellement de jeunes hommes arrachés à leur famille dans certaines régions de l'Algérie et emmenés en Tunisie où ils reçoivent une formation très rapide pour être ensuite ramenés en Algérie. La valeur combative de ces hommes est en diminution constante. Au fur et à mesure que la rébellion se poursuit on se trouve en présence de recrues qui n'ont pas toujours au feu le comportement que souhaiteraient leurs chefs. Cela prouve combien la rébellion s'affaiblit actuellement en Algérie.

Il faut retenir que l'aide donnée par certains milieux tunisiens à la rébellion algérienne s'exprime essentiellement par la contrebande des armes. Elle s'opère très facilement, les jeunes recrues algériennes instruites dans les camps reçoivent leurs armes et repartent ensuite vers l'Algérie. Ce n'est plus le système de contrebande d'armes que nous avons connu l'année dernière où des convois porteurs, convois de bêtes de somme ou même convois d'hommes chargés de plusieurs armes, s'en allaient vers l'Ouest.

En estimation de ce trafic les chiffres les plus divers ont été avancés. On peut penser qu'ont pénétré en territoire tunisien, au cours de cette année, environ 1.000 armes par mois, du mois de janvier jusqu'au mois de juin, puis 3.500 armes par mois en juillet, août et septembre, et, au cours de ces dernières semaines, des armes d'une autre valeur, armes plus lourdes, mitrailleuses antiaériennes ou engins antichars. Mais l'état-major estime qu'un millier d'armes par mois ont pu pénétrer, au cours de ces derniers mois, de Tunisie en Algérie.

En raison des barrages frontaliers aménagés depuis le début de 1956, et qui ont créé un obstacle difficile au franchissement des zones frontières, le trafic de contrebande d'armes s'est infléchi considérablement vers le Sud, dans la région de Thélepte, vers le contrefort saharien des Aurès Nementchas, dans la région de Redeyef, vers El Oued et tout le Souf. A l'Ouest, l'activité rebelle est plus particulièrement entretenue à partir de Figuig; un poste de commandement mixte du F. L. N. et de l'armée dite de libération marocaine fonctionne à Bou Anane, et l'emprise F. L. N. sur les musulmans d'Algérie vivant au Maroc oriental s'accentue de plus en plus. Elle a consisté en la mise en place d'une infrastructure administrative, levant tribu sur ces familles, en recrutement de soldats pour le F. L. N. et en organisation de camps, d'infirmeries ou d'hôpitaux sommaires, plus particulièrement dans la région d'Oudjda.

Les trafics d'armes sont alimentés grâce aux apports extérieurs par voie maritime. Il est évident que, depuis la capture de l'*Athos*, plusieurs bateaux ont accosté les rives marocaines et ont débarqué des quantités d'armes assez considérables; qu'il s'agisse de cargos yougoslaves ou de cargos finlandais venant prendre contact à Casablanca ou à Tanger, ils avaient, au préalable, par l'Italie, reçu des armes de contrebande qui devaient être acheminées vers la rébellion algérienne. Les dépôts principaux — dans la mesure où l'on a pu les détecter — se sont situés dans la région d'Oudjda et dans celle de Figuig.

D'autre part, l'activité de fabrication des mines s'est developpée considérablement à partir des usines de la Compagnie chérifienne des explosifs, la Cocherex, et même à partir de vols commis systématiquement dans certaines entreprises de carrières ou de mines du Maroc oriental.

Le 21 août, les dirigeants de l'Istiqlal et du F. L. N. se sont réunis à Tétouan pour étudier un projet d'action commune et la constitution d'une brigade marocaine originaire du Rif, et d'une brigade algérienne originaire du Sud oranais. Mais on ne peut affirmer qu'un accord se soit réalisé; nous sommes même en droit de penser qu'il y a, actuellement, entre les Algériens stationnés dans le Maroc oriental et les irréguliers marocains, pas mal de dissensions. On a enregistré, au cours de ces jours derniers, une opposition très nette entre ces deux éléments; les rebelles algériens stationnés au Maroc sont arrivés à s'émouvoir des visées territoriales exprimées par les irréguliers marocains sur une partie du Sahara, que les rebelles algériens eux-mêmes ne considèrent certainement pas comme français, mais comme notoirement algérien. Des représentations ont été faites dernièrement par des éléments de la rébellion algérienne stationnés au Maroc auprès de la cour de Rabat.

M. Georges Riond. Qui sème le vent récolte la tempête!

M. le ministre. Mais les bandes actuellement organisées dans le Maroc oriental participent à des actions à main armée dans le secteur d'Aïn-Sefra et de Colomb-Béchar, elles se sont livrées, auprès des populations locales, et plus particulièrement dans la tribu des Douimenia qui est à cheval sur la frontière algéro-marocaine aux environs de Colomb-Béchar à une propagande active en faveur du rattachement au Maroc. Je souligne ce point important.

Il n'en est pas moins vrai que, dernièrement, on a retrouvé les traces patentes de l'immixtion des irréguliers marocains dans toutes les affaires dont nous avons eu à connaître dans le Sahara occidental à Tarhit, à Béni-Abbès et au nord de Timimoun. Les cartouches Mauser trouvées sur le sable aux endroits où se sont produits d'une part l'attentat contre les méharistes et d'autre part l'embuscade contre les équipes gravimétriques prouvent la présence d'irréguliers marocains mêlés à des rebelles algériens; la cartouche Mauser est d'utilisation marocaine depuis que les autorités espagnoles de la région du Rif ont laissé imprudemment, au début de l'année dernière, les fusils Mauser et leurs munitions tomber entre les mains des bandes de l'armée dite de libération marocaine.

Mais cela souligné, ayant répondu ainsi à certaines demandes de précision de membres de l'Assemblée de l'Union française, je veux affirmer catégoriquement: actuellement, il n'y a pas de front saharien.

M. le rapporteur. Très bien!

M. le ministre. On a voulu en créer un, il y a quelques semaines, et on a échoué. Et toutes les dispositions qui ont été et qui seront prises tendent à empêcher qu'il y ait jamais un front saharien. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

C'est le 23 octobre, à Tunis, que les dirigeants du F. L. N. avaient annoncé la naissance de ce front. En fait l'action que le F. L. N. souhaitait mener au Sahara, avant le débat à l'O. N. U. sur l'Algérie, pour des fins de propagande, s'est traduite par quelques faits localisés qui ont naturellement été exagérés et interprétés tendancieusement dans certains commentaires de presse.

La recherche du sensationnel a fait de quelques incidents, graves, certes, mais très localisés, les éléments d'une fresque sur laquelle on a projeté beaucoup de couleur et d'ombres, dans laquelle on a accentué les contrastes pour attirer l'attention de l'opinion publique et même « appâter le lecteur ». Je m'excuse de cette expression car nous ne devons pas oublier ceux qui sont morts au cours de ces incidents: malheureusement depuis le mois de janvier 1956 nous sommes obligés de subir de telles pratiques qui nous touchent au cœur mais ne cessent pas pour autant.

Je veux indiquer que les faits que nous pouvons relever comme étant véritablement significatifs sont d'abord, à la frontière franco-libyenne, la présence aux environs de Ghât d'environ 250 rebelles algériens et de quelques dizaines de Touareg dissidents. Ouamrane a d'ailleurs quitté Tunis à un moment où l'on signalait ces rebelles pour prendre contact avec eux. Le 17 septembre, l'attaque en territoire libyen d'un convoi de vivres s'est produite immédiatement au Sud de Ghât; nous n'avons eu aucune nouvelle des équipages, malgré plusieurs interventions auprès du gouvernement libyen faisant suite à notre protestation. Le chef français du convoi aurait été tué, les chauffeurs et graisseurs musulmans enrôlés de force par les rebelles, mais nous n'avons eu aucune déclaration catégorique de la part du gouvernement libyen.

Le 3 octobre se place le harcèlement, en territoire français, aux environs d'Esseyen, entre Ghât et Tin-Alkoum, d'un peloton porté de ce même poste.

Enfin, au Sahara occidental, le 15 octobre, se produisait la désertion des méharistes de la compagnie du Touat Hassi-Saka, à 85 kilomètres au Nord de Timimoun; le 6 novembre, des prospecteurs de la Compagnie des pétroles algériens sont attaqués à 75 kilomètres au Nord de Timimoun.

En fait, ce sont là les éléments saillants de ce que l'on a appelé « l'offensive rebelle contre le Sahara ». Et s'il y a eu mort d'hommes, s'il y a eu incident regrettable, il n'en est pas moins vrai que cela n'a pas correspondu à l'espoir de l'état-major F. L. N.; et je peux dire que cela n'a pas correspondu à cet espoir parce que, tout de même, certaines précautions avaient été prises. Il s'agirait, d'ailleurs, de savoir si un Gouvernement, dans une démocratie, doit être amené à avertir publiquement ses adversaires des précautions qu'il prend. Je crois que, dans la lutte que nous avons menée depuis de longs mois en Afrique du Nord, notre principale faiblesse a été de travailler à visage découvert...

M. La Gravière. Très bien!

M. le ministre. ...en mettant les cartes sur la table et en annonçant quelles étaient les dispositions que nous allions prendre. (*Vifs applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. Georges Oudard. Très bien!

M. Georges Riond. Un tel témoignage, venant de vous, a une valeur exceptionnelle.

M. le ministre. A partir du moment où l'adversaire connaît toutes les dispositions de sécurité que nous prenons ou que nous allons prendre, il n'a plus, lui, qu'à rectifier son ordre de bataille pour nous attaquer au point faible qu'il aura découvert dans le nôtre. Voilà la réalité.

M. Marquet. Quels sont les responsables ?

M. le ministre. Je crois que nous avons aujourd'hui, en débattant de ce problème, à apaiser une opinion publique peut-être inquiète, mais je me permettrai de vous demander de taire certaines précisions, par trop chiffrées, pour les réserver aux hommes responsables de vos commissions compétentes, parce que je crois qu'il y aurait danger à donner certaine publicité à certains chiffres. (*Très bien! très bien!*)

Mais je veux maintenant vous indiquer quelles ont été les précautions prises au cours des mois derniers. En 1956, à la frontière Ouest — décision prise par le président du Gouvernement, le 7 février 1956 (je vous prie de considérer la date) à Alger — il a été procédé au renforcement de la ligne de sécurité allant de Tindouf à Colomb-Béchar. Les postes frontaliers de Oum-el-Alhar, Hassi-el-Mounir, Tinfouchy, Zegdou, Tabelbala, Hammaguir ont été remis en état, fortifiés, dotés des télécommunications nécessaires et des blockhaus indispensables. Il a été également procédé à l'aménagement du terrain d'aviation de Meridja et à la réfection des pistes, entre tous ces postes nouvellement reconstruits et dotés de l'armement nécessaire.

Depuis cette date, on a tracé sur le terrain une ligne de police, concrétise par ces ouvrages allant de Tindouf jusqu'à Colomb-Béchar.

Qu'il me soit permis de rappeler que toutes les incursions à travers cette ligne de postes ont échoué et que celle-ci a tenu depuis le début de 1956, alors qu'à cette époque aucun des points que je viens de citer n'était fortifié, tandis qu'à Tindouf à cette même date, quand je l'ai visité, il n'y avait même pas les trois jours de vivres réglementaires.

En 1957, ont été créées des zones interdites dans la Hamada du Guir, dans la région de Zegdou, entre la Hamada de la Daoura et les plateaux des Kem-Kem. Actuellement, le renforcement des postes se poursuit méthodiquement, notamment dans la région de Colomb-Béchar et de Beni-Ounif.

En ce qui concerne la frontière Est, dès l'évacuation des bases françaises du Fezzan, la réorganisation des confins saharo-libyens a été entreprise. Elle s'est traduite par la création d'un commandement Est saharien à Ouargla, avec des secteurs à Fort-Flatters et à Djanet par l'installation complète de bases logistiques importantes, par des travaux de défense à Ohanet, Djanet et Fort-Polignac, avec, pour ces postes, l'aménagement de systèmes de défense à base d'artillerie. Des pistes ont été établies ou aménagées entre ces différents postes. Et c'est parce que toutes ces mesures ont été prises à temps qu'il a été possible, malgré les difficultés matérielles rencontrées, malgré la sévérité du climat, de transporter 3.500 tonnes de matériel dans l'Est saharien au cours du seul quatrième trimestre de l'année 1956.

Aujourd'hui, les terrains d'aviation de la zone Est saharienne ont été aménagés afin de pouvoir être utilisés pour toutes les missions qui peuvent leur être demandées, qu'il s'agisse de missions d'intérêt civil ou de toutes sortes de missions d'intérêt militaire. Et si quelques-uns d'entre vous sont passés sur certains de ces terrains d'aviation l'année dernière, puis cette année, ils auront pu enregistrer, rien qu'à la vue, une énorme différence et constater ainsi l'importance des aménagements réalisés en quelques mois seulement.

D'autre part, je voudrais indiquer que si nous avons réussi à obtenir l'abornement de la frontière franco-libyenne, entre Ghât et Ghadamès, si nous avons réussi à décourager les incursions dans cette région au cours de ces derniers mois, c'est parce que toutes ces dispositions avaient été prises, c'est parce que le terrain et les communications avaient été aménagés en temps utile.

Sur le plan des effectifs et de l'organisation des unités, j'indiquerai qu'en 1956 une dizaine de bataillons venant pour la plupart du Maroc et de la Tunisie ont été implantés dans les territoires du Sud algérien; trois compagnies sahariennes portées africaines ont été créées. Le 2e régiment étranger d'infanterie a été transformé sur la base de six compagnies portées de Légion. Toutes ces compagnies ont été, au cours de l'année 1956, dotées d'un matériel adapté de véhicules à toutes roues motrices et des automitrailleuses qui leur étaient nécessaires. La transformation d'unités d'infanterie en unités portées était la condition nécessaire de la sécurité dans toutes les régions sahariennes et plus particulièrement dans celles qui étaient au contact de la rébellion marocaine. Alors que,

l'on disposait des lourdes unités de Légion ou de certaines unités traditionnellement à pied, l'attribution de véhicules tous terrains a donné à ces unités la mobilité qui leur manquait et par là-même une efficacité remarquable. Elles ont d'ailleurs pu, à partir du moment où elles étaient dotées de ce matériel, être armées d'engins beaucoup plus efficaces.

En février 1957, il a été procédé à l'unification du type des compagnies méharistes et à la création, dans chacune d'elles, de deux pelotons portés au lieu d'un, ce qui correspond en fait à la motorisation des deux cinquièmes de ces unités. La transformation de la compagnie saharienne du Fezzan en compagnie saharienne portée s'est également effectuée en février. La transformation des groupements sahariens statiques en compagnies mobiles sahariennes d'infanterie a été également réalisée au cours de la même période; enfin la proposition des Français de souche a été portée à 50 p. 100 dans les compagnies sahariennes portées, alors qu'elle n'était auparavant que de 25 p. 100.

Je voudrais souligner maintenant que des dispositions préventives ont été également prises pour localiser la portée d'éventuels incidents. A l'Est, le renforcement du dispositif militaire était réalisé le 14 septembre; conjugué avec l'action diplomatique, il a joué un rôle déterminant. Les rebelles algériens rassemblés à Ghât viennent d'être avisés, par décision du Gouvernement libyen, qu'ils devaient quitter le territoire libyen. Ils ont été effectivement reconduits à la frontière tunisienne. Le caïd Brahim, chef des Ajjers français, est resté fidèle pendant toute cette période troublée et la reddition des quelques dizaines de Touareg dissidents, dont on a tant parlé dans les journaux, est actuellement en cours.

A l'Ouest, en septembre, la sécurité du territoire a découvert et neutralisé un réseau subversif et je suis persuadé que c'est la neutralisation de ce réseau qui nous a permis d'éviter l'embrasement que certains voulaient obtenir au Sud de Colomb-Béchar dans la vallée de la Saoura. Les hommes de Tunis ne pouvaient pas penser que les services de la surveillance du territoire pouvaient suivre ces agissements depuis quelques semaines pour, à temps, étouffer le complot dans l'œuf.

Le 7 octobre, une cellule F. L. N. a été découverte au sein d'une unité militaire à Béni-Abbès et le démantèlement de ces cellules s'est poursuivi depuis dans les palmeraies autour de Béni-Abbès et de Timimoun. Vous savez quelle a été la suite: les opérations d'assainissement se sont poursuivies dans l'erg occidental par des actions aéro-terrestres menées sur renseignements. Elles ont été le fait plus particulièrement de deux unités: le 3e régiment de parachutistes coloniaux et la 4e compagnie saharienne portée de Légion. Des opérations de contrôle ont été menées dans la région de Touggourt, de Guemar et Hassi-Messaoud par le 1er régiment étranger de parachutistes avec des moyens renforcés: hélicoptères et avions légers.

Pour compléter cette action militaire d'assainissement, je veux souligner qu'ont été installées dans le Sahara septentrional quarante-quatre sections administratives spécialisées dont le nombre sera accru pour tendre à un contrôle de plus en plus étroit des populations.

Je peux vous dire que le maintien de la sécurité au Sahara est la première de mes préoccupations.

M. le rapporteur. Très bien!

M. le ministre. Elle n'est pas mon unique préoccupation, mais elle est la première car sans la sécurité, il est évident que rien ne pourrait être construit, rien ne pourrait être organisé, et que plus particulièrement l'Organisation Commune des Régions Sahariennes ne pourrait pas remplir le rôle qui doit être le sien. On ne peut travailler que dans la paix. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je suis, aux termes mêmes de la loi de janvier 1957, responsable de la défense et du maintien de l'ordre dans les régions sahariennes. Je dois donc disposer d'unités de combat dont l'effectif global actuel sera approximativement doublé par la mise en place des bataillons de renfort qui se fait actuellement. Cette sécurité doit être assurée dans un territoire grand comme huit à neuf fois la France, et dont les points périphériques sont séparés par des distances importantes: de Djanet à Tindouf, il y a 1.800 kilomètres; c'est la même distance qui sépare Laghouat de Tombouctou.

Cependant, le problème de la sécurité au Sahara reste plus une question d'articulation et d'adaptation des forces qu'une question d'effectifs. Il importe d'obtenir la plus grande mobilité possible de ces effectifs relativement réduits — mais disposant d'une grande capacité de feu. Cette mobilité doit être réalisée au sol quelle que soit la nature du terrain; elle doit également être réalisée dans les airs, car l'avion seul permet de franchir, en temps voulu, des espaces immenses. Le rôle capital de l'aviation de transport et de l'aviation de reconnaissance apparaît dans une logique toute simple, qui, peut-être parce que trop simple, a été jusqu'ici par trop méconnue. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le rapporteur. Très bien!

M. le ministre. Je voudrais à ce sujet rejoindre les conclusions développées devant vous ces derniers jours par M. Castex. Les renforcements demandés et qui m'ont été accordés permettront, en outre, de constituer une réserve rationnelle de compagnies sahariennes portées, mais la sécurité ne se fait pas seulement au moyen de la force armée militaire. Sur le plan de la sécurité intérieure, j'ai demandé au ministre de l'intérieur, dans le cadre de la réorganisation des services de police départementaux, un accroissement considérable du nombre des fonctionnaires de police, par l'utilisation, en 1958, au Sahara, d'une grande partie des policiers rapatriés du Maroc et de la Tunisie. (*Très bien ! très bien !*) Il nous faut des matériels spéciaux, plus particulièrement adaptés aux opérations dans les dunes. En effet, si nous avons éprouvé récemment quelques difficultés, c'est parce que des matériels que nous croyions adaptés — ayant été expérimentés dans certaines conditions et avec un sable d'une certaine consistance — se sont révélés d'un mauvais rendement pour des opérations dans l'Erg occidental. Il nous faut actuellement trouver sur le marché extérieur les véhicules nécessaires parce qu'on ne peut tout de même pas accepter qu'une unité portée ait moins de mobilité dans certaines conditions de terrain qu'un groupe méhariste quelconque. (*Très bien! très bien!*)

Il faut également que nous obtenions, pour les formations de l'aviation légère de l'armée de terre, les avions légers indispensables. Les décisions prises par M. le ministre de la défense nationale ont été prescrites au général Salan et elles se traduisent actuellement par un début de satisfaction quant au matériel aérien.

Je veux souligner aussi la nécessité de faire fonctionner parfaitement le réseau de télécommunications et d'harmoniser d'ailleurs le système des télécommunications civiles et militaires. Il faut choisir entre la phonie et la graphie mais il faut que d'une façon rapide n'importe quelle équipe gravimétrique ou pétrolière puisse alerter — et doive alerter — les unités militaires à proximité. (*Très bien ! très bien !*) C'est, je le répète, sur le plan des télécommunications qu'un gros effort doit être fait si nous voulons utiliser efficacement des moyens militaires qui sont déjà très nombreux et très satisfaisants mais dont l'efficacité doit être accentuée par l'amélioration de notre réseau de liaison. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

L'organisation du commandement doit être revue et adaptée. En effet, plusieurs des orateurs l'ont dit, il faut enfin fixer les attributions du général que l'on appelle « général O. C. R. S. » — ce terme barbare signifiant qu'il s'agit du général placé à côté du délégué général de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes — non seulement vis-à-vis des territoires du Sud Algérien, mais vis-à-vis des territoires d'outre-mer. Si l'on n'arrive pas à faire cesser entre le ministère de la défense nationale et le ministère de la France d'outre-mer cette « querelle de boutons », comme disent les militaires, tout ce que nous faisons actuellement nous donnera une sécurité imparfaite. Il est évident, en effet, que la grande plate-forme saharienne doit répondre aux directives uniques d'un seul homme responsable sur le plan militaire qui devrait, comme le précise la loi, ne pas méconnaître tous les problèmes stratégiques qui peuvent se poser soit en Afrique du Nord, soit en Afrique Noire, mais avoir des responsabilités bien définies sur le territoire dont il a la charge.

J'ai d'ailleurs demandé à mon collègue de la défense nationale de faire préciser au plus vite les attributions du « général O. C. R. S. » qui, actuellement, sur le plan stratégique, reçoit ses directives du général commandant la région militaire. Il est évident que les problèmes de la sécurité au Sahara ne peuvent pas être traités isolément sans tenir compte des décisions prises par le général commandant en Algérie.

M. le rapporteur. Très bien!

M. le ministre. La création d'un commandement de l'Est saharien vient d'être décidée, comportant les territoires de Touggourt et des oasis; un sous-secteur est créé aux confins de Ghadamès; je n'insiste pas. Le sous-secteur de Tindouf vient d'être réorganisé, qui doit être supporté à partir de Colomb-Béchar et de Fort-Trinquet, le poste de Chegga ayant été réoccupé.

Sur le plan de la défense, les dispositions envisagées comportent l'aménagement d'aérodromes avancés qui doivent constituer, face à l'Est, une ligne continue le long de la frontière, la même disposition ayant été prise l'année dernière au Nord-Ouest. La réfection totale de la piste de Fort-Polignac,

au sujet de laquelle une question écrite m'a été posée par M. Signoret, est actuellement entreprise entre Fort-Polignac et Djanet, à travers le Tassili des Ajjers, par Fort-Gardel, de façon à éviter le transit par la Libye de matériel militaire, transit qui, aux termes d'un accord, est encore autorisé pour quelques mois.

Il est indispensable que le système d'aéro-transports soit revu, de façon à coordonner ceux de l'Est et de l'Ouest dans le Sahara Central, au niveau d'Adrar et d'In-Salah.

Enfin, je dois indiquer que la réorganisation des compagnies méharistes est aujourd'hui décidée. Elle se traduira par un nouveau dosage ethnique des éléments les composant. Elle prévoit le ravitaillement par air de ces compagnies méharistes, permettant un allégement du matériel qu'elles transportaient jusque-là. Il est également envisagé de grouper les familles des méharistes sahariens à l'intérieur d'un enceinte militaire de façon à les mettre à l'abri des coups de la rébellion qui pourrait essayer de faire sur elles de l'intimidation. Enfin, une vingtaine de harkas, avec un effectif de plus de 1.100 karkis, sont actuellement utilisées au Sahara et leur nombre en sera progressivement accru.

J'insiste beaucoup sur un dernier point: j'estime qu'il est absolument nécessaire de doter le Sahara d'un nombre assez grand de contingents de gendarmerie, parce que les gendarmes sont en même temps, ne l'oublions pas, des officiers de police judiciaire, et, dans de vastes espaces comme ceux-là, c'est une qualité très appréciée.

Je dois rappeler également que toutes les mesures que je vous ai énumérées et qui vous ont peut-être paru un peu fastidieuses dans leur rappel ne vaudront que si des opérations sont entreprises très rapidement pour assainir complètement l'Atlas saharien où l'activité rebelle s'est intensifiée. Vous savez que, depuis bien des mois, à partir de Figuig, le trafic des armes et le cheminement des hommes de la rébellion se sont faits par les monts des Ksour, le djebel Amour ou les monts des Ouled Naïl. C'est à partir de cette filière que, d'une façon constante, se sont organisés les relais d'équipes et les relais d'armes et de munitions. Or, jusqu'ici, on ne s'est pas attaqué suffisamment à ce que je considère personnellement et par expérience comme le réduit de cette rébellion. Pendant longtemps, le fait que l'Atlas saharien était découpé par les limites administratives eut comme conséquence un cloisonnement de l'action militaire. Ce cloisonnement a disparu du fait de la création d'un secteur unique. Mais il est temps que l'Atlas saharien soit nettoyé — j'utilise volontairement le terme — car, si nous n'y procédons pas, nous aurons encore à subir de graves mécomptes dans le Nord du Sahara.

Je souligne à ce propos que les hommes qui ont, avec les méharistes déserteurs et des irréguliers marocains, attaqué les équipes gravimétriques de la C. P. A., appartenaient au détachement rebelle dit du Touat Gourara. Immédiatement après avoir commis leurs méfaits, ils sont remontés vers le Nord, vers l'Atlas saharien d'où leur est venu, au cours de ces dernières semaines également, le ravitaillement qui leur était indispensable, par le canal des transports nomades.

En conclusion, grâce aux précautions prises depuis 1956 dans les territoires du Sud, grâce à la rapidité des interventions de l'armée et de la police, la tentative du F. L. N. pour créer un embrasement général du Sahara a échoué et le dispositif militaire actuellement en place ou en voie de l'être doit permettre la protection des chantiers.

Mais il faut que les pétroliers respectent certaines règles de prudence. (*Très bien! très bien! au centre.*) Je dois dire que les compagnies pétrolières ont eu des attitudes diverses. En effet, si certaines ont, dès le premier jour, pris contact avec l'autorité militaire pour assurer leur sécurité, si elles ont indiqué à l'autorité militaire le déplacement de leurs équipes de recherche et de leurs équipes de prospection, d'autres n'ont pas accepté de se plier, pendant trop longtemps, à cette discipline. Il me souvient d'avoir survolé, l'année dernière, toute la région entre Laghouat et Colomb-Béchar, au Nord de l'Erg occidental, accompagné du général commandant supérieur de l'air et du général commandant supérieur de l'armée de terre: nous avons eu la surprise de découvrir, sur le terrain, des pistes d'envol — pistes d'une compagnie pétrolière — qui n'avaient, à aucun moment, été signalées à l'autorité militaire.

Aujourd'hui, des incidents pénibles se sont produits; ils imposent à tous un devoir de discipline et de solidarité qui doit jouer au désert comme il joue sur la mer. Comme le commandant d'un équipage, en mer, n'acceptera, à aucun moment, aucune indiscipline, aucun sabotage, de la même façon, au Sahara, les mêmes règles doivent être appliquées, d'autant plus draconiennes qu'à l'adversité due aux hommes s'ajoute, là, celle du climat, et sur ce point, je puis vous donner l'assurance que je ferai tout pour obtenir que les liaisons radio avec l'armée soient assurées, sinon en graphie, comme le voudraient les militaires, du moins en phonie, car il faut absolument que l'assistance militaire soit apportée très rapidement. Mais je demande également aux compagnies pétrolières de se soumettre à certaines règles et d'accepter le contrôle de leur personnel. Je leur demande, pour le recrutement de ce personnel, d'accepter, plus particulièrement dans les zones sahariennes, de passer par l'intermédiaire des chefs d'annexes, et aussi, bien que certaines y soient réticentes, d'assurer pour une grande part l'autodéfense de leurs installations fixes, au moins dans certaines régions...

M. Alfred Bour. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Bour, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Alfred Bour. Pouvez-vous appliquer des sanctions à ces compagnies pétrolières qui seraient en arrière de la main, si je puis dire, et qui ne répondraient pas à vos très justes prescriptions ?

M. le ministre. Les incidents qui se sont produits au cours de ces dernières semaines amèneront, je crois, certaines compagnies pétrolières à plus de compréhension; je dis « certaines » parce que je dois reconnaître que d'autres se sont, dès les premiers jours, associées pleinement à notre effort et ont collaboré à tous moments avec l'armée.

M. Denis Baudouin. En somme, la crainte du F. L. N. est le commencement de la sagesse!

M. le ministre. En tout cas, l'on constate aujourd'hui que la rébellion, pour porter ses coups à la France, n'a eu aucun respect pour les équipes pétrolières et n'en aurait aucun pour les exploitations mêmes. La solidarité doit donc jouer à plein entre civils et militaires. C'est la leçon qui doit être tirée aujourd'hui des faits.

M. le rapporteur et M. Héline. Très bien!

M. le ministre. Il faut également souligner que nous avons, au cours d'une conférence récente, réussi à faire admettre notre point de vue par des responsables qui ont d'ailleurs la chance de travailler avec de jeunes équipes pleines de foi et de courage. Et quand j'apporte ces paroles à la tribune de l'Assemblée de l'Union française, c'est après que des conférences aient, en fait, abouti à des conclusions qu'il s'agit maintenant de transcrire sur le plan matériel, avec des moyens adaptés.

Pour terminer, mesdames, messieurs, je voudrais indiquer que les problèmes de frontières avec la Libye, la Tunisie et le Maroc revêtent, certes, une importance capitale. Certains d'entre vous l'avaient signalé. Le Gouvernement a pu obtenir l'année dernière l'abornement de la frontière franco-libyenne entre Ghat et Ghadamès, frontière dont le tracé a été entériné à la suite de la ratification du traité, le 10 août 1955, par le parlement libyen. L'abornement de cette frontière est en cours. Nous avons demandé que soit le plus rapidement possible amorcé celui entre Ghat et la frontière de la République du Soudan, car nous en sommes encore à l'affirmation théorique que cette frontière est définie suivant le traité de 1919, avec quelques points, quelques tracés de piste assez vagues. Il est absolument indispensable que nous obtenions cet abornement; nous devrions y parvenir si le gouvernement libyen continuait à avoir l'attitude compréhensive qu'il a eue au cours de ces dernières semaines où il a répondu à nos vœux: tous les rebelles qui stationnaient sur son territoire ont regagné la Tunisie; les relations sont redevenues normales à Ghadamès et à Ghat; elles doivent nous engager à renvoyer dans ces villes les techniciens de l'aviation qui stationnaient sur des terrains encore à notre libre disposition pour quelques mois, et nous pouvons donc espérer que l'amélioration de ces relations permettra de préciser la frontière Sud de la Libye, dans la région du Tibesti.

Enfin, en ce qui concerne la frontière Ouest, je rappellerai que l'abornement avec les territoires de l'Afrique occidentale espagnole s'est poursuivi au début de l'année et que trois bornes frontières ont été posées entre le Tekna, zone Nord du Sahara espagnol, et l'annexe de Tindouf, la dernière borne ayant été implantée sur la falaise, rive gauche du Draa, le 20 juillet dernier.

Je rappelle que le quai d'Orsay a constitué le dossier de la frontière avec le Maroc, qui n'a pu faire l'objet d'une discussion d'ensemble que nous souhaitons pour tous les problèmes en suspens. Mais, ainsi que je le disais tout à l'heure, depuis le mois de juillet 1956, c'est une véritable frontière de police

qui suit le cours du Draa, le rebord occidental du plateau des Kem-Kem qui passe au Sud de Taouz et coupe le Nord de la Hammada du Guir pour rejoindre le Djebel-Grouze au Nord de Colomb-Béchar.

Cette frontière de police a été scrupuleusement surveillée, comme je l'ai indiqué, depuis le début de 1956. Cette ligne n'incorpore, en territoire français, aucun élément des populations marocaines, et je veux en apporter l'affirmation catégorique à cette tribune.

M. Laurin. Très bien!

M. le ministre. Nous l'avons interdite au franchissement hostile des irréguliers marocains — car nous sommes obligés de constater que l'autorité de Rabat ne s'exerce pas au Nord de la vallée du Draa — dont l'action a été menaçante à un moment donné sur Colomb-Béchar et qui se reportent aujourd'hui avec violence sur le territoire espagnol d'Ifni.

Je voudrais d'ailleurs apporter là un complément d'information. Dans toute cette discussion avec les autorités marocaines, bien souvent on brandit devant nous des cartes antérieurement imprimées par les services français de Rabat et qui ne font que traduire des partages entre autorités françaises; les lignes qui ont séparé théoriquement le Maroc du Sud-Algérien, à ces époques diverses, ont varié suivant des commodités de commandement, suivant des commodités de transport, mais jamais, lors de l'impression, il n'a été dans l'esprit de ceux qui faisaient ce tracé sur le papier, qu'il correspondît à des frontières ethniques, voire à des frontières politiques. Et pourtant on se sert aujourd'hui contre nous de ces cartes établies pour le simple usage des autorités militaires françaises de Rabat ou d'Alger; on en tire argument pour essayer de porter la frontière Sud du Maroc encore plus au Sud, là où jamais aucune autorité marocaine ne s'est exercée dans les années contemporaines. On peut, naturellement, invoquer l'histoire; mais alors, aujourd'hui, Sa Gracieuse Majesté serait représentée à Bordeaux et le roi d'Espagne serait encore maître à Perpignan... (*Sourires et applaudissements.*)

M. Georges Riond. Et nous posséderions les Deux-Siciles! (*Sourires.*)

M. le ministre. A invoquer l'histoire, il est certain que le Maroc porta, autrefois, une autorité — très passagère — jusqu'aux rives du Niger, mais j'entendais un ministre, au cours d'un conseil de gouvernement d'outre-mer, déclarer récemment, dans mon propre bureau, que le Soudan était allé jusqu'à Goulimine: je ne vois pas aujourd'hui le gouvernement d'outre-mer du territoire du Soudan réclamer l'extension des frontières politiques de ce pays jusqu'à Goulimine... Il faut être sérieux! et ce que nous savons bien, car c'est de l'histoire contemporaine, c'est que Foum-el-Hassan a été pacifié en 1932, que Goulimine, Akka et les rives du Draa l'ont été, par les troupes françaises, à partir de 1934. Le général Catroux a d'ailleurs, dans un article récent, rappelé ces faits, et une thèse de doctorat qui va être imprimée prochainement démontre, par l'étude minutieuse de cette pacification, que l'autorité de Rabat, pendant les dernières décades, n'a jamais franchi le Djebel-Bani. C'est ce que je suis amené à proclamer à cette tribune. Nos interlocuteurs marocains doivent savoir quelle est notre pensée et je veux l'exprimer très simplement mais fermement parce qu'il est indispensable que cette épineuse question des frontières soit tranchée rapidement.

M. Denis Baudouin. Très bien!

M. le ministre. Par une collaboration qui s'impose au-dessus des frontières politiques, doit s'établir une collaboration économique sur toutes ces régions où les Français et les Marocains ont trop d'intérêts communs pour continuer à se disputer. En effet, c'est seulement à partir de 1942, au moment où les troupes françaises d'Algérie partant pour la campagne de Tunisie ont été remplacées par les troupes françaises du Maroc, que l'autorité chérifienne a poussé, derrière ces troupes françaises du Maroc, quelques caïds vers le Sud, au niveau du Bani et vers la région du Draa.

Cette prise de contact politique ne s'est faite qu'à une époque relativement récente. Toutefois, le problème n'est pas là. Il est absolument indispensable, au moment où l'on crée l'Organisation Commune des Régions Sahariennes, que l'on réponde à la volonté du législateur. Il a voulu cette Organisation pour assurer, le plus vite possible, à la France son ravitaillement autonome en carburant, pour améliorer le niveau de vie des populations sahariennes à partir des richesses trouvées au Sahara, mais il a voulu également que tous les pays et territoires limitrophes du Sahara profitassent de la richesse découverte; et les deux présidents du conseil, M. Gaillard et M. Bourgès-Maunoury, ont insisté sur la volonté du Gouvernement français d'associer à l'exploitation des richesses sahariennes les pays et territoires limitrophes.

Car il s'agit bien de cela aujourd'hui; il est nécessaire d'associer le plus vite possible le Maroc à l'exploitation de la richesse saharienne et il nous faut définir dès maintenant les zones dans lesquelles une collaboration économique sera organisée et poursuivie, ces zones pouvant chevaucher des frontières politiques.

Voilà comment se pose aujourd'hui le problème, et c'est sous cette optique que le Gouvernement entend le résoudre; mais encore faut-il, pour arriver à une solution, trouver une certaine compréhension de part et d'autre. Nous la souhaitons, nous la recherchons d'autant plus que si nous voulions aujourd'hui nous battre à coups de prétentions territoriales, nous enrichirions sans doute nos dossiers, mais les discussions s'éterniseraient sans aboutir à un résultat satisfaisant, parce que la solution réside dans la paix et dans la collaboration de nations qui doivent être amies. Voilà ce que je voulais dire à propos de ces frontières du Nord-Ouest saharien.

J'ai été également interrogé sur un autre aspect très important du problème, et je ne voudrais pas donner l'impression de me dérober: celui du fonctionnement de l'O. C. R. S. Je regrette comme vous que tous les organismes de l'O. C. R. S. ne soient pas encore mis en place. Je vous rappelle que j'ai été désigné ministre du Sahara au mois de juin dernier, à la veille des vacances parlementaires, qui coïncident avec les vacances des fonctionnaires des grandes administrations. Dès mon installation, j'ai demandé à M. le président du conseil de provoquer la désignation des membres de la haute commission de l'O. C. R. S. Les quatre assemblées constitutionnelles ont immédiatement déféré à cette demande: l'Assemblée nationale a désigné huit représentants à la haute commission, le Conseil de la République quatre, l'Assemblée de l'Union française deux, et le Conseil économique deux. Les assemblées constitutionnelles ayant, ainsi, fait diligence pour ces désignations, je me suis trouvé placé devant le problème des désignations auxquelles devaient procéder les territoires d'outre-mer, qui ont demandé d'attendre, pour donner les noms de leurs délégués, les réunions habituelles des conseils de gouvernement; je les attends encore. Deux représentants seulement ont été désignés: ceux du territoire du Soudan; la désignation de deux représentants de la Mauritanie m'a été annoncée avant-hier comme étant très prochaine, mais je ne sais pas encore ce qui sera fait et à quelle date en ce qui concerne le territoire du Niger et celui du Tchad.

Or, je tiens à souligner qu'il m'est apparu très difficile au mois d'octobre dernier, sous peine de faire l'objet d'une critique fort justifiée, de réunir une haute commission aussi incomplète, ne comprenant que les représentants des quatre assemblées constitutionnelles: dans ces conditions, il m'était pratiquement impossible de réunir une commission qui, aux termes de la loi, doit représenter non seulement les régions situées au Nord du Sahara, mais aussi celles situées au Sud.

J'ai donc attendu. Mais je veux maintenant préciser que les membres de la haute commission seront convoqués au cours du mois de décembre pour une réunion qui se tiendra au début de janvier... (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Schneider. Très bien!

M. le ministre. ...car je ne peux encourir davantage le reproche de ne pas l'avoir convoquée, alors que sont prêts tous les rapports devant lui être soumis.

M. Saïdou Djermakoye. Me permettez-vous de vous interrompre?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Saïdou Djermakoye, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Saïdou Djermakoye. Je voulais simplement, monsieur le ministre, apporter une précision en ce qui concerne mon territoire: le Niger ne tardera pas à désigner son représentant à l'O. C. R. S.; dans une semaine ce sera chose faite.

M. le ministre. Je vous remercie de cette précision.

M. Boisdon. Me permettez-vous, à mon tour, de vous poser une question?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Boisdon, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Boisdon. La Mauritanie a-t-elle fait connaître sa décision d'adhérer à l'O. C. R. S.? Ce point est resté dans le

vague; en réalité je crois savoir qu'elle hésite, mais je ne sais si la décision est prise ou non.

M. le ministre. La Mauritanie n'a pas, à ma connaissance, pris actuellement la décision de demander son adhésion à l'O. C. R. S. Il m'a été simplement indiqué, avant-hier, qu'elle se préparait à désigner ses deux représentants à l'O. C. R. S.; si vous avez désigné, dans votre sein, un délégué mauritanien pour représenter l'Assemblée de l'Union française à l'O. C. R. S., la Mauritanie, elle, n'a pas encore désigné ses propres représentants.

M. Boisdon. Je désirais le faire préciser.

M. le ministre. Depuis le mois de juillet, différentes décisions ont été prises. Il m'a d'abord fallu, en ce qui concerne les anciens territoires de Sud algérien, procéder à la constitution des deux départements; c'est ainsi que le département des Oasis — chef-lieu Laghouat — et le département de la Saoura, chef-lieu Colomb-Béchar, ont été créés par décret pris le 7 août 1957 en conseil des ministres après consultation du conseil d'Etat.

J'ai également fait désigner les commissions administratives provisoires; elles ont été constituées par décret pris en conseil des ministres, après avis du conseil d'Etat. Je précise tout cela pour bien souligner que peu de temps a été perdu car il a fallu obtenir les délibérations du conseil d'Etat et celles du conseil des ministres à une époque qui est, en fait, celle des vacances.

En ce qui concerne les commissions administratives provisoires, je veux relever ici certaines assertions: un journal du soir s'est fait l'écho de certaines affirmations suivant lesquelles, dans la haute commission de l'O. C. R. S., voisineraient, à côté de représentants élus des territoires d'outre-mer, des « notables sahariens ». Je dois vous dire dans quelles conditions ont été désignés les membres des commissions administratives provisoires de la Saoura et des Oasis. Je me suis refusé à procéder moi-même à cette désignation en choisissant des noms sur une liste, et j'ai voulu que dans une région paisible la désignation se fasse après une consultation et quelle consultation ? Celle des commissions municipales, à l'exclusion des membres, désignés, de ces commissions. Donc, seuls les membres, élus, de ces commissions municipales, et les membres des djemaa élus ont désigné leurs représentants provisoires à l'intérieur de ces commissions administratives.

Il est trop facile de dire que c'est le pouvoir politique qui a choisi ces représentants, alors que j'ai purement et simplement entériné le choix fait librement par les commissions administratives municipales et par les djemaa et cela, je tenais à l'indiquer très nettement à l'Assemblée de l'Union française. Je ne voudrais pas, que dès le début des travaux de la haute commission de l'Organisation commune des régions sahariennes fussent taxés d'incompétence huit de ses membres. Ces membres ayant été élus régulièrement devront siéger avec des pouvoirs égaux à ceux des autres membres...

MM. Marcel Léger et Jean Guiter. Très bien !

M. le ministre. ... ils sont effectivement des représentants désignés par les populations sahariennes car, je le rappelle, la loi votée par le Parlement précise bien « représentants des populations sahariennes »...

M. Laurin. Parfaitement !

M. Schneider. Très bien !

M. le ministre. ... Et en ce qui concerne les départements des Oasis et de la Saoura, la loi est entièrement respectée. J'espère que, lorsque la haute commission aura commencé ses travaux, et qu'il m'aura été laissé suffisamment de temps, il sera possible de faire procéder, par suffrage direct, à un renouvellement des mandats des membres de la haute commission pour ces deux territoires. Mais, comme il me fallait faire vite, j'ai pris en l'occurrence un moyen parfaitement légal dont je n'accepte pas qu'on conteste la validité. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

J'ajoute que les deux commissions administratives ont siégé à Laghouat et à Colomb-Béchar; elles ont délibéré; un budget leur a été proposé; elles l'ont modifié et l'une d'elles a même demandé que soit revu le système d'impôts directs dans son département, non pas pour échapper à l'impôt mais pour que celui-ci soit levé normalement, régulièrement, c'est-à-dire démocratiquement. Voilà un exemple du travail d'une commission administrative dès ses premières séances, en discutant de son propre budget.

Un préfet civil a été nommé à Laghouat, et un autre sera prochainement nommé à Colomb-Béchar; mais l'administration dans les circonscriptions locales des deux départements est encore largement confiée aux officiers des affaires sahariennes et aux officiers, d'ailleurs en très petit nombre, des sections administratives spécialisées. Le développement rapide de l'activité au Sahara dans le domaine des recherches, des transports et des travaux publics rend absolument nécessaire un renforcement de l'effectif de ces officiers et des administrateurs des services civils, ainsi que la désignation de fonctionnaires compétents dans l'étude des problèmes de mise en œuvre technique et économique. Et je veux vous donner un exemple précis: pour administrer la commune d'Ouargla, qui s'étend sur 188 kilomètres carrés et compte 30.000 habitants, on compte sept officiers, alors que, sur le territoire même de cette commune, les sociétés de pétrole étendent chaque jour leur activité; cet effectif est nettement insuffisant d'autant plus que le point le plus difficile est de faire procéder à la mise en place des organismes nécessaires à l'essor pétrolier dans toute la région d'Hassi-Messaoud, d'Edjelé, en tenant compte des problèmes de transports, de travaux publics, de télécommunications, etc. qui se posent.

M. Louis Castex. Et de sécurité !

M. le ministre. ...et de sécurité !

La prise en charge de l'administration des deux départements, gérés jusqu'ici par les services du gouvernement général de l'Algérie, implique, certes, la mise en place à Paris d'échelons administratifs aussi restreints que possible, mais qui doivent cependant comprendre les services indispensables pour préparer et exécuter le budget du ministère du Sahara, et les budgets des deux départements sahariens, procéder aux payements, aux délégations de crédits, à la gestion du personnel, à l'administration des populations, à la tutelle des chefs musulmans, au développement de l'économie locale, et assurer enfin la sécurité et la police. C'est pourquoi mon projet de budget comporte les rubriques qui doivent y être normalement inscrites.

Quant à l'Organisation Commune des Régions Sahariennes chargée par la loi du 10 janvier 1957 de la mise en valeur du Sahara, elle remplira cette tâche par les méthodes les plus souples. Je n'ai pas l'intention — et l'aurais-je, d'ailleurs, que le ministre des finances ne m'en donnerait pas les moyens — d'accumuler beaucoup de fonctionnaires au Sahara ou à Paris et de faire proliférer les circulaires administratives. L'O. C. R. S. assumera ses fonctions avec un état-major restreint de spécialistes des différentes techniques — infrastructure, télécommunications, hydraulique, financement, investissements — et conservera des liaisons très étroites avec tous les services compétents des différents ministères métropolitains et des entreprises publiques ou d'économie mixte susceptibles de lui apporter leurs concours. Les services techniques implantés au Sahara seront chargés du contrôle et de la coordination des tâches. Il faut, en la matière, éviter que l'armée et l'administration civile par exemple, s'attellent au même problème. Il faut éviter que l'administration civile et les initiatives privées se fassent concurrence. Tous les doubles emplois doivent être évités, c'est le gros écueil dans le lancement d'une telle entreprise et à une échelle aussi vaste.

Je dirai qu'en ce qui concerne les régions sahariennes du Soudan, du Niger et du Tchad, la situation est rendue plus complexe, par la mise en œuvre récente de la loi-cadre pour les territoires d'outre-mer dont le décret d'application a pourtant bien précisé qu'elle ne pourrait pas porter entrave à l'application de la loi sur l'O. C. R. S. C'est en effet ce qui figure en toutes lettres dans le décret d'application. On semble l'avoir oublié, et je dois dire que je me heurte à la réticence des pouvoirs locaux. Alors qu'en ce qui concerne les deux départements du Sahara et des Oasis une excellente collaboration existe entre le ministère du Sahara et celui de l'Algérie, il semble qu'il y ait une grande réticence — je le dirai très simplement car c'est la vérité — aussi bien des chefs de territoire que des assemblées territoriales et des personnalités politiques locales. Les assemblées territoriales, sauf une, n'ont pas encore désigné les représentants des populations sahariennes à la haute commission; elles n'ont pas encore formulé d'avis sur les limites des zones sahariennes, qui ont pourtant été définies succinctement par la loi, et doivent être fixées par décret, après consultation des populations locales — j'insiste sur le terme — ce qui n'a pas encore été fait. Ces assemblées n'ont pas encore défini leur attitude vis à vis de l'O. C. R. S. dans les matières relevant de la compétence de celle-ci, à travers la haute commission.

Or, il est évident que le ministre du Sahara doit conserver, pour les régions sahariennes qui font partie de l'organisation commune, suivant le texte de la loi promulguée le 10 janvier, les pouvoirs attribués au représentant de la République

après le vote de la loi-cadre pour les territoires d'outre-mer, ou alors il sera impuissant à agir dans ces territoires. C'est cela qui est en jeu aujourd'hui. (*Très bien! très bien!*) Les chefs de territoire, fonctionnaires, ne tiennent pas compte des délégations de pouvoirs qui ont été décidées par décret, aussi bien au ministre du Sahara qu'au délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes. Par exemple, un chef de territoire a cru devoir demander au ministre de la France d'outre-mer s'il devait appliquer les instructions données par le ministre du Sahara... De manière générale, je dois dire que je ne reçois aucune information, aucune suggestion des chefs de territoire. Je suis donc amené à réagir contre un comportement qui tend à compromettre l'application de cette loi, application dont vous déploriez tout à l'heure le retard.

Et pourtant, les avantages d'une collaboration avec l'Organisation commune ne peuvent pas être discutés; il est évident que nous avons au Sahara des richesses immenses. On entend dire très souvent dans des congrès politiques que celles-ci doivent permettre d'assurer la mise en valeur économique de l'Afrique du Nord, de l'Algérie, de la Tunisie, du Maroc. On enregistre de semblables déclarations dans des assemblées politiques et des motions sont même votées dans ce sens. Cependant, je tiens à souligner que la loi a voulu que l'Organisation commune profite non seulement à l'Afrique du Nord mais également aux territoires d'outre-mer et il est donc indispensable que ceux-ci entrent très vite dans le jeu.

Jusqu'ici, il m'a été possible de réunir deux fois le comité technique de direction qui a déblayé le terrain et accompli une tâche très utile. Mais, de par la loi, il ne peut donner qu'un avis qui doit être ensuite présenté à la haute commission.

J'instruis depuis le mois de juin tous les problèmes qui étaient en suspens: aucun retard n'a été pris ni ne sera pris en ce qui concerne l'étude des dossiers, plus particulièrement pour la dévolution des permis rendus aux sociétés actuellement candidates. Tout ce travail est essentiel, il ne doit subir aucun retard. Mais croyez que je ne serais pas mécontent d'avoir auprès de moi la haute commission, afin d'appuyer la politique qui doit être faite au Sahara, suivant le vœu de toutes les assemblées constitutionnelles.

L'enjeu, comme le disait tout à l'heure M. Baudouin, est pour nous d'importance. En 1960, sur la base de ce qui a été trouvé à Edjelé et à Hassi-Messaoud, dix millions de tonnes de pétrole saharien doivent être assurées à la consommation française (*Très bien! très bien!*) alors qu'en 1957 la consommation française a été d'environ dix-huit millions de tonnes. Et si nous poursuivons notre effort sur les permis qui vont être rendus à la prospection et ensuite à l'exploitation, si les capitaux investis sont utilisés à une cadence normale, dans quelques années la France aura son autonomie complète en ravitaillement de carburant. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) Car il faudra ajouter au pétrole saharien les six millions de tonnes que Parentis produira dans quelques années, les millions de tonnes de la production métropolitaine que l'on ne soupçonnait pas il y a encore fort peu de temps.

Si nous nous reportons à la situation économique dans laquelle nous nous sommes trouvés, à la paralysie quasi générale qui nous a menacés l'an dernier après la crise de Suez, nous conviendrons tous que c'est bien là le premier objectif à atteindre. Il est évident que la France a maintenant la possibilité, grâce à l'énergie pétrolière, à l'énergie hydro-électrique et à l'énergie houillère, d'être, dans cinq ou six ans, la troisième puissance énergétique du monde, si nous le voulons. Et c'est pourquoi nous rencontrons quelques difficultés. (*Très bien! très bien et vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*) Les membres des assemblées constitutionnelles ne doivent pas s'en étonner. C'est précisément ce qui doit nous inciter à accentuer notre effort et à renforcer notre résolution. Si, aujourd'hui, nous avons le droit d'être fiers de notre jeunesse qui, en Algérie, défend depuis de longs mois, avec à la fois tant de courage et de générosité, la présence de la France (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements sur les mêmes bancs*), nous pouvons l'être de même du courage de ces jeunes gens, pionniers du désert, qui, à des centaines de kilomètres des côtes, loin de tout agrément ou de toute distraction, ont l'immense satisfaction d'appliquer leur énergie à la création d'un monde nouveau et le font avec autant de courage que de modestie.

Voilà les moyens que nous avons actuellement à notre disposition et le pays ne s'y est pas trompé (*Très bien! très bien et applaudissements*) qui, au cours de cette année, a souscrit en masse à l'effort financier qui lui a été demandé pour la mise en valeur du Sahara, et qui souscrirait encore massivement si on sollicitait de lui un plus large effort. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour la seule année 1957 c'est plus de 90 milliards que l'épargne française a, en fait, apportés à la mise en valeur du Sahara. Les bons négociables qui ont été lancés sur le marché, représentant la part de l'Etat dans le capital de certaines sociétés, ont été souscrits en l'espace de quarante-huit heures, et le mode de répartition utilisé pour diffuser ces valeurs sahariennes jusque dans les foyers les plus modestes y a introduit des coupures de coût minime.

Le pays sent que nous avons entre les mains une grande richesse potentielle et notre jeunesse est attirée vers ce qui ne doit pas être une aventure, mais une victoire. C'est pourquoi je vois dans l'avenir de ces prochaines années une raison de ne pas faillir.

D'ici 1960, 250 milliards doivent être employés à la mise en œuvre saharienne: 150 milliards pour les recherches, 25 milliards pour l'exploitation, 75 milliards pour la construction des pipe-lines. Nous venons d'établir en un temps record le pipe-line entre Hassi-Messaoud et Touggourt et d'élargir la voie ferrée entre Touggourt et Biskra, à un écartement normal. On nous demande quand passera le pétrole dans le pipe-line et quand les wagons-citernes rouleront sur les rails entre Touggourt et Philippeville ? Le pétrole ira d'Hassi-Messaoud à la mer quand le Gouvernement le décidera; nous n'avons à répondre à aucune invitation de calendrier, c'est le Gouvernement qui fixera la date, dans sa responsabilité entière, quand la sécurité sera assurée. Et je donne ici l'assurance qu'en ce qui concerne le territoire saharien, comme mon collègue M. Lacoste le fera dans le territoire algérien, tous les moyens seront mis en œuvre pour qu'une richesse qui est française aille jusqu'aux raffineries françaises. Voilà ce que j'ai à apporter ici. (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je m'excuse d'avoir peut-être été un peu long mais j'ai voulu communiquer à cette Assemblée, en séance publique, toutes les précisions possibles. Je suis persuadé que la richesse saharienne doit permettre de constituer vraiment ce que l'on appelle la « communauté franco-africaine ». Nous aimons bien des formules comme celle-là. Nous avons quelquefois le tort de nous bercer de mots; ce qu'il faut d'abord, c'est appliquer la loi édictée par la République; lorsqu'une loi paraît au *Journal officiel*, elle doit être appliquée pour apporter les bienfaits que le législateur en attend.

Et je suis intimement persuadé que si l'Organisation commune des régions sahariennes fonctionne dans un souci d'efficacité matérielle, les bienfaits attendus ne seront pas longs à se faire sentir. J'ai la conviction qu'à partir de l'énergie saharienne en carburant, aujourd'hui pétrole, demain peut-être énergie thermique, nous aurons la possibilité de donner à toutes les régions périphériques d'Afrique du Nord ou d'Afrique noire, les éléments nécessaires à leur essor économique.

On parle d'un grand ensemble franco-africain. Il n'y aura pas d'ensemble franco-africain s'il n'y a pas un ensemble économique franco-africain car c'est l'économique qui commande le politique... (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers banc à gauche.*)

Quand nous aurons réalisé l'Organisation commune, les richesses du Sahara serviront à la mise en valeur de l'Afrique noire et de l'Afrique du Nord. Lorsque, dans tous ces territoires, des jeunes gens auront reçu dans nos écoles un enseignement professionnel, pourront alors avoir une vie meilleure que celle de leurs pères ne l'ont eue, nous aurons établi la communauté franco-africaine. Les fondations auront été posées, la structure politique s'édifiera d'elle-même, dans l'amitié et, comme dans tout ce que fait la France, dans la générosité. Pour cela il faut que la sécurité soit garantie, que la paix règne. Je peux donner l'assurance à l'Assemblée de l'Union française que je ferai tout ce qui sera humainement possible pour que cette première condition soit remplie car elle seule permettra à la générosité de notre pays de s'exprimer. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Gouyon.

M. le président de la commission. Monsieur le président, mes chers collègues, après le remarquable discours de M. le ministre et à la demande de plusieurs de nos collègues, je propose à l'Assemblée une courte suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quarante-cinq, est reprise à dix-huit heures cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Bazé.

M. William Bazé. Mesdames, messieurs, il est acquis depuis toujours que l'Algérie française requiert à ses problèmes une

solution française. M. le ministre Max Lejeune vient d'en faire la claire démonstration. Il me semble en revanche que le Sahara n'est pas assez connu du grand public français, malgré l'enthousiasme qu'a fait naître la découverte de ses trésors. Je ne fais pas allusion ici à son antique passé, à son romantique destin.

Je poserai seulement un principe qui me semble la base même de l'effort à accomplir. Le Sahara, actuellement soumis au régime de la paix française, peut-il voir exploiter ses richesses par la France seule, respectant les légitimes intérêts des populations qui l'habitent, ou bien la mise en exploitation des produits sahariens demande-t-elle le concours des Etats du Maghreb qui les convoitent ?

Avant la présence française au Sahara, les tribus nomades ou semi-nomades, vivaient en constant état d'agression, de meurtres et de rapines. Pour elles, c'était peut-être l'indépendance au sens où certains l'entendent! Or, ces tribus qui n'ont jamais été soumises à une autorité extérieure de leur propre chef, après avoir lutté contre les troupes françaises avec opiniâtreté, se sont finalement rendu compte que leur intérêt était de notre côté. La légende spontanée d'un aussi grand seigneur, aussi autoritaire que l'aménokal du Hoggar ou celle du chef sénoussiste M. Brahim dont, je le rappelle, le chef spirituel était le roi de Libye, en sont d'éloquents témoignages. Il n'est pas question de tromper leur confiance.

Cela posé, examinons brièvement comment se présentent les questions de frontières. En ce qui concerne l'Algérie, les départements français groupés sous cette appellation ne pouvant être indépendants de la métropole, il n'y a pas de problème grave des limites Sud. La frontière tunisienne suit *grosso modo* la limite naturelle que présente la bordure orientale du grand erg oriental que ne traverse jamais une tribu tunisienne. D'ailleurs, Hassi-Messaoud et Edjelé sont à 300 kilomètres de cette région, ce qui dissipe toute équivoque.

La frontière franco-marocaine telle qu'elle est communément reconnue respecte Colomb-Béchar au Nord, et Tindouf au Sud. Les zones d'influences ont toujours été définies de part et d'autre de la Hamada du Guir au Nord et de l'oued Draa au Sud.

Je ne parlerai pas des frontières Nord de la Mauritanie, vous laissant le soin de vous reporter aux déclarations indigènes de ses plus notables représentants. Enfin, la Libye, en raison d'un récent accord, loue à la France, pour une redevance annuelle, la partie Est de l'aérodrome qui dessert Edjelé; la conséquence est claire de l'appartenance de la partie Ouest. Le financement des industries sahariennes est, à ce jour, international, mais à majorité française et le bureau de recherches des pétroles veille au respect des conditions nationales à toute participation étrangère. Au demeurant, on évalue à 300 milliards les fonds nécessaires pour la période triennale à venir. Sachant que le budget français dépasse 4.000 milliards, on peut affirmer que pour un gouvernement gérant prudemment les fonds d'Etat, cet effort d'investissement n'est pas irréalisable. L'évacuation des produits peut être assurée entièrement sur terre française et la belle réalisation en cours du pipe-line reliant Hassi-Messaoud à Touggourt doit être saluée comme une volonté de la France d'agir vite et bien.

Enfin, beaucoup de richesses sahariennes ont intérêt à être exploitées sur place. Beaucoup, tel le gaz, ne sont même exploitables que sur le continent africain. Un des lieux d'utilisation idéale est la région Bône-Tebessa où, sans respect des frontières, est réunie une grande partie des phosphates et du fer de la France et de la Tunisie. Il faut donc reconnaître qu'une entente sur des bases économiques entre ces deux pays, ainsi qu'avec la Libye et le Maroc, serait plus profitable à tous que le climat d'hostilité et l'organisation paramilitaire actuels.

Jusqu'à une époque récente, la notion du Sahara français n'avait été mise en cause par quiconque. Il eût été impensable, il y a 10 ans, de voir la nomination d'un « directeur marocain des affaires sahariennes », et il eût surtout été démentiel de l'entendre affirmer les droits de son pays jusqu'au fleuve Sénégal au Sud, jusqu'au Soudan au Sud-Est. Tout cela a-t-il cessé d'être ridicule ?

M. Georges Oudard. C'est bouffon!

M. William Bazé. Comment la France en est-elle arrivée là ? Comment les Etats du Maghreb ont-ils pu lever si haut le ton ? Comment a-t-on pu dire, de bouche à oreille, puis sur les ondes radiophoniques, d'Egypte à Alger, de Tunis à Rabat: « Allons-y, la France est impuissante! Marchons-lui sur le corps; elle dira merci, elle payera ».

De là à mettre en cause, sur certains points, notre politique algérienne, tunisienne et marocaine, il n'y a qu'un pas. Je me refuse à dire que, comparée à d'autres politiques, la nôtre ait été moins humaine.

Je ne rougis pas de la prétendue insuffisance de notre action sociale. Elle est sans équivalent chez les autres puissances coloniales. Je suis fier de l'action menée en Afrique du Nord par tant de familles françaises qui, là-bas, ont peiné comme elles l'eussent fait dans le Var ou dans l'Ain. Je ne sache pas, en tout cas, qu'on ait pu voir en Afrique du Nord, ni les procédés employés pour vaincre la révolte des « Mau Mau », ni la décimation systématique des « Peaux Rouges », dont on garde quelque 400.000 en réserve dans des « parcs d'attraction », après en avoir supprimé des millions par l'alcool, le fer et le feu, ni le singulier appareil militaire nécessaire pour que de petits Noirs puissent apprendre, à côté de petits blancs, le même enseignement.

Ce qu'on a pu voir, par contre, ce sont des volontés attachées à la destruction systématique de l'Union française et contrecarrées, une seule fois, par un homme dont le sens de la grandeur a su cristalliser, pendant un temps trop court, la volonté nationale française et remettre la France dans la guerre, afin qu'elle fût présente à la victoire. Sans rappeler les événements amers qu'évoque la simple énumération de certains noms: Liban, Syrie, Yalta, Potsdam, Suez, je voudrais m'arrêter un instant, mesdames, messieurs, sur le cas de l'Indochine, dont je ne cesserai de redire qu'il a été le vrai début de notre débâcle et que son exemple pourrait être utilement médité.

Comme au Maghreb, l'Indochine présentait une terre française, la Cochinchine, et deux protectorats, l'Annam et le Tonkin. Quand sonna l'heure de la libération, l'Indochine fut arbitrairement scindée en deux zones, l'une confiée à la Chine, l'autre à la Grande-Bretagne.

Et la France perdit la face, par une décision préméditée de ses alliés.

M. Georges Oudard. Très bien!

M. William Bazé. Déjà! Etait-ce naïveté ou méconnaissance des problèmes ? Je ne pense pas que l'homme qui présidait alors au destin de l'Amérique était un naïf. Trop malade, trop orgueilleux de son vaste empire, trop confiant dans la supériorité de tout ce qui est « made in U. S. A. », trop assuré du bon droit de sa mission terrestre, il crut bon d'infléchir en Indochine les destins de la France. Son hallucinante réplique reprend en Afrique et ailleurs les mêmes procédés; parrainage d'idées subversives, camouflées en désirs plus honnêtes, audience accordée presque exclusivement à des minorités ne représentant qu'elles-mêmes.

Dans une seconde étape: envoi de missions temporaires, puis permanentes, chargées à la fois de porter des témoignages d'exubérante sympathie aux populations locales et de signifier, par tous les moyens, y compris les plus grossiers, leur désolidarité et leur méfiance des « oppresseurs » occidentaux. La mission américaine arrivée à Hanoï, en 1945, fut le chef-d'œuvre du genre. Un autre joli trait fut le récent voyage de M. Nixon en Afrique et son système d'effusions spontanées; un autre entre mille est l'attitude du syndicaliste Lewis, un autre est la déclaration aberrante du sénateur Kennedy, qui s'est bien gardé d'accepter l'invitation de M. Lacoste en Algérie.

M. Georges Oudard. Très bien!

M. William Bazé. Dans une troisième étape arrivent à la fois les missionnaires cousus d'or, le bréviaire sous le bras (le bréviaire politique naturellement!), les journalistes à œillères, aux opinions préfabriquées, souvent payés avant la tâche; enfin les sociétés privées. Le dispositif est en place, il n'y a plus qu'à tirer les ficelles, ces ficelles qui peuvent d'ailleurs s'appeler Egypte ou Arabie séoudite.

Ainsi, grâce aux « coups de Jarnac » de nos adversaires et de nos alliés, il n'y a pas de vexation qui nous ait été épargnée. De concession en abandon, d'accord en protocole, de traité en convention, nous risquons de tout perdre en Afrique du Nord, comme naguère en Indochine, malgré le courage de nos soldats, malgré la volonté impuissante de nos nationaux résidant là-bas, malgré la secrète sympathie de la majorité des populations qui ont le triste privilège de comparer les régimes, selon la puissance qui gouverne. Car, en Afrique du Nord, comme en Indochine, les populations prennent conscience que, toute question d'indépendance mise à part, elles sont bernées sur les objectifs qui ont mu leur action: standing de vie, propriété du sol, etc.

Que n'avons-nous signé des traités — et exigé le respect aux parties contractantes — similaires à celui qui accorde aux Philippines l'indépendance moyennant, entre autres conditions considérables, la garantie de 29 bases militaires. Nous, les

soi-disant colonialistes, n'en avons su garder qu'une en Tunisie, encore est-elle mise en cause, après le stationnement des troupes, le statut des fonctionnaires, la sauvegarde des intérêts français les plus légitimes, la diplomatie, la justice, et j'en passe. Il est vain de s'entêter à dire que l'Afrique du Nord n'a rien à voir avec l'Indochine. La dure leçon que nous avons apprise en Asie n'aura pas servi, jusqu'ici, à résoudre le problème nord-africain.

Et, maintenant que nous sommes au bord du gouffre, nous ne pouvons, je crois, compter que sur nous-mêmes pour nous sauver. C'est pourquoi je me réjouirai qu'un vote massif affirme notre résolution de renforcer militairement le contrôle de nos frontières. Je crois, en effet, que si nos demandes modestes d'il y a quelques mois avaient été satisfaites, nous aurions fait l'économie de nécessités ultérieures plus considérables. Je crois que si l'on n'avait pas crié au scandale quand il s'est agi de renforcer, en 1955, l'importance de nos troupes en Algérie, l'affaire serait réglée aujourd'hui. Je crois enfin que si une mesure comme le verrouillage électrique de la frontière avait été prise plus tôt, nous aurions évité, dans une mesure notable, le déferlement des armes et des hommes, l'ingérence étrangère, bien des morts militaires ou civils. C'est donc dire que je donne tout mon appui au premier vœu de la proposition.

Par contre, la seconde résolution de ce texte, pour évidente et justifiée qu'elle soit, me paraît nécessiter une légère mise au point. Le début de mon intervention porte les prémisses de ma seconde conclusion. Car si j'ai confiance dans l'efficacité de notre effort militaire, je suis un peu plus sceptique quant à l'efficacité de notre vœu sur le plan diplomatique.

Je ne suis pas de ceux qui accusent toujours nos gouvernements des plus noirs desseins ou des plus coupables négligences. Je crois donc que les deux hommes qui veillent plus spécialement aux destinées de l'Algérie et du Sahara n'ont pas manqué d'inviter leurs collègues responsables de la diplomatie française à présenter aux Gouvernements libyen, marocain et tunisien les remontrances relatives au repli, au ravitaillement, à l'entraînement et à l'armement des rebelles telles qu'elles sont énoncées dans le vœu de notre proposition.

Il ne semble pas que ces demandes aient abouti. Doit-on faire une légère exception pour la Libye ? J'ai dit que le chef algérien Brahim, vassal religieux du roi Idriss, nous restait fidèle. Christian de La Malène a fait état d'une récente décision chassant le F. L. N. du Fezzan. Je pourrais ajouter que le gouverneur de Ghat, Hosseini, puissant chef religieux apparemment favorable à la désertion des méharistes, n'a pas, pour autant, mis vraiment en application sa conduite avec ses idées. Quoi qu'il en soit, notre isolement dans cette partie du monde est tel que je me réjouis presque de la modération de ce voisin, quelle qu'en soit la raison.

Reste le cas du Maroc et de la Tunisie. L'expérience a surabondamment prouvé l'inanité des espoirs que nous avions fondés sur une amitié immédiate avec ces deux Etats; cette inanité n'est pas définitive, j'en ai la conviction. Elle pourrait même rapidement disparaître, pour peu que les deux chefs d'Etat d'Afrique du Nord adoptent le parti de la loyauté, du respect de la chose écrite, de la renonciation à la démagogie. Or, la faiblesse du pouvoir de l'un, l'excès d'autoritarisme de l'autre, son chantage éhonté, sa technique éprouvée de la palinodie, sa volonté forcenée de puissance, ont empêché, à ce jour, que certains points de nos relations, parmi les moins contestables, aient trouvé une solution satisfaisante. Comment admettre, en effet, que le capitaine Moureau ne nous ait pas été rendu, mort ou vif ? Comment admettre que les tueurs de Meknès n'aient pas été châtiés ? Comment admettre que le Président de la République tunisienne, chaque fois qu'il vient de signer une convention avec la France déclare, avant de fermer son stylographe, que cette convention est « dépassée », comme dit la phraséologie actuelle ? Comment admettre cette loi d'indignité nationale, non seulement pour nous, mais aussi pour les Tunisiens, puisqu'elle ne vise, selon les commentaires de son auteur, que ceux qui ont eu des relations politiques avec la France, pendant que M. Bourguiba n'était pas l'interlocuteur valable ?

Puisque toutes ces questions sont maintenant du ressort des affaires intérieures de ces deux Etats, n'insistons pas et voyons plutôt celles qui dépendent de nous.

Il y a d'abord les contreparties françaises des accords. Je ne pense pas qu'il serait malhonnête de notre part, ni d'ailleurs maladroit, d'inciter notre Gouvernement à subordonner certaines libéralités à des conditions impératives dans certains domaines. Je viens d'évoquer quelques cas qui se situent sur le plan humain et non politique. Je n'arrive pas à comprendre que la solution de ces cas n'ait pas constitué une condition limite aux générosités extorquées à notre bonne volonté.

M. le rapporteur. Très bien!

M. William Bazé. Il n'est nullement concevable de montrer toujours une indulgence excessive, sous prétexte que si nous ne cédons pas, d'autres y pourvoiront, puisque d'autres y pourvoient quand même, et ils s'appellent indifféremment: Etats-Unis et Grande-Bretagne, d'une part, Egypte, Arabie saoudite, Tchécoslovaquie, c'est-à-dire l'U. R. S. S., d'autre part. Dans ces conditions, qu'avons-nous à perdre ? Ce que ne peuvent donner au Maroc et à la Tunisie ni les uns, ni les autres, c'est le labeur de nos agriculteurs, de nos ingénieurs, le dévouement de nos enseignants, l'intégrité de nos magistrats.

Mais il est un second ordre de considérations qui dépend en partie de nous. M. de La Malène dit dans son rapport que nous devrions sans doute alerter l'opinion internationale. Sur le plan statutaire, il est évident que notre recours à l'O. N. U. serait recevable, mais, sur le plan national, nous répugnerions à mettre en accusation ceux que nous avions conviés nous-mêmes au concert des nations; sur le plan international, nous savons trop comment une coalition de concentrationnaires et d'esclavagistes peut entraver le triomphe des plus justes causes.

Reste cette fameuse association des peuples atlantiques. Tout a été dit depuis ce triste matin où certain allié crut bon, dans un trop clair dessein, de livrer au Gouvernement tunisien des armes soi-disant destinées aux parades officielles. Nous avons vu là que, dans cette société d'entr'aide fraternelle, il y a ceux qui commandent et ceux que l'on commande.

On dit souvent qu'il faut nous résigner à n'être plus une grande nation. Pourquoi ? Si l'Egypte et la Tunisie sont maintenant les arbitres du monde — les blocs occidental et soviétique étant les deux équipes — il me semble que la France peut faire mieux que « rester sur la touche ». Attendu que l'Union française représente encore un ensemble solide, je crois le moment venu de réunir l'équipe à laquelle nous sommes censés appartenir pour décider de notre emplacement. Dans le cas où celui-ci ne correspondrait pas à ce que nous sommes en droit d'exiger, rejoignons alors le rang des spectateurs; au moins, ce faisant, serons-nous maîtres de nos actes chez nous et n'aurons-nous plus à supporter des partenaires qui s'ingénient à jeter de l'huile sur le feu, dans un but évident d'invoquer ensuite le prétexte qu'eux seuls sont de taille à l'éteindre.

Pour toutes ces raisons, il me semble que la proposition des commissions compétentes de notre Assemblée gagnerait à être complétée par une résolution finale demandant l'ouverture immédiate d'une action diplomatique sans équivoque avec l'O. T. A. N.

J'ai l'intime conviction que cet impératif catégorique, qui nécessite que soit posée sans tarder davantage la question de confiance, conditionne en premier lieu le rétablissement de la situation.

En conclusion, je suis persuadé que la France et l'Afrique du Nord parviendront à surmonter les multiples obstacles que l'on accumule entre elles et devant elles, dès qu'elles prendront conscience que leur salut réciproque est entre leurs mains, entre leurs mains seulement, dans une collaboration amicale, sincère et durable. Je veux évoquer à cet égard, comme le symbole de cette grande idée, la récente et dramatique odyssée de ce jeune musulman nord-africain et de ce jeune mécano métropolitain, perdus dans l'immensité saharienne pendant quatre jours, qui arrivèrent ensemble, sans secours de quiconque, au poste sauveur.

M. le rapporteur. Très bien!

M. William Bazé. Leur force est qu'ils étaient restés étroitement unis et solidaires dans l'épreuve commune. Puissent ces deux jeunes gens avoir montré à tous le vrai chemin!

Tel est certainement le souhait des hommes de bonne volonté de France et d'Afrique du Nord, plus spécialement de l'Algérie française et du Sahara français. (*Applaudissements.*)

M. Georges Oudard. Très bien!

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jacobson.

M. Alfred Jacobson. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, votre commission de la défense de l'Union française, au cours de ces récents débats sur la proposition de M. le président de Gouyon et d'un certain nombre de ses collègues, concernant le renforcement du contrôle des frontières de l'Algérie et une action diplomatique à entreprendre à l'égard des gouvernements voisins, s'est préoccupée de la sécurité des prospections et des exploitations du Sahara. Elle a ainsi ajouté

aux deux problèmes qui ont été traités de façon remarquable dans les rapports de nos collègues MM. Jean Guiter et Christian de La Malène, une proposition spéciale ainsi libellée: « Assurer efficacement et uniquement par l'autorité militaire, la protection des installations et des exploitations pétrolières et minières. »

Cette action est essentiellement liée au plan de mise en valeur du Sahara, à son équipement et à ses communications. Tel est le motif pour lequel je me permets aujourd'hui d'intervenir et préalablement au cours de la semaine qui vient de s'écouler, j'ai tenu à examiner sur place les données les plus actuelles de ce problème de sécurité.

Bien entendu, il ne m'a pas été possible, durant le délai limité dont j'ai disposé, de parcourir l'ensemble des organes de recherches et d'exploitation pétroliers et miniers. J'ai préféré porter mon regard en profondeur, sur l'une des régions les plus caractéristiques et les plus lointaines, celle d'Edjelé et de Tiguentourine, sur les confins algéro-libyens, à 1.300 kilomètres de la Méditerranée à vol d'oiseau (quatre heures en *Bréguet Deux-ponts*) et à 2.300 kilomètres par les routes et les pistes. Afin d'extrapoler les constatations que j'ai pu faire sur les lieux, j'ai eu un certain nombre d'entretiens avec les autorités civiles et militaires, avec les prospecteurs et avec des officiers de troupe et des sections algériennes spécialisées.

Dans mon exposé, je voudrais évoquer le devoir de protection incombant à la puissance publique; rappeler sommairement les richesses à mettre en valeur et le mérite des hommes qui y concourent; m'exprimer sur les objectifs à protéger, et formuler quelques considérations et conclusions sur les moyens à utiliser.

Deux motifs majeurs imposent la protection de la puissance publique, l'un concerne les richesses qui participeront à la prospérité de la France, l'autre est relatif aux hommes auxquels elles seront dues.

C'est le fait et la notion de l'Etat qui sont en cause et, avec eux, les services que la puissance publique est tenue à assumer. Un statut d'auto-défense serait un témoignage d'anarchie et de faiblesse, inacceptable au regard des principes d'un Etat organisé.

Il est dès à présent démontré que le sous-sol saharien présente d'abondants gisements minéraux et pétroliers. Hormis les droits des attributaires du secteur privé, détenteurs de permis de recherches, les biens du sous-sol appartiennent à la collectivité publique nationale. L'Etat est d'ailleurs propriétaire, sous des modalités différentes: établissements publics, sociétés d'Etat, sociétés d'économie mixte. C'est une évidence qu'il incombe à l'Etat, à la fois de défendre son patrimoine et celui de ses administrés.

En ce qui concerne les hommes, au cours de mon récent périple, j'ai appris que la totalité des richesses pétrolières au Sahara utilise actuellement, sur place, environ 7.000 Français, dont la moitié d'ethnique européenne et l'autre moitié de race arabe et de religion musulmane. Il serait inadmissible que, face aux risques que fait courir la subversion anti-française, nos 7.000 compatriotes ne jouissent pas d'une solide et efficace protection de l'Etat. Ce devoir serait encore renforcé, si besoin était, par la tâche d'intérêt national qu'accomplissent des Français d'Europe et d'Afrique.

Ce que je dis du pétrole s'applique, bien entendu, aux valorisations minières et cette généralisation de l'ensemble des biens du sous-sol s'étend à tout ce qui va suivre.

Dès à présent, une grande partie de la carte du Sahara porte des rectangles figurant les aires des permis de recherches concédés à une dizaine d'entreprises. L'un des groupements très importants, constitué par la Société nationale de recherches et d'exploitation de pétrole en Algérie et la Compagnie française des pétroles d'Algérie, dont les permis couvrent des régions voisines de la latitude moyenne du Sahara, appartient à raison de 60 p. 100 à l'Etat; le riche gisement de Hassi-Messaoud est compris dans son périmètre. Un autre groupement très important, formé par la Compagnie de recherches et d'exploitation pétrolières du Sahara et par la Compagnie des pétroles de l'Algérie opère dans le sud du Sahara algérien et est possédé à 50 p. 100 par l'Etat; il contrôle le vaste gisement d'Edjelé et de Tiguentourine.

Seuls ces deux groupements concessionnaires, se fondant sur les résultats déjà acquis, ont dressé des plans de production qui, *grosso modo*, peuvent se résumer comme suit:

S. N. R. E. P. A. L.- C. F. P. A., en 1960: 5 millions de tonnes; en 1963: 8 millions de tonnes; C. R. E. P. S.- C. P. A., en 1960: 2 millions de tonnes; en 1963: 5 millions de tonnes; totaux: 7 millions de tonnes en 1960 et 13 millions de tonnes en 1963, soit, par rapport à la consommation actuelle des raffineries françaises, c'est-à-dire à 25 millions de tonnes, 30 p. 100 en 1960 et 50 p. 100 en 1963.

Par suite, en ne faisant pas état des autres concessionnaires et des découvertes nouvelles à faire au cours des prochaines années et qui, sans nul doute, feront plus que compenser l'accroissement de la consommation, on peut déclarer que la France trouvera dans son sous-sol saharien, en 1963, près de la moitié de ses besoins nationaux en hydrocarbures. Elle fera ainsi la considérable économie de devises s'élevant à 225 millions de dollars, monnaie de compte (car il s'agit à la fois de dollars et de livres) soit 100 milliards de francs et elle s'affranchira d'une certaine dépendance internationale qui pose d'angoissants problèmes.

En quoi consiste le travail de ces 7.000 hommes qui interrogent, auscultent, fouillent l'infrastructure saharienne ? Ce sont d'abord les topographes, au sol ou aériens, et les géologues; ce sont ensuite les équipes scientifiques et techniques qui s'attaquent au sous-sol: géophysiciens dits « sismique » qui, par des mesures de réflexion des ondes sonores, et géophysiciens dits « gravimétriques » qui par des mesures des variations de la pesanteur, arrivent à scruter et à définir les formes des bancs de l'infrastructure terrestre.

Grâce aux résultats de ces recherches, consignés sur de minutieux graphiques, sont déterminés les points d'attaque des forages; ceux-ci sont effectués par de grands engins pouvant explorer 3.000 mètres et même plus, ou par des engins moyens travaillant jusqu'à 2.000 mètres, ou par de petits engins opérant jusqu'à 1.000 mètres. Chaque chantier de forage est servi pra une équipe comptant respectivement environ 60, 40 ou 30 hommes, suivant qu'il s'agit de grands, moyens ou petits engins; en général ces effectifs sont mi-européens et mi-arabes.

Puis viennent les reconnaissances complémentaires rendues possibles par les forages exécutés: examen des échantillons dits carottes, et appréciation de la richesse des couches par des mesures électriques de résistivité utilisant les procédés Schlumberger. Ajoutez tous les services, bureaux, ateliers, transports aériens et de surface et, en général, toutes les logistiques nécessaires pour faire vivre intellectuellement et matériellement ces effectifs braqués sur la production.

Tels sont définis ces Français d'ethnique européenne et d'ethnique arabe, que l'Etat se doit de protéger.

Je ne puis évoquer cette corporation des pétroliers — et bien entendu aussi celle des mineurs — à l'œuvre dans le Sahara — 2.000 kilomètres de désert dans le sens Est-Ouest et 1.500 dans le sens Nord-Sud — dans des immensités qui, hormis les oasis, n'offrent aucun produit de subsistance, où les températures atteignent — 10° et + 45° à l'ombre — alors qu'il n'y a d'ailleurs pas d'ombre — où l'homme loin des êtres chers est soumis à une vie monacale, où l'isolement n'est rompu que par l'avion, les routiers clairsemés et la radio, sans leur exprimer un tribut d'estime et de gratitude. Il n'y a pas que le combattant des campagnes de guerre, il y a aussi celui qui attaque la nature souvent hostile, pour découvrir et libérer les biens qui peuvent servir l'homme et le pays. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Et, puisque je viens d'évoquer les mérites des travailleurs civils, je ne voudrais pas manquer, dans le même souffle, de rendre le légitime hommage qui est dû aux militaires dont le moral et le courage sont à la hauteur des hautes vertus traditionnelles de l'armée française. (*Très bien! très bien! et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les objectifs à protéger sont les grandes bases, les équipes de prospection, les convois, les installations et les moyens d'évacuation.

Les grandes bases sont au nombre de cinq. Trois d'entre elles sont situées dans les oasis, du Nord au Sud: El Golea, Adrar et In Salah, respectivement à 800, 1.000 et 1.300 kilomètres de la Méditerranée, à vol d'oiseau. Deux grandes bases sont implantées dans les immenses étendues des sables: Hassi-Messaoud à 610 kilomètres de la mer et Edjelé déjà nommée. Ces bases ont une population de plusieurs centaines de personnes, civiles et militaires, européennes et arabes.

Les équipes de prospection qui rayonnent autour des bases à des distances pouvant atteindre jusqu'à 300 kilomètres, séjournent pendant des temps variables sur le même point. Ainsi, les chantiers des gros et moyens appareils de forage sont immobilisés sur leurs trous pendant 4 à 6 mois; ceux des petites foreuses pendant 1 à 3 mois. Les équipes lourdes, sismiques, avec leurs camps satellites, sont immobilisées pour des périodes de quelques semaines; les équipes légères, gravimétriques les topographes et les géologues sont ambulants et ne font que de courts séjours.

La desserte des bases des pétroliers et de leurs unités techniques est assurée, pour le transport des hommes, des vivres, des matériels et des matières consommables industrielles, soit par des services d'avions affrétés, soit par les camions.

C'est cet ensemble de cellules humaines dont il faut assurer la sécurité.

Du point de vue du matériel, il s'agit de défendre contre les actes de sabotage les installations, les engins et les moyens d'évacuation, notamment les trains citernes et les pipe-lines.

Organisation de la défense du Sahara.

Comme il a été dit, l'Etat ayant obligatoirement dans sa fonction le devoir de protéger les personnes et les biens, la sécurité doit être essentiellement assurée par l'armée, assistée de la D. S. T. et de la gendarmerie.

Le Sahara a son dispositif propre de défense, lequel tient compte, à l'exception du bassin minier de Colomb-Béchar et hormis les oasis, de l'absence quasi-complète de population et de la dispersion géographique extrême des points à protéger. L'action adverse est donc à peu près limitée à celle de « djichs » — éléments de combat des rebelles — qui ne trouvent pas, comme dans l'Algérie du Nord, appui dans les douars et qui sont soumises à d'ardues conditions de ravitaillement. Ces données peuvent faire admettre une organisation défensive légère, sans comparaison avec le quadrillage de l'Algérie du Nord; mais la menace ne doit pourtant pas être sous-estimée. L'incident de Timimoun — à 150 kilomètres au Nord d'Adrar — du 6 novembre dernier, lié à la trahison d'un groupe méhariste, qui coûta la vie à sept pétroliers et à neuf légionnaires et qui, de plus, fit porter treize disparus, en témoigne. Il constitue d'ailleurs un fait sans précédent qui n'a rien de commun avec un front fellagha dans le désert dont, à plusieurs reprises, nous ont menacés les chefs de la rébellion. M. le ministre du Sahara vient de faire une déclaration formelle à ce sujet: « Il n'y a pas de front saharien, a dit M. Max Lejeune. On a voulu le créer et on a échoué ». Dans une autre circonstance, M. le ministre résidant, M. Robert Lacoste, disait: « Si front il y a, c'est nous qui le tenons ».

Dans l'exposé qui va suivre, je ne spécifierai pas qualitativement la nature des unités de protection: infanterie, troupes portées, légionnaires, méharistes, parachutistes, escadrilles, ni quantitativement l'importance des formations: régiments, bataillons, compagnies, escadrons et pelotons avec leurs effectifs, ni l'armement ni les moyens matériels. De telles informations énoncées dans un débat public pourraient être utilisées par les meneurs de jeu de la rébellion et je ne voudrais pas tomber dans ce travers suivant lequel on publie, de temps en temps, des renseignements militaires qui devraient, comme jadis, rester secrets. (*Applaudissements.*)

M. le rapporteur. Très bien!

M. Alfred Jacobson. Cela posé, voici le dispositif à la fois préventif et curatif qui paraît désirable pour la protection des prospections et des exploitations pétrolières.

Préventivement, dans les cinq grandes bases, implantation de garnisons solides, entraînées au combat d'infanterie et pourvues d'unités de sortie prêtes à se rendre en un point menacé. La cohabitation des militaires et des pétroliers rend leur liaison constante.

Pour la protection des équipes lourdes de prospection — une vingtaine d'équipes de géophysiciens sismiques et une quarantaine de chantiers de forage — unités motorisées, soit campées près des groupes techniques, soient rattachées à la base et pratiquant de fréquentes tournées et patrouilles. Pour les équipes techniques légères et à implantation de courte durée, il n'y aura pas d'autre protection permanente que la sécurité générale de la région et la possibilité d'appeler, à tout moment, une aide par la radio.

En plus des garnisons fixes et mobiles des bases, et en plus des unités de défense des équipes lourdes, des forces d'intervention à mission curative, motorisées et aéroportées, formant réserve générale, campées en des points tactiquement choisis, en vue d'opérations à effectuer dans les moindres délais.

Les puits prêts à l'exploitation et dont les personnels ont quitté le lieu — il y en aura plusieurs centaines en 1960 — ne pourront être gardés, mais devront être munis de vannes de fond qui bloqueront le débit en cas de sabotage des tubulures de tête.

En ce qui concerne la sécurité des pipe-lines, ce sont les stations de pompage qui sont les plus vulnérables; elles peuvent, en parallèle avec la surveillance du tuyau enterré, être organisées en petits centres de résistance.

A cette implantation couvrant les recherches et les exploitations, s'ajoutent les protections classiques des moyens de transports routiers et ferroviaires, dont la guerre d'Indochine a fait un large emploi. La prochaine évacuation du pétrole d'Hassi-Messaoud à la Méditerranée, qui, en prolongement du pipe-line de 240 kilomètres déjà posé aboutissant, à Touggourt, empruntera le chemin de fer sur 400 kilomètres pour aboutir à Philippeville, constituera, d'après les déclarations faites à Gafsa par Si Haoues, chef de la rébellion du Sahara oriental, une des prochaines cibles des fellagha.

A cette répartition en surface, il convient d'ajouter ce qui suit:

Toutes ces troupes de protection doivent être constituées, soit uniquement par des Européens, soit par des Européens et des soldats d'Afrique occidentale ou d'Afrique équatoriale, du type tirailleurs sénégalais, habitués aux climats chauds et secs.

L'autorité militaire étant responsable de la sécurité, les détachements doivent avoir reçu des directives strictes sur les règles à faire respecter. Ils seront périodiquement inspectés, car il n'est pas suffisant qu'ils soient mis à la disposition des prospecteurs.

Toutes les unités seront largement dotées de moyens de télécommunications et les formations susceptibles d'être alertées seront à l'écoute permanente. La connexion existera entre le réseau militaire et le réseau pétrolier qui, en général, est largement équipé.

L'action de sécurité assurée par la D. S. T. et la gendarmerie, habilitées pour procéder aux contrôles d'identité et aux fouilles, doit être largement amplifiée et la sélection du recrutement par les pétroliers ou les entrepreneurs qu'ils font travailler, doit être passée au crible de l'inspection du travail.

Enfin, les conditions matérielles d'installation des militaires européens postés à demeure devraient présenter des facilités analogues à celles des personnels pétroliers de rang comparable; alors que les uns ont climatiseurs et réfrigérateurs, il n'est pas admissible que les autres, qui protègent les premiers, soient sous la tente.

Les moyens militaires qui viennent d'être définis ont fait l'objet d'un plan d'action à effectifs chiffrés et de demandes de l'autorité militaire, lesquelles ont reçu satisfaction. C'est ainsi que très récemment, le Gouvernement, maître du problème politique de la répartition des moyens, a décidé certains prélèvements sur les contingents français stationnés au Maroc et en Tunisie, afin de les affecter au Sahara.

Néanmoins, cette protection ne comporte encore que des effectifs extrêmement faibles. Les demandes des autorités militaires me paraissent avoir été inspirées par un sens de modestie et un souci d'économie excessifs, au regard de la menace certaine et surtout de l'immense partie nationale que joue la mise en valeur du Sahara.

M. le rapporteur pour avis. Très bien!

M. Alfred Jacobson. Le renforcement des garnisons des grandes bases et la protection militaire des prospecteurs doivent être largement calculés. En plus d'une solide sécurité statique de points déterminés, certains mouvements de balayage qu'il serait utile de pratiquer, nécessiteraient des compléments. Malgré la quasi-inexistence d'habitants, malgré l'immensité des grands ergs dans lesquels les « bérets rouges » du Colonel Bigeard ont accompli, il y a trois jours, un nouvel exploit, j'ai la certitude qu'il conviendrait de soumettre encore à un examen le dispositif de la défense et ce, dans un esprit non plus étriqué, mais large, tant en ce qui concerne les effectifs que, s'il y a lieu, les crédits.

Se pose évidemment la question de savoir où prélever les unités. Je suis convaincu qu'il ne faut pas diminuer les forces de l'Algérie du Nord où s'accomplit un événement dont la fin heureuse est capitale pour la France et pour le monde libre. Mais je considère comme trop nombreuses les troupes encore stationnées en Tunisie et au Maroc, dans ces deux pays indépendants et souverains où nos unités sont jugulées dans leurs mouvements et où leur mission de protection de quelques bases et de défense des intérêts français ne requiert que de faibles moyens. Comme il a été indiqué, il pourrait aussi être avantageusement fait appel à un contingent de tirailleurs du Soudan et des territoires voisins.

Mesdames, messieurs, l'événement numéro un qui doit solliciter la pensée, l'action et, si besoin est, les sacrifices des Français, est la confirmation de l'Algérie dans son appartenance à la République française, appartenance assortie du statut spécial auquel la loi-cadre ouvre la perspective. Le succès que nous pouvons et devons attendre de l'immense effort de mise en valeur du Sahara se rattache à l'avenir de l'Algérie française.

1955 et 1956 ont vu croître le nombre des crimes de la rébellion. Puis notre parade s'est affirmée. Depuis quelques mois, les constatations sont-elles favorables; lassitude se propageant dans les rangs du F. L. N., états-majors partiellement désorganisés, commissaires politiques des fellagha perdant leur autorité dans les villages, recrutement devenu difficile, certaines populations n'ayant plus la foi dans la rébellion se détournant d'elle et fuyant les responsables.

Le moment est venu d'opérer avec force et de donner à l'affaire algérienne un rang de priorité sur tous les autres problèmes nationaux. (*Très bien ! très bien !*)

M. Alfred Jacobson. Il ne faut aucune faille et le Sahara, facteur latéral, mais facteur de taille, doit, comme le dit votre commission de la défense, être efficacement défendu. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Castex.

M. Louis Castex. Le ministre du Sahara a largement facilité ma tâche, car il a mis l'accent sur le rôle de l'aviation dans la sécurité au Sahara. « Il n'y a pas de front saharien, nous a dit le ministre, et il faut éviter par tous les moyens qu'il s'en crée un ». Que peut-on faire ? Assurer la sécurité dans le désert. Il faut donc un plan général susceptible de garantir toutes les équipes, et à ce plan il faut que tous les ministères collaborent, le ministre du Sahara coordonnant, comme M. Max Lejeune l'a souligné tout à l'heure. C'est un fait reconnu maintenant que M. le ministre du Sahara vient de confirmer, que seul l'avion lent, léger, peut permettre une attentive observation...

M. Laurent-Eynac. Très bien!

M. Louis Castex. Le guet n'est concevable dans le désert qu'avec cette aviation lente qui a, de plus, l'avantage, l'énorme avantage d'être peu coûteuse.

A la suite de l'attaque de Timimoun, des équipes pétrolières de la région d'Edjelé avaient menacé d'abandonner la partie. Il m'a été affirmé qu'un survol immédiat de ces régions avait assuré ces équipes et leur avait rendu confiance.

Il est élémentaire de se protéger lorsqu'une colonne de voitures se déplace au Sahara, et de rester groupé. La tragédie de Timimoun doit nous servir et doit servir de leçon à toutes les compagnies pétrolières. Cette tragédie me rappelle celle du 18 mai 1927. Je voudrais rendre hommage au grand pionnier du Sahara que fut mon ami René Estienne, atteint, ce jour-là, de deux balles à la tête et qui fut tué net à son volant; les quatre tirailleurs, à ses côtés, furent également tués.

La défense du Sahara a toujours été l'élément primordial de la présence française et le ministre l'a fortement et judicieusement souligné. Le jour où la sécurité serait compromise là-bas, toutes les suppositions les plus pessimistes, les plus dramatiques pourraient voir le jour. Il y a un mois et demi, de retour d'une mission au Cambodge, je me suis arrêté en Iran pour visiter une belle réalisation française, la construction du pipe-line qu va d'Azna à Téhéran — 240 kilomètres en plein désert — construit en 157 jours, par une société de chez nous; on ne le sait pas assez.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien!

M. Louis Castex. Cette réalisation, sur le plan du potentiel des entreprises françaises, fait honneur à notre pays, et il convient de ne pas le laisser ignorer. L'âme de cette affaire, l'ingénieur en chef Guillot, me disait — alors que j'étais près de lui dans l'avion, en survolant à 50 mètres ce pipe-line — que si on le chargeait de la construction d'un pipe-line au Sahara, il estimait indispensable que ses équipes pussent travailler avec un maximum de sécurité. Aux dernières nouvelles, c'est sa société qui, forte de cette expérience en Iran, en est chargée. Le ministre a exalté avec raison la foi des jeunes. Il importe de créer ce climat de confiance sans lequel ces jeunes qui s'expatrient avec tant d'abnégation, ne pourraient travailler avec foi. De ceux-ci, je retiens une phrase que quelques-uns ont prononcée dernièrement et qui a paru dans une revue: « Nous sommes en mesure de mener notre tâche à bien tout autant que les Américains ou les Russes ». En garantissant leur vie, préservons leur travail.

L'avion permet au personnel des exploitations pétrolières de prendre tous les mois un congé à Alger, congé qui lui est indispensable; l'avion permet de transporter des tonnes de marchandises. Un avion régulier vient enfin apporter les vivres frais dans les divers centres. L'avion donc apporte, en même temps que le réconfort dans les cœurs, la vie dans les exploitations pétrolières. L'avion est devenu une nécessité; je dois dire que ces diverses missions sont accomplies par l'avion de transport avec une grande régularité, avec une grande efficacité; il n'en sera malheureusement pas de même pour l'aviation chargée de la sécurité dans le Sahara. Quel matériel aérien avons-nous actuellement pour assurer cette sécurité ? Nous avons un avion-école, acheté en Amérique à peu de frais c'est vrai, mais conçu pour l'entraînement des pilotes et non comme avion d'observation, la visibilité étant insuffisante. Que nous faudrait-il ? Nous l'avons dit l'autre jour et nous plaisons à le répéter aujourd'hui: il faudrait un avion jouissant avant tout d'un maximum de champ de visibilité, un avion de police, un avion d'observation, « l'avion-gendarme » du désert comme je le disais à un de nos collègues communistes l'autre jour, qui ne vota pas notre rapport pensant qu'il s'agissait d'un avion pour faire la guerre en Algérie; or il s'agit de « l'avion-gendarme » du désert qui doit permettre d'observer. En effet, au Sahara, le gendarme ne peut aller à pied, ni à cheval, ni même à side-car; au Sahara le gendarme doit avoir des ailes, il est plus que motorisé, il est ailé. (*Sourires à l'extrême gauche.*) Oui, mes chers collègues, vous pouvez sourire; je tiens à cette dénomination du « gendarme ailé » du Sahara.

M. Georges Riond. Notre ancien collègue, le général de gendarmerie Tubert, était bien inscrit au parti communiste, si je ne m'abuse!

M. Schneider. Votre « avion-gendarme » du désert, mon cher collègue, sera-ce un bimoteur ?

M. Louis Castex. Quand je parle de ses ailes, mon cher collègue, je n'envisage pas le nombre des moteurs sur l'appareil. Nous avons longuement discuté, au cours de l'une de nos dernières séances, du matériel qui conviendrait le mieux à cette mission particulière. Il y a un plan, un programme pour la réalisation duquel je demande au responsable de cette sécurité aérienne de se montrer intraitable vis-à-vis de ses collègues du Gouvernement.

M. Laurent-Eynac. Mon cher collègue, vous êtes, je le pense, également favorable à l'intervention des grandes formations aéroportées mobiles, recommandées dans ses conclusions par le rapporteur, qui me paraissent de caractère déterminant pour la mise en œuvre et la pacification du Sahara.

M. le rapporteur. ...formations dont M. le ministre du Sahara a reconnu l'absolue nécessité.

M. Louis Castex. Je vous remercie de votre intervention, mon cher président. Ce programme doit être réalisé, non pas demain, mais aujourd'hui, si nous ne voulons pas retomber éternellement dans les mêmes fautes, à savoir de ne jamais avoir quand il faut et où il faut l'avion *ad hoc*.

J'ai déjà eu l'occasion de donner, à cette même tribune, des renseignements sur le manque de prévision en matière de matériel aéronautique et je regrette qu'à l'instant précis aucun commissaire dépendant du secrétariat d'Etat à l'air ne soit présent. On a toujours eu des avions supersoniques quand le besoin s'est manifesté, en Indochine et en Algérie, des avions légers et des hélicoptères. A cela, on me répondra: « Nous ne pouvons pas tout faire... Il y a l'armée de l'air, il y a les escadres que nous ne pouvons sacrifier; il y a aussi les engagements pris ».

Parlons net! A la prochaine conférence de l'O. T. A. N., à Paris, ne nous laissons pas entraîner à prendre de nouveaux engagements qui nous empêcheraient, d'autre part, de remplir certaines missions — dont celle qui nous préoccupe aujourd'hui — missions que personne ne peut assumer à notre place et qui, en définitive, profiteront à tout le monde, y compris à tous les amis qui nous entourent.

M. le rapporteur. Très bien!

M. Louis Castex. Laissons aux pays qui ont la puissance suffisante pour produire en grande quantité le matériel aéronautique le soin de le faire et, si cela est nécessaire, d'assurer la défense comme, au reste, ils l'ont prévue. Ne dispersons pas nos efforts; contentons-nous de l'indispensable. Or, pour nous, l'indispensable c'est, entre autres, cette aviation légère, l'aviation de transport, les hélicoptères. On ne le répétera jamais assez. Et c'est le moment que l'on choisit pour diminuer les commandes de ces appareils. Je m'élève de toutes mes forces contre une telle décision. Si les crédits de défense nationale sont affectés à une dépense improductive, les crédits destinés à l'aviation civile constituent, en revanche, un investissement rentable. Ce n'est pas moi qui parle, mais le grand constructeur des avions supersoniques dans un article qui a fait sen-

sation, paru dans un journal du soir et intitulé: « Le point de l'aéronautique française ». Je suis heureux de rejoindre ici son auteur. Il ne se passe pourtant pas de jour sans que les feuilles, fort bien documentées d'ailleurs, de la chambre syndicale des industries aéronautiques et les bulletins du secrétariat d'Etat à l'air ne nous signalent que tel hélicoptère est acheté par tel pays, voire, tout dernièrement, par les Etats-Unis qui auraient commandé des *Alouette*.

Je m'excuse d'insister encore sur cette question d'hélicoptères, car il devient fastidieux, pour moi — comme pour vous, mes chers collègues, qui voulez bien m'écouter — de répéter toujours la même chose sans résultat: il n'y a pas un seul hélicoptère en Afrique équatoriale française; puisque M. le haut-commissaire en Afrique équatoriale française doit assister à la réunion de notre commission du plan, nous pourrons lui poser la question dès demain après-midi. On a été obligé de faire appel à un hélicoptère de Léopoldville pour une mission urgente. Il n'y a pas un seul *Broussard* en Afrique occidentale française à la disposition de l'armée de l'air, appareil pourtant conçu et commandé pour l'Afrique.

Le chiffre des exportations a triplé depuis un an, nous apprend le secrétaire d'Etat à l'air dans sa dernière conférence de presse, et c'est le moment que l'on choisit pour diminuer la cadence de sortie de ces appareils qui ont tant de succès à l'extérieur et dont nous avons tant besoin nous-mêmes!

Négligeons un autre appareil qui avant peu sera périmé, même s'il doit nous en coûter — et c'est un officier de réserve de l'armée de l'air qui parle — de priver certaines unités militaires de cette aviation de prestige.

Le deuxième paragraphe de la proposition présentée avec tant d'éclat par M. Guiter invite le Gouvernement à assurer efficacement et uniquement par l'autorité militaire, la protection des installations et des exploitations qu'elles soient pétrolières ou minières. Je me permets de demander à M. le ministre de la défense nationale qu'en accord avec M. le ministre du Sahara, un plan de sécurité plus complet, plus soutenu, mieux organisé soit établi et mis en vigueur dans l'immédiat. Je voudrais, en outre, poser quatre questions à M. le ministre du Sahara concernant le problème de sécurité.

M. Georges Oudard. Il n'est plus ici.

M. Louis Castex. J'ai averti M. le ministre tout à l'heure que je poserai ces questions à la tribune et je lui en ai donné copie: il m'a dit qu'il me répondrait.

Je précise donc, pour vous, mes chers collègues, la nature de ces questions:

1° Dans le cadre de la sécurité au Sahara, je me permets de souligner l'importance du problème des télécommunications et de radio. M. le ministre m'a en partie déjà répondu dans son merveilleux discours. Les vacations chez les militaires sont à heure fixe: quatre de jour, aucune de nuit, ce qui est inconcevable. Une écoute permanente ne s'impose-t-elle pas en ce moment ?...

M. le rapporteur. C'est évident!

M. Louis Castex. D'autre part le service des postes, télégraphes et téléphones d'Alger met-il tout en œuvre pour faciliter les communications transahariennes ? Je n'en dis pas plus long, entre ces lignes, on pourrait lire beaucoup de choses.

2° N'y a-t-il pas une cloison étanche entre les pelotons des unités sahariennes — éléments du reste plus que valables — et les divers centres d'aviation, qui devraient pouvoir être alertés à tout moment en cas d'incident ? Il n'y a donc pas de ce fait de liaison efficace entre les unités et les centres d'aviation;

3° Est-on sûr de l'efficacité des postes de contrôle ? Ne passe-t-on pas à côté ?... et dans le désert c'est facile. Les rares points d'eau sont-ils gardés ? Je ne le crois pas. Si l'on savait que certains puits étaient gardés, n'éloignerait-on pas ainsi les suspects ?

4° Pourquoi à Alger les matériels si précieux pour la mise en valeur du Sahara attendent-ils quelquefois des semaines leur dédouanement avant de rejoindre leurs points d'utilisation ?

En dehors des deux facteurs cruciaux — la dépendance dont nous sommes tributaires vis-à-vis du Moyen-Orient et l'intérêt capital à disposer de son pétrole pour l'économie française — je ne demande rien moins que la protection des êtres humains qui accomplissent là-bas un dur mais noble métier, un labeur qui mérite le respect. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute interrompre ici la discussion de la proposition et renvoyer la suite de cette discussion à une troisième séance publique qui pourrait avoir lieu ce soir à vingt et une heures.

Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission est d'accord, étant donné le nombre des orateurs encore inscrits dans la discussion générale et les amendements déposés, pour qu'on ne poursuive pas immédiatement la séance et qu'on renvoie la suite de la discussion à vingt et une heures.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Comme suite à la décision que vient de prendre l'Assemblée, voici quel serait l'ordre du jour de notre prochaine séance:

Mardi 10 décembre 1957, à vingt et une heures, troisième séance publique:

Suite de la discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Bazé, Maurice Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, Alfred Jacobson, de La Malène, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Rencurel, Reyt, Gabriel Schleiter et Schneider, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye:

1° De renforcer militairement le contrôle des frontières;

2° D'inviter d'urgence les Gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire, le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles (nos 26 et 58, session 1957-1958, M. Jean Guiter, rapporteur de la commission de la défense de l'Union française; et n° 76, session 1957-1958, avis de la commission des relations extérieures, M. de La Malène, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,

MADELEINE PESTEL.

SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 14e SEANCE

3e Séance du Mardi 10 Décembre 1957.

SOMMAIRE

Présidence de M. Roulleaux-Dugage, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 1151).

2. — Suite de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Bazé, Maurice Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, Alfred Jacobson, de La Malène, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Rencurel, Reyt, Gabriel Schleiter et Schneider, tendant à demander au Gouvernement, à la suite des événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye: 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles (nos 26, 58 et 76, session 1957-1958) (p. 1151).

Suite de la discussion générale: MM. Riond, Schneider, Max André, Lachenal, de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, Rogué.

Passage à la discussion de la proposition.

Amendement de M. Cornet, tendant à modifier le premier paragraphe: MM. Cornet, le président de la commission. — Adoption.

Amendement de MM. Bidet, Cazelles, Le Coutaller et des membres du groupe socialiste S.F.I.O., tendant à intercaler un nouveau paragraphe: MM. Bidet, le président de la commission, Schneider, Jacobson, Egretaud, Le Coutaller. — Adoption de l'amendement modifié, qui devient le quatrième paragraphe.

Amendement de M. de La Malène, tendant à ajouter un paragraphe: M. Bidet, président de la commission saisie pour avis. — Retrait.

Amendement de MM. Antonini, Laurent-Eynac, Héline et des membres du groupe U. G. R., tendant à ajouter un paragraphe: MM. Héline, Oudard, de La Malène, rapporteur pour avis, le président de la commission. — Adoption de l'amendement modifié, qui devient le cinquième paragraphe.

Amendement de M. Oudard et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à ajouter un sixième et un septième paragraphes: MM. Oudard, le président de la commission, le président de la commission saisie pour avis. — Adoption.

M. le président de la commission saisie pour avis.

Vote par division.

Sur la première partie, allant jusqu'au quatrième paragraphe inclus: M. Oudard. — Adoption, au scrutin.

Sur la deuxième partie, comprenant les cinquième, sixième et septième paragraphes: MM. Delmas, le rapporteur pour avis, Rogué. — Adoption, au scrutin.

Sur l'ensemble: MM. Egretaud, Bidet, Jacobson. — Adoption de la proposition et du nouveau titre.

3. — Renvoi pour avis (p. 1163).

4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1163).

PRESIDENCE DE M. ROULLEAUX-DUGAGE, vice-président.

(*La séance est ouverte à vingt et une heures.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la deuxième séance du mardi 10 décembre a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

SECURITE AUX CONFINS SAHARIENS; MESURES MILITAIRES, DIPLOMATIQUES ET FINANCIERES

Suite de la discussion d'une proposition; adoption.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de MM. de Gouyon, Jean Guiter, Max André, Bazé, Maurice Dardelle, Mme Eboué-Tell, MM. Fleury, Georget, Alfred Jacobson, de La Malène, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Letourneau, Rencurel, Reyt, Gabriel Schleiter et Schneider, tendant à demander au Gouvernement à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye: 1° de renforcer militairement le contrôle des frontières; 2° d'inviter d'urgence les gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles (nos 26, 58 et 76, session 1957-1958).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, la proposition qui nous est soumise tire son origine d'incidents dont la répétition constante accroît la gravité. Mais encore, s'il ne s'agissait que d'échauffourées provoquées par des factions anarchiques pourrions-nous les considérer avec une relative patience. Il faut avoir de l'indulgence pour les régimes qui, pressés de s'installer, font l'apprentissage parfois vaniteux de leur indépendance toute neuve. Or, les excès et les provocations dont nous avons à nous plaindre s'entrecroisent comme une chaîne sur une trame nouée dans les capitales libyenne, tunisienne et marocaine.

Les rapporteurs ont donc eu raison de conduire leur raisonnement à la lueur des faits qui constituent les relations officielles de la France avec les novices de l'indépendance nord-africaine. Ils ont eu raison de rechercher les responsabilités essentielles au niveau des gouvernements enfiévrés de Tripoli, de Tunis et de Rabat..

Nous connaissons les mystiques qui entraînent, et parfois déboussolent ces pays dont nous souhaitons l'amitié dans la confiance. Quel est donc le sentiment qui nous porte à réclamer contre eux un avertissement sans indulgence ?

Dans l'immédiat, c'est le souci de notre sécurité en Algérie et du succès de la pacification. Encore faut-il en répéter les raisons afin que nos mises en garde soient dépouillées de toute apparence d'un orgueil blessé.

Ce n'est pas l'égoïsme sacré qui inspire notre détermination dans la lutte pour la sauvegarde de la communauté franco-musulmane en Algérie. Certes, nous faisons entrer en ligne de compte les intérêts matériels en cause, ceux de la métropole comme ceux des métropolitains encouragés à faire souche au delà de la Méditerranée. Certes, nous évaluons le déficit éventuel d'un repli de la France, dont le résultat serait, selon une expression empruntée à l'article de M. Ries dans *Le Revue socialiste* d'octobre dernier, « dangereux pour les ex-colonisateurs et catastrophiques pour les ex-colonisés ». Mais, plus que les calculs énoncés par un sens pratique honnête, une morale supérieure dicte nos mobiles.

C'est déjà une haute morale qui enseigne la solidarité entre les messagers d'une patrie imprégnée d'humanisme et leur terre d'origine. Le désaveu par la France des pionniers qu'elle dépêcha outre-mer et leur abandon au triste sort seraient des signes de bassesse. Plus qu'un patrimoine matériel, nous voulons léguer à nos fils un héritage de fidélité.

La morale est encore plus haute, qui impose l'effort pour maintenir et accroître les moyens offerts à une population libérée d'une barbarie anachronique, pour la conduire à l'épanouissement physique, intellectuel et spirituel auquel tend notre idéal. Si nous quittions l'Algérie, les conjurations de sectes fanatiques et de castes avides feraient rétrograder la civilisation. Cette conviction commande notre conduite et affermit notre persévérance.

Tout ce raisonnement s'inscrit à l'intérieur des préoccupations particulières de la République française. Si noble qu'il soit, il est encore dominé par une considération plus exhaustive: celle de la paix du monde. En effet, les brasiers qui couvent et qui flambent en Afrique du Nord peuvent, au souffle d'un ouragan, devenir les foyers d'un incendie universel. Le sinistre serait atroce. Sans doute, la guerre serait-elle le sursaut suprême d'un monde libre décidé à briser les assauts des forcenés qui le cernent. Mais il n'est pas de guerre heureuse, toutes sont si abominables dans leurs effets que, jusqu'aux limites de l'honneur, aucune initiative, aucune épreuve, aucun consentement ne paye trop cher le maintien de la paix.

Parce que nous voulons la paix, en déjouant les tactiques qui la menacent, nous apportons une adhésion sans réserve à la proposition soumise à notre vote.

La paix est un état exigeant quand on n'accepte pas de la maintenir au prix d'apostasies dégradantes. L'héroïsme du combat enflamme l'ardeur d'un peuple jusqu'à lui imposer le sursaut des résistances les plus viriles; la vie de tous les jours réclame une vaillance tenace, quelles que soient les circonstances aptes à la décourager. La révolte d'une patrie gît dans le cœur des hommes plus que dans la puissance des armes. Il faut avoir, suivant une maxime ancienne, l'âme aussi solide que les murailles.

Toutes les machinations qui affaiblissent le sens de nos responsabilités et jettent le doute sur l'avenir de nos desseins sont donc des menaces pour la paix. Chaque fois qu'un Français est la proie d'un enlèvement sans que d'immédiates mesures soient prises pour le libérer, c'est un peu de foi qui s'éteint dans le cœur de nos compatriotes et d'audace qui monte dans l'esprit de nos adversaires.

M. Jean Guiter, *rapporteur de la commission de la défense de l'Union française*. Très bien !

M. Georges Riond. ...Chaque injure à la France est prise chez nous et à l'étranger comme un symptôme de décadence. De même que les régimes épuisés, captivent les révolutionnaires, les pays fléchissants tentent les envahisseurs. Exiger le respect de nos mœurs et de nos droits c'est une manière de servir la paix.

Vouloir la paix, concentrer son énergie, garder son rayonnement ne suffit pas, quand les opinions et les événements s'acharnent à saper les fondements de cette paix. Comment sauver l'édifice de leur furie destructrice ?

Il devient commun de dire que la rébellion algérienne n'est qu'une phase élémentaire de la subversion russe. Le jour où les bases nord-africaines tomberaient aux mains des factions subventionnées par Moscou, le chantage de l'U. R. S. S. prendrait un tel ton que la diplomatie occidentale céderait pleurement les avantages que la stratégie ne serait plus en mesure de défendre. L'opération est depuis longtemps analysée dans les manuels fondamentaux du bolchevisme. Les victoires de la guerre froide ne peuvent que l'encourager.

L'appel lancé le 19 novembre par les partis communistes de 64 pays a confirmé les desseins expansionnistes dont Lénine a été le premier apôtre. Le style en était si agressif que la Yougoslavie n'a pas voulu en partager la responsabilité. Du moins sommes-nous prévenus... comme nous l'étions déjà par la monstrueuse complicité des militants communistes avec les hors-la-loi algériens. Si la machination soviétique visait à briser les cadres dans lesquels vivent les Musulmans algériens pour offrir une chance à leur autodétermination, nous pourrions — et là je vais jusqu'aux bornes de l'audace — reconnaître à ces desseins une grandeur dont le désintéressement réhabiliterait l'ignominie des méthodes employées. Mais sous le couvert d'une révolution prolétarienne, c'est l'impérialisme du Kremlin qui mène le jeu. Lénine, Staline, Khrouchtchev sont des nationalistes qui préméditent la suprématie de leur patrie sur le monde beaucoup plus que la revanche des malheureux sur l'ordre qu'ils croient responsable de leur misère. Quelle étrange similitude entre le majorat que l'U. R. S. S. veut se constituer au détriment de l'Occident et la « domination générale » à laquelle Pierre le Grand disait la Russie appelée. Déjà le tzar dont la statue a été relevée jugeait que « les nations européennes étaient arrivées à un état de vieillesse voisin de la caducité », déjà il « montrait aux horizons les routes d'une invasion facile pour un peuple jeune et neuf quand celui-ci aurait atteint toute sa force et toute sa croissance », déjà il codifiait les moyens de « faire servir la paix à la guerre et la guerre à la paix dans l'intérêt de l'agrandissement et de la prospérité croissante de la Russie », déjà, il conseillait « d'appeler par tous les moyens possibles, de chez les peuples les plus instruits les capitaines et les savants », déjà il préconisait de « prendre part en toute occasion aux affaires et aux démêlés de façon à semer le trouble et à tirer parti des animosités », déjà il « commandait de susciter des guerres continuelles, de pénétrer jusqu'au Golfe Persique, de flatter les amour-propres et les ambitions » pour se servir d'un clan afin d'écraser les autres. « S'avançant par la Méditerranée et par l'Océan, les troupes russes inonderaient la France d'un côté, tandis que l'Allemagne le serait de l'autre, et ces deux contrées vaincues, le reste de l'Europe passerait facilement et sans coup férir sous le joug. » « Ainsi, conclut le testament de Pierre le Grand, peut et doit être subjuguée l'Europe ».

A deux siècles de distance se répète la diabolique constance d'une Russie bourrée de complexes asiatiques et qui prêche l'asservissement de notre continent, puis du monde entier. La rebellion algérienne, épisode dramatique du complot ourdi sur les rives de la Méditerranée, est un atout du machiavélisme russe. Il est trop voyant pour que nous ne rapprochions pas ces horreurs de toute la politique russo-communiste.

S'il est un devoir de vigilance à l'égard de la paix mondiale, il nous ordonne d'ouvrir les yeux sur la manœuvre d'encerclement dont le F. L. N. fournit les avant-gardes sur notre territoire.

M. Egretaud. Monsieur Riond, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Riond. Je vous en prie, il nous faut bien entendre l'avocat de l'U. R. S. S...

M. Egretaud. Je ferai observer à M. Riond qu'à ma connaissance c'est la Shell et la Standard Oil qui se trouvent au Sahara.

M. Georges Riond. Je ferai observer à notre collègue M. Egretaud qu'afin de s'assurer un certain nombre de bases, les communistes savent mettre, même dans les sociétés capitalistes, des émissaires bien placés. (*Sourires à l'extrême gauche.*)

M. Egretaud. Dans la Standard Oil, par exemple!...

M. Georges Riond. A certains égards, il est possible que les desseins de la Standard Oil compliquent la situation française peut-être autant...

M. Egretaud. Il est question du Sahara, essentiellement...

M. Georges Riond. ... que les desseins de la politique soviétique. Cette constatation ne justifie ni les uns, ni les autres. Pour votre documentation, je vous renvoie à un journal qui n'appartient pas à ma chapelle politique, puisqu'il s'agit de *L'Express*. Référez-vous au numéro de cette semaine, pour savoir de quelle manière la diplomatie russe, vis-à-vis des Musulmans, sait s'assurer les bases nécessaires à son expansion. (*Applaudissements.*)

M. Georges Lachenal. Je demande la parole.

M. Georges Riond. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Lachenal, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Georges Riond. C'est le dialogue « France-Orient »! (*Sourires.*)

M. Georges Lachenal. Vous prétendez qu'au sein de la Shell ou de telle autre compagnie des émissaires communistes font le jeu des Soviétiques au Sahara, je vous demanderai de prier le Gouvernement de répondre aux questions posées par Jacques Duclos, le 21 mai 1957. Je vous les rappelle, vous verrez qu'il n'y est pas question de l'Union soviétique, mais de bien autre chose.

Voilà la question que posait notre camarade Jacques Duclos au Gouvernement:

« 1° Si, conformément aux indications contenues dans le communiqué publié le 23 avril 1957 par le ministère des affaires économiques et financières, le Gouvernement est résolu à « refuser aussitôt » les propositions qui pourraient éventuellement lui être faites « de la part de groupes financiers étrangers qui s'offriraient à consentir des crédits en devises fortes à des conditions financières intéressantes pourvu que des concessions d'exploitation leur fussent assurées dans les gisements pétroliers sahariens;

« 2° Pourquoi, s'il en est ainsi, et dans quelles conditions, un permis de recherche d'hydrocarbures qui, dans l'état actuel de la législation, ouvre un droit à une concession d'exploitation, a été accordé au Sahara dans une région proche d'Edjelé à la Compagnie des pétroles d'Algérie, dont le capital est contrôlé, dans la proportion de 65 p. 100, par une société pétrolière étrangère. »

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas répondu. Peut-être accepteriez-vous de lui demander une réponse à de telles questions qui intéressent directement notre pays.

M. Georges Riond. Mon cher collègue, je vous remercie beaucoup de penser à me faire, en cette Assemblée, votre émissaire auprès du Gouvernement. Je ne manquerai pas, quand les circonstances m'en seront offertes, de dire que le groupe communiste m'a chargé d'exprimer sa pensée.

Cependant, permettez-moi une observation. Vous vous doutiez qu'on mettrait en cause le parti communiste, car vous avez déjà, me semble-t-il, préparé le dossier de votre défense. Quand on cherche à se défendre, quand on a préparé sa plaidoirie d'avance...

M. Georges Lachenal. Vous n'avez pas répondu à la question posée, vous ne pensez pas que les sociétés étrangères dont il est question, à qui le Gouvernement réserve 65 p. 100 des capitaux, soient des sociétés soviétiques ?

M. Georges Riond. ...J'ai eu la courtoisie de me laisser interrompre, j'aimerais que vous tolériez ma réponse. Je disais que votre intervention et celle de M. Egretaud prouvent que vous vous attendiez à entendre mettre en cause conjointement le parti communiste et le Gouvernement soviétique.

M. Egretaud. Bien sûr! Et surtout de votre part. Nous connaissons votre spécialité.

M. Georges Riond. Je prends cette constatation comme un hommage, monsieur Egretaud, je n'aurai jamais rien de commun avec le communisme, ni les suffrages, ni les opinions, quelles que soient les circonstances.

Et je répète que quiconque se dépêche à détourner les accusations portées contre lui démontre qu'il a sur la conscience quelque chose à se reprocher.

M. Egretaud. Vous n'avez pas répondu à notre question.

M. Georges Lachenal. Votre défense est mauvaise.

M. Georges Riond. Je ne suis pas le Gouvernement, il vous donnera les explications voulues.

Vous ne m'enlèverez pas de l'idée la nécessité de signaler les dangers qui nous guettent. Il y a des menées étrangères qui viennent d'outre-Atlantique comme d'autres viennent de l'Oural, j'en conviens. Mais pour y échapper, il ne suffit pas de déceler un mal ou un vice d'un côté seulement de l'horizon. Il faut regarder tout autour de soi et voir d'où vient le péril. Quelles que soient les nations, leur passé, leur avenir, leur idéologie, nous ne tolérerons jamais pour notre part que soit payé de la vie de nos enfants un défaut de notre vigilance. (*Applaudissements.*)

M. Alfred Jacobson. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Riond. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jacobson, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Alfred Jacobson. Nos collègues communistes viennent de parler de la Shell et ont cité une compagnie concessionnaire, dont le capital est contrôlé à 65 p. 100 par une société étrangère.

Je rappelle que pour les deux groupements de concessions les plus importants, ceux intéressant Hassi-Messaoud et Edjelé, les participations françaises sont largement majoritaires et que, parmi elles, l'Etat français possède respectivement 60 et 50 p. 100.

Parler, pour une société déterminée, uniquement de la Shell avec une participation de 65 p. 100, et ce, sans faire état des autres concessionnaires, c'est se prononcer sur un cas fractionnel et ce n'est pas projeter une lumière conforme à l'ensemble. (*Applaudissements.*)

M. Egretaud. Ce n'est pas l'opinion...

M. Georges Riond. Je vous en prie, mon cher collègue, je désirerais reprendre la parole. J'ai été suffisamment courtois à l'égard du groupe communiste pour qu'il m'accorde les mêmes manières.

M. Egretaud. Je m'excuse, monsieur Riond, mais je voulais répondre à M. Jacobson. Je demanderai tout à l'heure la parole pour le faire.

M. le rapporteur. Inscrivez-vous dans le débat !

M. le président. Dans votre exposé, monsieur Egretaud, vous pourrez répondre tout à loisir à M. Jacobson qui demandera certainement, lui aussi, à s'exprimer.

M. Georges Riond. Messieurs, dans un siècle imbibé de propagande, où la réputation fabriquée par les haut-parleurs a autant de résonance que la renommée acquise par les victoires, le souci du prestige, surtout à l'égard des populations fascinées par la magie du verbe, réclame autant de soins que la veille aux frontières.

J'adopte sans hésitation les conclusions de notre commission de la défense mais j'ajoute que les réseaux de barbelés et le potentiel des armées sont des protections insuffisantes si le crédit moral dont ils sont les remparts matériels est détérioré par la propagande adverse.

L'instabilité de l'intérieur compromet la sécurité extérieure. Or, quelle atteinte plus grave à l'autorité de la France que les offenses constantes dont elle est la victime! Ne perdons-nous pas la face quand les nations que nous avons nous-mêmes parrainées à l'O. N. U. prennent ostensiblement le parti de nos adversaires et s'instituent les avocats de leur cause. Quel sentiment peut être celui de tribus accoutumées aux lois du talion quand nous versons des crédits comme si nous accordions un tribut à l'insulte ?

Eh oui ! nous avons le respect des conventions jusqu'à en perdre parfois le respect de nous-mêmes. Nous pourrions tirer avantage à ce renoncement mais, à chaque épreuve, quel est le bénéfice de nos complaisances ?

Si j'avais l'esprit acerbe, je rappellerais les déceptions d'une diplomatie de l'avant-guerre qui a encaissé sans bouger, de la part de l'Allemagne, la faillite des réparations, le réarmement de la Wermacht, le rétablissement de la conscription, la réoccupation militaire de la Rhénanie, l'annexion de l'Autriche et l'invasion de l'Europe danubienne. En ce temps-là aussi, des hommes de bonne foi prêchaient les bienfaits d'un revisionnisme permanent. Il n'a pas été le gage de la paix mais, au contraire, la préface d'une conflagration qu'une fermeté opportune aurait probablement désamorcée.

Les données sont différentes vis-à-vis de la Tunisie, du Maroc et de la Libye, certes. Je ne désespère pas de voir la partie évoluer plus favorablement que ne le laissent préjuger présentement les coups déjà joués; mais à gâcher délibérément ses cartes maîtresses, on ne se met pas en bonne posture pour conserver son enjeu. Il faut savoir à un moment donné marquer la limite de la meilleure volonté. Comme le professait Richelieu, « une négociation continuelle ne contribue pas au bon succès des affaires ».

Pour le malheur de notre époque, les alliances ne sont strictes que dans le camp adverse. Si une allusion inattendue aux droits de la France en Algérie a échappé au délégué polonais à l'O. N. U., l'ensemble des démocraties populaires et des procommunistes a fait bloc. A l'inverse, l'Occident est à l'image des coalitions dont Foch disait que leurs contradictions expliquaient les succès de Napoléon.

Est-ce un mal chronique d'un Occident raisonneur et susceptible ? Déjà en 1919 les Etats-Unis, engoncés dans leur particularisme, ne voulaient pas être les garants du traité de Versailles. En 1935, la Grande-Bretagne concédait subrepticement à l'Allemagne une puissance navale supérieure au tonnage admis en commun. En 1938, elle se réconciliait avec l'Italie fasciste en nous laissant sur le dos les séquelles du différend éthiopien. Nous avons beau être habitués à ces astuces diplomatiques, leur ruse ne paraît pas conforme au fair play sans cesse réclamé des partenaires quand il sert les intérêts anglosaxons et souvent violé quand il gêne les spéculations de la livre et du dollar.

Voyez-vous, monsieur Egretaud, je sais faire la part égale entre tous ceux qui contribuent à compromettre l'avenir et le destin de notre pays.

M. Egretaud. Vous répondez à M. Jacobson.

M. Georges Riond. A ce point de mon intervention, je voudrais opposer au dogmatisme de nos alliés l'opinion signée d'un des personnages les plus considérés de l'histoire américaine. Cet auteur éminent dont on répandrait avec profit les ouvrages outre-Atlantique démontrait que « toute expansion d'une grande nation civilisée signifie une victoire pour la loi, l'ordre et la justice... ». Sur quoi il prenait un exemple dont la citation est d'une brûlante actualité. « Prenez, disait cet auteur, le cas de la France et de l'Algérie. Pendant les premières décades du XIXe siècle, la piraterie de la plus terrible espèce régnait sur la Méditerranée, et des milliers d'hommes civilisés étaient, chaque année, traînés en esclavage par les pirates maures. Une paix dégradante fut achetée par les puissances civilisées, par le paiement d'un tribut. Notre propre pays fut l'une des nations tributaires qui payèrent ainsi l'argent du sang aux bandits de la mer. Nous leur livrâmes par occasion quelques batailles; et ainsi, sur une plus grande échelle, firent les Anglais. Mais la paix ne s'ensuivit pas, parce que le pays n'était pas occupé. Notre dernier paiement fut fait en 1830, et la raison pour laquelle ce fut le dernier, c'est parce que, cette année-là, commença la conquête française de l'Algérie. De falots sentimentalistes célébrèrent les flibustiers algériens comme des héros. Mais les Français continuèrent de faire leur œuvre; la France s'épandit sur l'Algérie et le résultat fut que la piraterie sur la Méditerranée prit fin et l'Algérie a prospéré comme jamais auparavant dans son histoire. »

Le signataire de ces lignes est Théodore Roosevelt, premier grand nom d'une lignée dont son petit-neveu a accru, sinon le renom d'une lignée, du moins la notoriété politique.

Vigilance, rayonnement, loyalisme, telles sont les conditions de la paix. J'y ajouterai sans réticence l'esprit de conciliation.

Mais, à partir de là, rarement dossier est plus favorable que celui de la France. La commission des relations extérieures suggère la publication d'un *Livre blanc* des rapports francomarocains et franco-tunisiens. Nous apportons à cette idée une adhésion totale. L'exposé des négociations prouvera que le droit n'est invoqué que contre nous et que jamais la jurisprudence admise au bénéfice de nos interlocuteurs ne vient à notre décharge.

En droit strict, l'abolition des protectorats n'a pas de valeur puisque le Parlement de la République française n'a pas été appelé à le ratifier. En droit strict, l'interception de l'avion de Ben Bella est conforme à la législation sur les aéronefs puisque l'appareil était immatriculé sur les contrôles français. Peut-être qu'en droit strict, la poursuite en territoire tunisien de rebelles accrochés en Algérie est sujet à controverse. Peut-être que la belligérance dont on voudrait faire grief à la Tunisie n'est pas définie selon les codes en vigueur. Peut-être que les contre-mesures à prendre pour libérer les otages enlevés par les bandes marocaines ne sont pas conformes aux compétences admises par nos conventions avec le Gouvernement chérifien. Mais, pourquoi — je le demande — pourquoi le droit s'exercerait-il à perpétuité contre la cause française et serait-il immanquablement interprété à l'avantage de la partie adverse ? S'il y a, dans cette perversion de l'esprit, une constance qui nous choque, qu'on l'enregistre au moins comme un témoignage de l'esprit de conciliation dont notre patience fait les frais.

Je ne suis pas d'un naturel intransigeant, et je crois que le génie français a une aptitude inégalable à la conciliation des contraires. Nul ne se réjouit plus sincèrement que moi des symptômes favorables relevés par des enquêtes approfondies dans des systèmes apparemment hostiles aux nôtres. Je n'éprouve pas de complexe à voir remettre, pour la première fois, à un souverain étranger, une « médaille des Fils de la révolution américaine » que le pays de La Fayette aurait mérité plus que tout autre. J'accepte volontiers que nous ne retirions pas la main depuis longtemps tendue à ceux dont l'amitié nous est précieuse. Mais toute équivoque entre le bon vouloir et la ruse est inadmissible.

Chaque fois que la Tunisie ou le Maroc — quelle que soit l'argumentation dont se pare leur conduite — cède aux tentatives du chantage et de l'insolence, leur comportement sert d'exemple dangereux au sein même de la famille de l'Union française. Et quelles en sont les répercussions dans l'opinion métropolitaine ?

Cette opinion confond facilement les données de l'Union française. Tout récemment, un confrère me téléphonait pour connaître les noms des représentants du Maroc et de la Tunisie dans notre Assemblée. Anciens protectorats, territoires, départements, Etats associés ne représentent souvent aux yeux d'un homme de la rue qu'un ensemble aux contours vagues. Il mêle tout, le bien et le mal, la fidélité des uns et la duplicité des autres... Quand nous versons des milliards aux gouvernements qui insultent ou qui trichent, le contribuable métropolitain s'interroge sur les valeurs du placement. Un doute supplémentaire sourd dans son esprit... à un moment où il écoute déjà avec trop de complaisance les démonstrations arbitraires sur le prix de revient exorbitant de l'outre-mer. La vérité à laquelle nous croyons lui paraît niaiserie. L'imposture retombe sur les populations dont la fidélité mérite notre soutien.

Mon intervention avait pour objet de démontrer qu'une saine politique en Afrique du Nord et qu'une résistance aussi ferme que sereine aux trublions sont des conditions de la paix du monde. Mon dernier propos m'a poussé à souligner que les données sont identiques pour l'Union française.

Il n'y aurait plus d'Union française possible, le grand dessein qui nous rassemble étroitement serait vidé de sa substance comme un bois taraudé par les termites si la métropole doutait de la communauté franco-africaine. Elle en douterait si, quelque part outre-mer et surtout aux frontières garanties par les poitrines de nos fils, l'indécence des attitudes et la bêtise des procédés heurtaient la sensibilité et la logique de nos compatriotes.

Que les esprits légers qui critiquent un juste raidissement de la diplomatie, apprécient le poids d'une telle conséquence. Si l'assassin d'Ali Chekkal expose que ses tourments de conscience l'ont poussé à tuer, nos tourments à nous nous entraînent à survivre et à faire survivre.

Paix et Union française, les deux termes vont ensemble dans nos convictions. « On ne peut travailler que dans la paix », a dit cet après-midi M. Max Lejeune. Si la paix n'est pas pour une âme vaillante l'accommodation des faibles aux circonstances, elle n'est pas plus un état statique sur le chemin des destinées. Elle est la période où l'invention se dépouille de la surexcitation qui la pousse à multiplier les forces de destruction, et s'applique à restaurer le dynamisme bienfaisant des moyens de production et de progrès humain. C'est parce que nous tenons à cette paix vigoureuse et féconde que nous voulons la garantir partout où elle est menacée ou simplement contestée. Notre résolution a, pour se soutenir, le sentiment du devoir accompli dans le passé, la conscience des obligations du présent et, pour l'avenir, le souriant et tendre appel qui monte des berceaux. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Schneider.

M. Schneider. Mes chers collègues, après ce long débat, après les rapports de nos deux collègues de la commission de la défense et de la commission des relations extérieures et l'ex-

posé magistral de M. Max Lejeune, je vais, dans toute la mesure du possible, réduire mon intervention. Je veux tout d'abord faire remarquer que le trafic d'armes et l'ingérence étrangère dans les territoires d'outre-mer de l'Union française et dans la métropole ne sont pas nouveaux. Il y a eu, il y a encore des bateaux fantômes qui se promènent dans certaines directions et le dernier, en particulier, a déposé cent tonnes d'armes à Tripoli ces derniers temps.

Mais ces questions prennent plus d'acuité en Algérie ainsi qu'au Sahara où la menace s'étend aux confins algériens, mauritaniens et libyens; je désire faire remarquer que ces trois fronts: Ouest, Sud, Nord, représentent 5.500 kilomètres. Le trafic d'armes ne peut donc pratiquement pas être endigué dans ces régions désertiques, car il échappe à la surveillance discontinue de nos détachements.

Il a d'ailleurs toujours existé, alors que la police du désert était assurée par des unités confirmées, conjointement avec nos voisins, qui ne nous donnaient à l'époque aucune inquiétude.

C'est ainsi qu'avec les Anglais, nous nous signalions mutuellement les « rezzou » se dirigeant sur le Darfour; il en était de même avec les Espagnols.

Le problème est tout autre à présent. Nous sommes menacés sur toutes nos frontières et à l'intérieur par une action subversive concertée, qui dépasse assurément les moyens de la Ligue arabe et d'une rébellion locale.

Nous avons affaire à de puissants intérêts, à des exigences stratégiques qui se disputent l'enjeu africain avec nos adversaires de l'Est. Nous serions tentés de dire, comme le chef du Gouvernement l'a laissé entendre ces derniers jours à M. l'ambassadeur des Etats-Unis, que nous ne pouvons pas faire la guerre sur deux fronts. C'est là une grave question qui, comme on l'a fait observer à diverses reprises au cours de ce débat, devra être posée lors de la prochaine conférence au sommet de l'O. T. A. N. Elle ne surprendra pas outre mesure nos grands alliés, puisqu'ils ont pris soin de signifier à notre ministre des affaires étrangères, avant les débats onusiens sur l'Algérie, qu'ils nous accordaient un dernier délai d'un an.

Et on peut penser que cette « drôle » de guerre se poursuivra avec des formes diplomatiques diverses, telles que la dernière conférence du chef du Gouvernement tunisien avec Mohamed V à Rabat, organisée, résolution en mains, par nos grands alliés. Si je me permets d'avancer cela, c'est parce que nous avons tout de même la possibilité de connaître le dessous des cartes. Voilà donc le fond de l'affaire, mais ce n'est pas mon propos principal.

Je laisserai de côté les points largement éclairés par les excellents rapports de nos collègues, MM. Guiter et de La Malène, qui sont extrêmement complets, objectifs et parfaitement documentés, et par les orateurs qui m'ont précédé, pour en arriver aux questions administratives et techniques qui conditionnent l'O. C. R. S., car c'est l'O. C. R. S. qui est en jeu et c'est son ministère qui a la charge, la responsabilité de la sécurité des régions sahariennes sur lesquelles son administration doit s'étendre. Je dis « doit », parce qu'elle ne couvre pas encore tous les territoires qui doivent lui revenir. En matière de sécurité intérieure et d'administration de ces territoires, il ne saurait y avoir partage de responsabilités, sauf en ce qui concerne l'emploi des forces d'intervention gouvernementales et la direction des opérations contre une agression étrangère, qui posent des questions extrêmement techniques.

Le problème que j'évoque est très important et doit être précisé avant que les événements ne se produisent. Je vais ici au devant des préoccupations de M. le président Boisdon que j'ai entendu ce matin avec beaucoup d'intérêt. Il a évoqué le pourrissement dont il a constaté le développement au cours d'une année à peine — entre 1955 et 1956. J'ai pu l'observer moi-même lorsque je suis passé à Colomb-Béchar et à Tindouf. C'est dans cette région évidemment que l'affaire peut devenir très délicate pour nous; c'est, avec l'affaire d'Ifni, ce qui m'inquiète le plus.

L'attaque marocaine sur l'enclave espagnole laisse supposer — si je ne m'abuse — un plan qui consiste à fixer les forces d'intervention espagnoles dans cette enclave par une guerre de partisans alors que les forces de libération marocaines, soi-disant non contrôlées, ne sont pas engagées. Celles-ci restent disponibles, et la situation s'aggraverait rapidement si elles étaient lancées à travers le Maroc méridional et le Sahara espagnol, à la conquête du Rio de Oro alors que les Espagnols ne disposent plus d'éléments d'intervention, car ils sont très pauvres en moyens militaires stratégiques.

C'est là une hypothèse prévisible que le Gouvernement devrait envisager sans délai et je rattache cette observation à la question de l'organisation du commandement parce que, si elle se produisait, elle impliquerait certaines mesures — dont je ne veux pas parler à cette tribune, sinon pour dire qu'elles poseraient brutalement et sans ambiguïté le problème des responsabilités ministérielles en cause, sinon celui des liaisons du haut commandement.

C'est ici que je désire répondre à l'amendement déposé par notre collègue M. Pierre Cornet, concernant l'application des dispositions prévues par le troisième alinéa de l'article 11 de la loi du 10 janvier 1957 sur l'O. C. R. S., prévoyant un assistant militaire au délégué général.

Je ne suis pas entièrement de son avis sur l'efficacité de ces dispositions. Elles ne peuvent résoudre sur le plan technique du commandement militaire les responsabilités politiques du ministre de l'O. C. R. S. en matière de défense. Ces responsabilités sont du ressort du haut commandement, à l'échelon le plus élevé, c'est-à-dire du chef d'état major général des forces armées. L'assistant militaire du ministre peut certes assumer certaines fonctions en matière d'inspection et en tant qu'adjoint technique pour l'emploi des forces sahariennes, mais ses attributions ne peuvent pas s'étendre beaucoup plus loin sans interférer sur celles des ministères techniques chargés de la mise en condition des unités et de l'administration des effectifs. L'assistant militaire du ministre de l'O. C. R. S. sera en tout cas dépassé dès qu'il s'agira d'opérations entraînant l'engagement des forces d'intervention locales ou des réserves générales de l'Algérie, de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, ces opérations passant aussitôt sur le plan inter-armées des actions aéro-terrestres combinées et du fonctionnement de leur logistique inter-africaine.

La solution du problème du commandement adopté par la loi du 10 janvier 1957 est donc, à mon avis, insuffisante. Elle doit être réexaminée pour tenir compte des plans d'organisation du haut commandement en cours d'étude étant entendu que le ministère de l'O. C. R. S. est, au même titre que les ministères de l'Algérie et de la France d'outre-mer, un ministère de défense, partie au comité de défense nationale, où se situe la décision politique. Je dois rappeler d'ailleurs que le plan militaire à long terme adopté par le Gouvernement à base d'armements atomiques nous oblige à reviser notre système de forces pour réaliser l'économie indispensable de nos moyens. Ce système suppose nécessairement l'organisation pyramidale du haut commandement que nos ministères de défense ne sauraient diviser sans compromettre la mise en condition des complexes aéroterrestres de notre défense eurafricaine. Il s'agit pour ces ministères de ne pas enrayer l'organisation du haut commandement mais de l'utiliser.

Plusieurs orateurs ont aussi parlé à cette tribune du renforcement de notre dispositif de sécurité en zone saharienne. Je dois dire que d'après notre politique militaire à long terme, nous allons être pris dans un système qui limitera les effectifs et particulièrement ceux de l'armée de terre, à un maximum de 450.000 hommes tout compris alors qu'actuellement il y en a près de 600.000 en Algérie. Par conséquent, ce renforcement ne peut être que limité et parce qu'il sera nécessairement limité il doit porter sur des éléments spécialisés connaissant parfaitement la question pour être efficace.

M. le rapporteur. Très bien!

M. Schneider. Voilà où est la solution. Je ne suis pas d'accord avec M. le président Jacobson lorsqu'il dit qu'il faut rassembler tous les effectifs disponibles en Tunisie et au Maroc pour les envoyer dans les zones sahariennes, pour la raison qu'il existe une limite concernant les effectifs en zone désertique, c'est la saturation logistique. On ne peut y maintenir qu'un certain effectif en raison des difficultés de ravitaillement et des prix de transport. C'est pourquoi nous ne pouvons actuellement renforcer comme il le faudrait la Mauritanie.

Nous sommes obligés, par conséquent, d'avoir des éléments sahariens indispensables de surveillance au contact avec les nomades, donc une police du désert, et derrière des unités mobiles, motorisées qui renforcent évidemment les éléments de contact, enfin des éléments d'intervention aérotransportables dans les zones arrières, dotés d'une mobilité tactique tout terrain.

Pour ce qui concerne la force d'intervention dont notre collègue Guiter a demandé la mise sur pied aussi rapidement que possible — force d'intervention gouvernementale — nous en reparlerons dans le rapport concernant la proposition n° 404. Mais il y a lieu de dire tout de suite qu'elle a reçu déjà un commencement d'exécution; elle n'a pas atteint le volume des effectifs prévus c'est-à-dire environ deux divisions, mais elle

existe et, la preuve en est qu'elle a joué son rôle lors de l'affaire de Suez et dans les opérations qui viennent de se dérouler du côté de Colomb-Béchar; le groupe Bigeard a montré que nous disposions déjà d'éléments spécialisés capables d'intervenir en zone saharienne.

Une autre question a été soulevée par notre collègue M. Castex concernant les forces sahariennes. Je touche rapidement ces sujets parce qu'il est important que nous ne partions pas à l'aventure et que nous évitions des propositions inacceptables.

Les forces aériennes, comme les forces terrestres, sont limitées par un budget qui, cette année, vous le savez, ne peut dépasser 1.200 milliards de francs, calculé sur la base de francs 1956, pour la défense nationale, y compris les opérations d'Algérie. Et nous sommes au moment même où nous devons prendre le tournant des armements nouveaux. Par conséquent, ce n'est pas dans cette période que nous pouvons changer des plans longuement étudiés, équilibrés, que nous devons, par suite de nos moyens financiers limités, suivre à la lettre.

Sur le plan de l'administration des zones sahariennes, par le ministère de l'O. C. R. S., une question se posait. Je voulais savoir si la loi du 10 janvier 1957 était ou non appliquée. M. le ministre a répondu que l'organisation s'exerce au Nord sur toute la zone des confins algériens, mais qu'elle n'est pas encore déterminée dans les zones sahariennes de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française.

Nous sommes tous d'accord — et j'ai remarqué que votre Assemblée avait manifesté très nettement son appui au ministre pour le convaincre qu'il y avait lieu d'imposer l'application de la loi concernant l'organisation des régions sahariennes.

Aux termes de cette loi les limites doivent être fixées après consultation des assemblées des territoires intéressés. Mais comme M. Max Lejeune vous l'a dit, ces assemblées n'ont pas encore donné leur avis. Sur ce chapitre je suis d'accord avec notre collègue et ami M. Cornet concernant la haute commission de l'O. C. R. S.

Les représentants des populations du Niger, de Mauritanie et du Borkou-Ennedi-Tibesti ne sont pas encore désignés. Il y a là une force d'inertie à secouer; l'application de la loi ne peut être retardée plus longtemps par ces conseils consultatifs locaux.

Il convient par conséquent qu'une délimitation approximative de l'O. C. R. S. soit adoptée provisoirement à hauteur de ces régions en tenant compte du caractère géographique des zones sahariennes et des nécessités administratives. La ligne de séparation des populations noires et sahariennes passe approximativement à hauteur du parallèle de Tombouctou, entre l'Atlantique et la boucle du Niger; elle descend ensuite à hauteur de Taoua, Zinder, Nguigui à l'Ouest du lac Tchad, pour remonter vers Oum-Chalouba et l'ouadi Howoua que connaît bien notre collègue M. Rogué. On pourrait la faire descendre un peu plus au Sud.

La frontière indiquée sur les cartes de l'O. C. R. S. paraît fantaisiste, elle coupe par exemple l'Ennedi en deux, elle passe au Nord de Mao et il n'est pas possible que sur le plan administratif l'O. C. R. S. puisse fonctionner s'il n'a pas des points d'accrochage dans les zones sahéliennes; il faut qu'il s'y accroche pour avoir certaines relations et des installations confortables. Ainsi sur le plan administratif le rôle de l'O. C. R. S. s'affirmera à mon avis et délimitera rapidement ses attributions en mettant en œuvre la politique saharienne qui s'impose de toute urgence.

Tout reste à faire en ce qui concerne l'économie saharienne conditionnée par une politique hydraulique, le développement des cultures des palmeraies qui a été complètement oublié depuis au moins dix à quinze ans dans le domaine de la formation des artisans, le service de santé des populations, etc.

Enfin d'autres problèmes aussi importants tels que la protection du cheptel camelin qui est à la base de l'économie nomade. Une autre question importante doit être traitée rapidement, c'est la défense psychologique des populations sahariennes. Elle doit être assurée sans plus tarder contre la propagande étrangère diffusée par toutes sortes de moyens. Depuis quelques années, des agents ou simplement des commerçants sillonnent le désert en camion et transportent des postes à piles sèches, s'arrêtent le long des douars et font la propagande de la ligue arabe.

Enfin la sécurité des confins et des points sensibles, comme l'a fort bien dit notre rapporteur M. Guiter, doit être renforcée par l'institution de zones interdites.

C'est par ce moyen qu'il sera possible de refouler les Libyens implantés dans les massifs du Borkou-Ennedi-Tibesti où leur présence est d'autant plus inquiétante qu'ils se sont rendus propriétaires des palmeraies. Je ne reviendrai pas sur cette question car je l'ai exposée dans un rapport verbal à la commission de la défense. Ce seul fait suffirait à montrer l'inconscience des autorités administratives responsables qui n'ont pas eu le sentiment de ce danger. Le ministre chargé de l'O. C. R. S. doit remettre de l'ordre dans cette région. Sa tâche, à mon avis, mérite toute notre attention, et les crédits indispensables, nécessairement mesurés cette année, devront être portés à la hauteur de l'énorme entreprise dont il a la charge.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que j'avais à vous présenter. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Max André.

M. Max André. Mesdames, messieurs, notre excellent collègue M. Guiter, puis M. de La Malène, nous ont présenté des rapports solides et documentés. Je les félicite et les remercie de la pertinence et de la fermeté tant de leurs exposés que de leurs conclusions. Je m'y associe sans réserve. C'est pourquoi, surtout après les remarquables interventions des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune et, en particulier, celle de M. le ministre du Sahara, je crois inutile d'insister sur la matérialité des faits dont nous discutons, non plus que sur les remèdes proposés pour faire face à une situation intolérable. Nous ne pouvons — et nous en sommes à peu près tous d'accord — supporter plus longtemps les atteintes perpétrées par des pays étrangers, et soi-disant « amis », à la sécurité du Sahara.

Me permettez-vous d'élargir quelques instants le débat et m'excuserez-vous si, passant du particulier au général, je recherche, derrière des incidents apparemment locaux, ce qui est réellement en cause ? Car enfin la portée, la signification des faits dont nous nous indignons vont bien au delà d'attentats terroristes isolés ou de coups de main sporadiques dans le désert. Certes, la sécurité de nos entreprises sahariennes est compromise et c'est grave pour cette prospérité d'une partie de l'Afrique, et tout d'abord de l'Algérie, que nous en attendons à bref délai. C'est grave aussi pour l'équilibre économique et financier qui doit résulter non seulement pour la France, mais pour toute l'Europe occidentale, de l'apport de nouvelles sources énergétiques. Rien que pour cela, le Sahara mériterait d'être défendu.

Mais ce qui est attaqué à Ghat, à Tébessa ou à Timimoun, ce n'est pas seulement un certain nombre de gisements de pétrole, si riches soient-ils, ni même la France en tant que nation, mais c'est l'Occident tout entier...

M. le rapporteur. Très bien!

M. Max André. ...avec toutes les valeurs de civilisation qu'il représente. Et quand je parle de civilisation, j'englobe — entendez-le bien — toutes les civilisations qui ont pour base commune le respect de la personne humaine. Or, depuis 1945 — nous avons dès maintenant assez de recul pour en juger — une opération stratégique à l'échelle mondiale se développe contre les puissances occidentales. L'Indonésie, l'Indochine, Berlin, la Corée, l'Inde, Suez, maintenant l'Afrique du Nord, puis de nouveau l'Indonésie ont été ou sont les théâtres d'une guerre qui n'est pas, hélas! toujours froide.

Un conseiller à droite. Très bien!

M. Max André. Hélas! encore, presque partout c'est de nouveau la France qui s'est trouvée placée aux avant-postes des théâtres d'opération les plus meurtriers. Ce n'est pas par hasard. Nous sommes une cible de choix pour tous ceux qui veulent subjuguer l'Occident, d'abord parce que notre pays, saigné à blanc par deux grandes guerres et une occupation, apparaît à certains comme un des points de moindre résistance de la grande alliance occidentale; ensuite parce que la France est et restera le champion de tous les grands idéaux de liberté, de justice et d'humanité. Car c'est contre cela, c'est contre ces valeurs morales que, derrière les écrans de fumée d'une campagne prétendue anticolonialiste, se sont rués des peuples qui ont remis en pratique chez eux, et veulent répandre chez les autres, des méthodes d'asservissement, voire d'esclavage, qui paraissaient à peu près disparues de notre globe et nous reportent au moyen âge.

M. Héline. Très bien!

M. Max André. Et peu à peu, il faut bien le dire, la nouvelle barbarie a gagné du terrain au point que désormais le monde de la liberté se trouve placé le dos à l'abîme; il ne peut plus reculer d'un pas s'il ne veut pas se laisser engloutir. C'est pourquoi tous ceux, qu'ils soient d'Europe, d'Afrique ou d'Amé-

rique, qui croient encore à la vertu de nos civilisations millénaires, qui croient encore à l'homme, doivent se dresser tous ensemble pour arrêter cette offensive partout où elle se développe.

Mais comment résister à cette poussée que certains finissent par croire irrésistible ?

Tout d'abord, sur le plan géographiquement restreint qui nous occupe aujourd'hui, par les moyens matériels proposés par notre rapporteur; je les approuve entièrement et n'y reviendrai point.

Mais cela ne suffit pas. Nous avons affaire à des ennemis innombrables, tenaces, vivant sous un régime dur, qui sacrifie tout, non au bien-être de l'individu, mais à la puissance de collectivités vouées à la conquête d'une hégémonie mondiale. Si nous ne sommes pas aussi tenaces, aussi durs que nos adversaires et, bien entendu, sur la base d'un libre consentement, nous sommes menacés d'un écrasement final. Certes, nous devons pouvoir compter sur le concours de nos amis, de nos alliés; mais nous devons d'abord compter sur nous-mêmes.

Mon ami, le président Georges Bidault, citait récemment, à la tribune de l'Assemblée nationale, cette phrase d'Emerson: « Celui qui se tient debout pour sa propre cause, l'univers est avec lui, à ses côtés, pour défendre sa cause ». Mais « se tenir debout » dans un combat à la vie à la mort, ce n'est pas, du bout des lèvres, feindre d'accepter de petits sacrifices, tout en cherchant à y échapper soi-même.

M. le rapporteur. Très bien!

M. Max André. Ce n'est pas palabrer à l'infini sur des moyens ou des méthodes; ce n'est pas perpétuer et aiguiser les rivalités de personnes, de clans ou de partis. « Se tenir debout », c'est consentir au sacrifice total de sa personne et, ce qui est parfois plus difficile aux Français, de ses biens; c'est renoncer aux querelles partisanes et aux ambitions personnelles...

M. le rapporteur. Parfaitement.

M. Max André. ... c'est se montrer insensible à toutes les tentations du découragement, c'est faire preuve de volonté, de caractère, et enfin c'est agir.

Ce redressement politique et moral, c'est le prix qu'il faut payer d'abord pour surmonter les difficultés qui nous préoccupent aujourd'hui. Ces difficultés peuvent paraître en elles-mêmes relativement mineures, mais elles sont en réalité des épisodes du grand combat engagé dans le monde pour la liberté de l'homme, et qui serait perdu faute d'un sursaut français. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Lachenal.

M. Georges Lachenal. Mesdames, messieurs, la proposition qui nous est soumise, M. Guiter nous l'a rappelé dans son rapport, fait suite à diverses propositions du même ordre dont notre Assemblée a eu à débattre au cours de l'année 1956. Comme vous le savez, le groupe communiste a refusé de suivre les auteurs de ces précédentes propositions, considérant que la voie dans laquelle ils avançaient tournait le dos à la réalité, que cette voie était inefficace et dangereuse parce que s'inscrivant dans la poursuite de la guerre d'Algérie et considérant enfin qu'elle portait en elle une aggravation nouvelle de la situation.

Le bilan des événements de l'année 1957 qu'a dressé le rapporteur de la commission de la défense dans la deuxième partie de son exposé confirme l'aggravation effective de la situation et les perspectives de nouvelles menaces d'extension du conflit. Le sombre tableau brossé par M. Guiter l'a amené à se demander si les avertissements formulés ont bien été entendus. Certes, les avertissements valables n'ont point manqué mais il ne s'agit pas de ceux dont a fait état M. le rapporteur; ce sont les faits eux-mêmes et leur implacable enchaînement qui ont constitué pour tout homme de bonne foi un solennel avertissement, montrant que le recours à la violence ne sauvegardait pas les intérêts français en Afrique mais tendait à les détruire. Or les auteurs de la proposition, le rapporteur et les différents orateurs intervenus dans ce débat non seulement n'ont pas répudié la solution de force comme incompatible avec le véritable problème à résoudre, mais proposent au contraire de renforcer le dispositif militaire permettant de généraliser le recours à la force dans toute l'Afrique du Nord, y compris le Sahara.

Ce qui se passe en Algérie, après ce qui s'est passé en Indochine, prouve, hélas ! que le recours à la force non seulement ne résout rien, mais envenime les choses au point de préparer un désastre pour la France. La seule constatation qu'après plus de trois années de guerre en Algérie, avec l'utilisation de moyens pourtant considérables, la question n'ait pas pu être réglée, devrait suffire à convaincre les plus réticents que la solution n'est pas à rechercher sur le plan militaire, mais sur celui de la négociation. C'est pourquoi nous pensons que la question ne se pose pas du tout dans les termes employés par le rapporteur. Les prétendus avertissements dont il fait état auraient-ils été cent fois plus nombreux et effectivement entendus, que nous en serions au même point. Depuis le début de la guerre d'Algérie, nous n'avons cessé d'alerter le pays sur les lourdes conséquences et les graves menaces d'expansion que comportait la politique gouvernementale en Algérie. Nous arrivons aujourd'hui aux premières échéances, aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur et l'obstination du Gouvernement à vouloir régler par la force un problème essentiellement politique ne pouvait conduire ailleurs qu'à l'impasse où nous nous trouvons en Algérie ainsi que sur d'autres plans. Nous l'avons dit et répété: la guerre du côté algérien s'inscrit dans le vaste mouvement d'émancipation des peuples qui caractérise l'après-guerre; c'est une guerre dans laquelle s'exprime l'aspiration de la grande majorité du peuple algérien à disposer de lui-même. Cette aspiration est partagée par tous les peuples du continent africain, ce qui explique les profondes répercussions que ne pouvait manquer d'avoir la poursuite de la guerre d'Algérie, et ce non seulement en Tunisie et au Maroc, non seulement dans les pays arabes ou musulmans, mais aussi en Afrique, comme l'a montré le récent congrès de Bamako.

Il est évident qu'en voyant combattre en Algérie ces aspirations, qui sont aussi les leurs, par la force des armes, comment ces peuples, comment ces pays ne se sentiraient-ils pas directement menacés, d'autant plus que cette menace s'est concrétisée, notamment concernant la Tunisie, par la mise en application du « droit de poursuite ».

En persistant dans la même voie, le conflit ne peut manquer de s'étendre encore et les rapports avec le Maroc et la Tunisie de se détériorer un peu plus, l'isolement de notre pays sur le plan international de s'accentuer. La conclusion du débat sur l'Algérie devant la commission politique de l'O. N. U., dont se félicite vivement le Gouvernement, n'est pas pour nous faire changer d'idée.

La politique de notre pays, qu'on le veuille ou non, a été condamnée par des pays représentant la majorité de la population du globe, et cela n'est pas fait pour grandir son prestige.

Quant à l'appui provisoire accordé par les Etats-Unis et l'Angleterre au Gouvernement français, vous en êtes convaincus, il est loin d'être désintéressé. Ce n'est pas ici, après le débat qui s'est instauré, qu'il est nécessaire d'insister sur l'intérêt que portent les Etats-Unis aux richesses d'Afrique du Nord, et notamment aux pétroles sahariens. Sans doute, certains milieux financiers des Etats-Unis ne voient pas d'un mauvais œil la France s'enliser et s'épuiser en Algérie, les rapports avec la Tunisie et le Maroc s'aggraver.

Sur le plan atlantique, l'affaiblissement de la France facilite l'acceptation de certaines conditions qu'une France forte ne saurait même pas envisager.

En Afrique du Nord, la poursuite de la guerre risque de rendre impossible demain toute négociation directe entre la France et la résistance algérienne; ce qui justifierait l'intervention dans le conflit que recherchent les Etats-Unis. La livraison d'armes à la Tunisie est à ce sujet significative des intentions américaines en Afrique du Nord. Ce n'est pas par amour pour le peuple tunisien que les Etats-Unis ont pris cette décision, mais parce qu'ils rêvent de renouveler en Afrique du Nord ce qu'ils ont fait en Indochine: prendre la place de l'impérialisme français et exploiter à leur compte les richesses de l'Afrique du Nord et la sueur des peuples des pays intéressés. Nous disons très simplement que ce n'est pas là que se trouve l'intérêt de la France, ni celui des peuples d'Afrique du Nord qui ne tiennent pas du tout à se débarrasser d'un impérialisme pour se jeter dans les bras d'un autre plus puissant.

M. le rapporteur. Ou d'un troisième!...

M. Georges Lachenal. Les représentants de la résistance algérienne ont d'ailleurs renouvelé, à la veille du débat de l'O.N.U., leur désir de négociations directes avec le Gouvernement français. Nous pensons que le Gouvernement devrait répondre favorablement, pendant qu'il en est temps encore, à ces propositions de négociation directe. Les offres de bons offices faites par la Tunisie et le Maroc créent aujourd'hui des conditions favorables nouvelles pour l'ouverture de telles négociations Nous sommes convaincus, pour notre part, que là se trouve

la voie de la défense des véritables intérêts français. Nous sommes convaincus que si la France faisait droit aux aspirations du peuple algérien à l'indépendance, ce serait pour elle le moyen de sauvegarder ses intérêts économiques et culturels en Algérie même, en accord avec les représentants du peuple algérien, sur la base, bien entendu, de l'égalité et de la réciprocité en respectant les intérêts des peuples intéressés...

M. Georges Oudard. Exemple l'Indonésie!

M. Georges Lachenal. La France pourrait notamment, en accord avec eux et dans l'intérêt de tous, participer à la mise en valeur des richesses sahariennes. Les dispositions, les mesures de protection militaire des installations que préconisent les auteurs de la proposition s'insèrent dans les efforts faits pour dépouiller ces peuples de leurs richesses au profit de sociétés coloniales françaises dont les intérêts sont d'ailleurs liés à divers groupes cosmopolites; elles ne peuvent en définitive que tout faire perdre à la France, car ces mesures militaires s'inscrivent nécessairement dans la poursuite de la guerre qui postule, si elle va jusqu'à son terme absurde, l'éviction définitive de la France.

Il en est d'ailleurs de même des autres dispositions que prévoit la proposition dont nous discutons. Aussi, considérons-nous que cette proposition, comme les précédentes débattues au cours de l'année 1956, en préconisant de nouvelles dispositions militaires, va dans le sens d'une aggravation des conséquences de la guerre d'Algérie qu'elle prétend, pourtant, limiter.

Lors du débat sur la loi-cadre devant cette Assemblée, les orateurs communistes ont exposé à nouveau les solutions que nous préconisons au problème algérien; ils ont rappelé les propositions de notre parti aux différents partis et formations de gauche pour la recherche en commun d'un compromis qui permettrait d'ouvrir des négociations avec les représentants du peuple algérien, et ces propositions restent aujourd'hui entièrement valables. Nous sommes convaincus que c'est dans cette voie qu'il faut rechercher la solution du drame actuel. Or, la proposition qui nous est soumise signifie le refus de s'engager dans la négociation, c'est-à-dire vers la seule solution conforme à l'intérêt national français comme à l'intérêt des peuples africains. C'est pourquoi le groupe communiste votera contre cette proposition, persuadé que la solution pacifique finira par triompher et qu'ainsi seront sauvegardés l'honneur, le rayonnement et l'avenir de notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale ?

M. de Gouyon, *président de la commission.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Mes chers collègues, je n'aurai pas l'outrecuidance, après les magnifiques débats qui viennent de se dérouler devant cette Assemblée, de vous infliger un nouveau discours, car tout a été dit et bien dit. Je veux cependant remercier les rapporteurs et de la commission de la défense et de la commission des relations extérieures pour leurs remarquables rapports. Celui de la commission de la défense avait deux écueils à éviter: tout d'abord de sombrer, si je puis m'exprimer ainsi, dans un rôle tactique, travail d'état-major, et non pas travail de commission; d'autre part, étant donné qu'il avait à faire l'historique de la question, il risquait de fournir certains éléments sinon erronés, tout au moins douteux.

Aussi, quelle a été ma joie de président et ma fierté d'entendre de la bouche de M. le ministre Max Lejeune répéter les mêmes dates et les mêmes chiffres que votre rapporteur vous avait donnés.

Je voudrais simplement rappeler, très brièvement, en une sorte de synthèse, les mesures que nous jugeons les plus nécessaires sur le plan militaire.

En premier lieu, nous demandons une aviation de soutien, une aviation légère, une aviation très simple peut-être, mais qui nous est indispensable. D'autre part, il nous faut des liaisons radio. Il est inadmissible qu'actuellement au Sahara on envoie des colonnes militaires et civiles sans qu'elles soient reliées d'une manière absolument permanente par radio avec les centres.

Troisième point: il faut assurer le renforcement des troupes, mais cela, nous pouvons le dire, est en bonne voie. Il y a un point sur lequel je me permets d'insister: quand on parle de renforcement des troupes, on devrait parler aussi du renforcement des cadres. Or, M. le ministre nous a dit que les indemnités sahariennes avaient été relevées; c'est exact pour la troupe, mais cela ne l'est pas pour les cadres. Et nous manquons aussi de cadres.

Or, messieurs, le désert est une chose qui ne « pardonne pas »... De même que l'on apprend ce qu'est l'air dans l'aviation, ce qu'est la mer dans la marine, on apprend ce qu'est le désert dans le désert. Cela demande un apprentissage, et je n'en veux pour preuve que les malheureux événements de Timimoun. Vous avez appris par le journaux ces tragiques incidents: une colonne part dans un pays que l'on sait peu sûr, puisque des goumiers ont déserté. Le soir même, le guide Chamba déserte; c'était déjà un indice dont il fallait tenir compte. Dans la nuit, on entend des chameaux crier; le lendemain, enfin, on voit des traces, là où personne ne devait passer; malgré ces avertissements qui n'auraient pas trompé un vrai Saharien, lequel aurait immédiatement demandé du renfort ou aurait fait demi-tour, on morcelle la colonne, on met un tireur par camion et l'on part en fractions échelonnées à deux heures d'intervalle. Vous connaissez la suite! Jamais un officier connaissant le désert n'aurait commis une semblable faute.

Nos hommes avaient des mitraillettes, arme utile lorsqu'on combat de près, mais mauvaise lorsqu'on tire de loin, et ils ont été tués par des tireurs couchés sur les crêtes de sable, à une distance telle que pas un n'a pu être touché et que tous les nôtres sont tombés atteints d'une balle dans la tête. Il nous faut là-bas des fusils et des carabines, et non des mitraillettes. Ce sont peut-être des détails, mais qui ont leur importance et je m'excuse de les avoir signalés après les remarquables rapports que nous avons entendus.

Cela étant, est-ce que ces mesures suffiraient? Je réponds non, et je remercie M. le président Max André, d'avoir bien voulu dire dans son intervention que si le cœur n'y est pas, si la volonté n'y est pas, rien ne se fera d'une manière efficace.

Je ne veux pourtant pas désespérer; je veux croire qu'un jour, peut-être demain, peut-être même ce soir, nous assisterons à un grand sursaut où tous, au coude à coude, nous lutterons pour la défense de l'homme libre, où « l'homme malade » de l'Europe prouvera qu'il est encore l'homme debout. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

M. Rogué. Je demande la parole.

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Rogué.

M. Rogué. Mes chers collègues, m'inspirant de l'exemple de M. le président de Gouyon, je voudrais évoquer un point de détail. Quelques orateurs à cette tribune, M. le ministre du Sahara lui-même, ont fait allusion au rôle important des sections méharistes dans le dispositif de sécurité du Sahara. Notre rapporteur, M. le président Guiter, a, le premier, attiré l'attention sur leur situation matérielle.

Représentant d'un territoire où existent des sections méharistes, ancien méhariste moi-même, permettez-moi d'intervenir en faveur de ces troupes d'élite qui, si elles connaissent bien la grandeur du désert, souffrent de ses servitudes. Or, la troupe méhariste ne répond réellement aux impératifs qui sont les siens que très spécialisée dans le métier de cette garde du désert. Le Gouvernement qui, très justement, a reconnu la nécessité de faire, à nouveau, appel à elle, se doit, en conséquence, d'ajuster au taux du jour, les indemnités suffisantes et nécessaires qui doivent être attribuées aux méharistes.

Je remercie M. le président de Gouyon et M. Guiter de l'avoir dit, et je vous prie, mes chers collègues, de vous associer à cette requête. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de la proposition.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de la proposition.*)

M. le président. Je donne lecture de la proposition:

« L'Assemblée de l'Union française demande au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye et du Sahara:

« 1° De renforcer militairement le contrôle des frontières, notamment:

« *a*) En dotant les unités sahariennes de moyens aériens de recherche et d'appui;

« *b*) En intensifiant le recrutement des groupes nomades de supplétifs;

« *c*) En créant une force d'intervention aéroportée;

« 2° D'assurer efficacement, et uniquement par l'autorité militaire, la protection des installations et des exploitations pétrolières ou minières;

« 3° D'inviter d'urgence les gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles. »

Je suis saisi d'un amendement présenté par M. Pierre Cornet, tendant, dans le 1°, avant le *a*, à ajouter un alinéa ainsi rédigé: « en appliquant immédiatement les dispositions prévues par le 3° alinéa de l'article 11 de la loi du 10 janvier 1957 sur l'O. C. R. S. prévoyant un assistant militaire du délégué général ».

Le reste sans changement.

La parole est à M. Cornet, pour soutenir l'amendement.

M. Pierre Cornet. Mes chers collègues, je vais rapidement défendre cet amendement ayant donné déjà ce matin les principales raisons qui sollicitent, à mon sens, une application rapide des dispositions militaires de la loi sur l'O. C. R. S., plus précisément de l'article 11.

Je viens d'entendre à ce sujet l'argumentation de notre collègue, M. Schneider, qui assigne une double limite à cet article 11: l'officier général, assistant du délégué général de l'O. C. R. S., ne saurait avoir qu'une responsabilité limitée, surtout sur le terrain politique, la responsabilité politique incombant exclusivement au délégué général. Deuxième limite aux pouvoirs du général adjoint au délégué général: les hautes instances militaires dont le rôle est d'établir les plans généraux d'état-major, Nous sommes d'accord sur l'interprétation que donne notre collègue M. Schneider, de l'article 11 et, à notre point de vue, la mission essentielle du général assistant le délégué général est une mission de portée très précise de coordination.

Retenons, par exemple, le cas de la mise en application du plan minimum de sécurité actuellement en chantier et dont les autorités militaires souhaitent l'application. Ce plan comprend une couverture aérienne au moyen d'avions lents, on m'indique même qu'il s'agit de *Dornier* qui auraient une vitesse horaire de 60 à 300 kilomètres et qui seraient fabriqués sous licence française. Ce plan comporterait le maniement de certaines unités et enfin la surveillance des pistes. Qui pourra, mieux que ce général adjoint du délégué général de l'O. C. R. S., coordonner ces différentes mesures et assurer l'application de ce plan de sécurité sur le périmètre de l'O. C. R. S.

Enfin, dernier argument en faveur de mon amendement: le texte que nous avons voté il y a à peine un an sur l'O. C. R. S. prévoit qu'un militaire sera adjoint au délégué général. Il est donc nécessaire de mettre cette loi en application sinon, supprimer cet article ou tout au moins le modifier.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, votre adhésion à mon amendement.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il la parole contre l'amendement ?...

Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission de la défense n'a pas connu de l'amendement de mon ami M. Cornet, mais personnellement je suis d'accord avec lui; je voudrais simplement lui demander d'accepter que son amendement se plaçât, non pas en tête de la proposition, mais à la suite de l'alinéa *c* pour des raisons d'efficacité; en effet, nous avons tenu à disposer en *a*, *b* et *c* les mesures que nous jugions les plus immédiatement applicables et les plus nécessaires.

Je suis persuadé, comme mon ami M. Cornet, que la participation à l'O. C. R. S. de cet officier général est fort utile, mais je ne crois pas, surtout après avoir entendu M. le ministre Max Lejeune, que cette mesure puisse être appliquée immédiatement, puisque, de son aveu même, nos frontières sahariennes ne sont pas encore très bien fixées et que la question devra être réglée dans l'avenir. C'est pourquoi je demanderai à M. Cornet s'il verrait un inconvénient à placer son amendement à la suite de l'alinéa *c*.

M. le président. La parole est à M. Cornet.

M. Pierre Cornet. Mon cher président, vous n'avez pas connu de mon amendement parce que je n'appartiens pas à votre commission et personnellement, après le très beau débat d'aujourd'hui, je le déplore. Je pensais que mon amendement devait, logiquement et institutionnellement venir en tête des trois paragraphes qui forment la proposition mais, ayant entendu votre argumentation, je me rallie volontiers à votre point de vue.

M. le président. M. Cornet étant d'accord sur la suggestion faite par M. le président de la commission, son amendement devrait s'insérer après l'alinéa *c*) et deviendrait l'alinéa *d*).

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Cornet.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement présenté par MM. Bidet, Cazelles, Le Coutaller et les membres du groupe socialiste S. F. I. O., tendant, entre le paragraphe 2° et le paragraphe 3°, à intercaler un nouveau paragraphe ainsi rédigé:

« 3° — de dégager les crédits indispensables à la réalisation des mesures susceptibles de garantir le maintien de la sécurité saharienne et le développement de l'œuvre entreprise ».

« Le 3° de la proposition deviendrait le 4°. »

La parole est à M. Bidet, pour soutenir l'amendement.

M. André Bidet. Mes chers collègues, nous proposons une série de mesures qui tendent à des fins bien précises, mais dont il est incontestable qu'elles vont entraîner des dépenses. Par conséquent, faute de dégager les crédits nécessaires, il est évident que rien ne sera fait. J'ai entendu dire à plusieurs reprises par différents orateurs — dont je partage la conviction — que ce que propose l'Assemblée est un minimum, d'une part pour assurer la sécurité du Sahara et, d'autre part pour permettre le développement de l'œuvre commencée. Je suis également d'accord pour reconnaître que cette œuvre a un caractère véritablement français et humain. Quand je dis « français », j'entends qu'elle doit notamment contribuer au relèvement de la condition humaine des populations d'outre-mer.

Il me paraît donc indispensable d'insister sur la nécessité d'obtenir les crédits qui permettront la réalisation des mesures que l'Assemblée propose.

M. le président. Personne ne demande la parole contre l'amendement ?...

Quel est l'avis de la commission ?...

M. le président de la commission. La commission de la défense n'a pas connu de l'amendement de mon collègue et ami M. Bidet, et j'avoue mon incompétence, en tant que son président, sur ces questions financières.

J'ai entendu tout à l'heure M. le ministre Max Lejeune dire que l'emprunt émis en faveur du développement du Sahara avait été couvert en quarante-huit heures, je n'en sais pas plus. Je pense donc que ces crédits spéciaux doivent être inscrits au budget sous une forme quelconque, pour arriver à ce que nous désirons, c'est-à-dire à un renforcement de la sécurité dans le Sahara. Le Gouvernement a entre les mains les moyens de dégager des crédits, en tout cas de s'en procurer assez facilement.

J'avoue mon incompétence en ce domaine et je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement.

M. Schneider. Je demande à expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Schneider.

M. Schneider. Je me rallierai très volontiers à l'amendement de mes collègues concernant les crédits demandés. Mais il est certain que le plan financier est arrêté, que les crédits dégagés pour l'exercice 1958 ne seront pas augmentés.

Nous ne pourrons espérer une augmentation des crédits, c'est-à-dire de nos dispositifs au Sahara, avant 1959 au plus tôt.

M. André Bidet. J'insiste. Bien entendu, ces crédits attribués ne tiennent pas compte des mesures proposées par l'Assemblée. Il s'agit du renforcement d'un état de fait et de prévisions, ce qui demande des crédits supplémentaires. Je veux bien employer une formule différente de celle que j'ai proposée et au lieu de dire: « de dégager les crédits indispensables », dire: « de prendre les dispositions financières susceptibles de permettre la réalisation des mesures que nous suggérons ».

Il nous faut être sérieux: ou nous avons confiance dans les mesures que nous proposons, ou bien nous n'y croyons pas et, dans ce cas, ne parlons pas de moyens financiers. Mais si nous y croyons et les estimons indispensables, nous devons montrer que nous sommes tout disposés à dégager les moyens financiers nécessaires.

M. Alfred Jacobson. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Jacobson.

M. Alfred Jacobson. Je voterai l'amendement de M. Bidet et ses collègues, mais je pose la question suivante: pour être conséquent avec ce qui a été dit aujourd'hui, ne pourrait-on remplacer les mots: « susceptibles de garantir le maintien de la sécurité saharienne » par les mots: « susceptibles de renforcer la sécurité saharienne » ? En effet, notre débat d'aujourd'hui a porté, non pas sur le maintien de ce qui existe et que nous avons estimé insuffisant mais sur un renforcement.

Etant entièrement d'accord avec M. Bidet quant à son intention et à la nécessité de dire qu'il faudra dégager des crédits par voie de collectif, de lettre rectificative ou autre, je propose cette modification.

M. André Bidet. Elle traduit encore mieux ma pensée et je vous en remercie.

M. Egretaud. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Mesdames, messieurs, l'amendement de M. Bidet, tendant à demander que des crédits nouveaux soient consacrés aux mesures susceptibles « de garantir le maintien de la sécurité saharienne », nous paraît parfaitement logique avec la position générale de tous ceux qui se sont affirmés partisans du recours à la force pour régler les problèmes qui se posent en Afrique du Nord. C'est d'ailleurs pourquoi nous nous prononcerons contre cet amendement, car il est bien évident qu'il faut en effet choisir entre deux utilisations des ressources financières de la France; une utilisation pacifique allant dans le sens de la satisfaction des légitimes revendications des travailleurs, y compris ceux des services publics et de la fonction publique d'une part, et, d'autre part, les exigences de la guerre qui représente déjà la charge énorme que vous connaissez de 700 milliards annuels imposés au budget français.

On demande que cette charge écrasante, qui conduit la France à la faillite, soit encore augmentée. C'est en accord, je le répète, avec la position générale prise par les différents orateurs dans ce débat, à l'exception de mon camarade Lachenal. C'est pourquoi nous nous prononcerons contre un tel amendement, compte tenu bien sûr que d'une façon générale nous sommes également opposés aux termes de la proposition qui vous est soumise.

M. Le Coutaller. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Le Coutaller.

M. Le Coutaller. Notre collègue vient de condamner l'emploi de la force. Je voudrais lui demander dans quel cas précisément il en condamne l'usage. Est-ce lorsque cette force est utilisée comme moyen politique ou lorsqu'elle l'est pour répondre à la force ? Si c'est la première position qui est la sienne, ce n'est pas à nous qu'il doit s'adresser.

M. le rapporteur. Très bien!

M. le président. L'auteur de l'amendement accepte-t-il la modification proposée par M. Jacobson ?...

M. André Bidet. J'accepte en effet cette modification. Quant à l'intervention des communistes, il y a bien longtemps que j'ai renoncé à m'occuper de ce que ces messieurs peuvent dire, quand ils parlent sur ce ton.

M. Max André. Vous faites bien!

M. Egretaud. Demandez à Gaston Defferre ce qu'il pense de la politique de force en Afrique du Nord!

M. André Bidet. Quand vous encouragez les assassinats, vous ne méritez plus qu'on parle avec vous.

M. Christian de La Malène, *rapporteur pour avis.* Combien a coûté la campagne de Hongrie ?

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Bidet, modifié.

(L'amendement, modifié, mis aux voix, est adopté.)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement, présenté par M. de La Malène, au nom de la commission des relations extérieures, tendant à ajouter au texte de la proposition un paragraphe 4° ainsi rédigé:

« 4° D'alerter l'opinion internationale sur l'attitude du Gouvernement tunisien à l'égard de la France par la publication d'un *livre blanc* sur le soutien direct ou indirect apporté par la Tunisie à la rébellion algérienne. »

Je suis également saisi d'un amendement présenté par MM. Antonini, Laurent-Eynac, Héline et les membres du groupe U. G. R., tendant à ajouter un quatrième paragraphe ainsi conçu:

« 4° De demander au Gouvernement de publier un *livre blanc* sur le soutien direct ou indirect apporté par la Tunisie à la rébellion algérienne afin d'alerter l'opinion internationale sur l'attitude du Gouvernement tunisien à l'égard de la France. »

Ces deux amendements, différents dans leur forme, sont identiques dans leur esprit.

Quel est l'avis de la commission ?

M. André Bidet, *président de la commission saisie pour avis.* L'amendement présenté par M. de La Malène, au nom de la commission, et celui présenté par MM. Antonini, Laurent-Eynac et Héline sont rédigés dans le même esprit. Le dernier de ces deux textes reflète très exactement la pensée de la majorité de la commission des relations extérieures.

Je crois pouvoir dire, sans blesser personne, que la rédaction de cet amendement paraît préférable au libellé de la commission. En conséquence, la commission des relations extérieures donne un avis favorable à l'amendement présenté par MM. Antonini, Laurent-Eynac et Héline.

M. le président. Le président de la commission des relations extérieures abandonnant le texte présenté par M. de La Malène au nom de cette commission, l'auteur de l'amendement voudra sans doute le retirer ?

M. le rapporteur pour avis. Parfaitement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement déposé par M. de La Malène est donc retiré.

Nous restons en présence uniquement du texte proposé par MM. Antonini, Laurent-Eynac et Héline.

La parole est à M. Héline, pour défendre l'amendement.

M. Héline. Cela me paraît relativement facile. Il ne s'agit pas, messieurs, par cet amendement, d'obtenir une simple interversion des termes de ce texte. La rédaction proposée par M. le rapporteur pour avis tend à demander au Gouvernement d'alerter l'opinion internationale sur l'attitude du Gouvernement tunisien par la publication du *Livre Blanc*. Cette publication est l'événement susceptible d'alerter l'opinion internationale, événement qui constitue un fait positif d'initiative gouvernementale, tandis que la réaction de l'opinion internationale échappe à notre initiative et ne peut, par suite, constituer l'élément initial de notre recommandation. Si nous avons influence sur la cause, c'est-à-dire la publication du *Livre Blanc*, nous ne pouvons qu'obtenir ou observer éventuellement la conséquence souhaitée. Telles sont les considérations qui ont motivé cette nouvelle rédaction mais qui, bien entendu, n'atteignent en aucune manière l'esprit de la rédaction primitive. *(Applaudissements.)*

M. Georges Oudard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Je demande la parole en m'excusant auprès des auteurs de l'amendement. Je voudrais bien savoir ce qu'est un *Livre Blanc*. La France ne publie pas de *Livre Blanc*, c'est la Grande-Bretagne qui en publie; la France publie des *Livres Jaunes*, de la couleur de leur couverture. Il y a d'autre part des « bleus », pour parler le langage de l'Imprimerie nationale, destinés au budget et des « verts », réunissant différents documents.

J'ajouterai un autre détail. A ma connaissance il n'y a jamais eu de publication de *Livre Jaune* sur des questions concernant la propagande, en temps de paix. Je voudrais en conséquence que les auteurs de l'amendement fussent assez aimables pour trouver non pas une autre couleur, mais pour effacer celle qui malheureusement ne signifie rien.

M. le rapporteur pour avis. La commission avait retenu le terme de *Livre Blanc*, parce que celui-ci est devenu en quelque sorte un nom commun, mais elle accepterait volontiers le titre de *Livre Jaune*, quoique ce changement de terme ne paraisse pas de nature à faciliter la compréhension. Le terme de « *Livre Blanc* » me semblerait cependant préférable.

M. le président. La parole est à M. Héline.

M. Héline. Je ne revendique pas la paternité de cette expression, et je m'en remets à la commission des relations extérieures pour répondre à la curiosité de M. Oudard.

M. le président. Monsieur Oudard, vous avez entendu la réponse de M. de La Malène qui accepterait le remplacement du terme *Livre Blanc* par celui de *Livre Jaune* bien qu'il estime le terme « blanc » préférable. Vous ralliez-vous à l'opinion de M. de La Malène ?

M. Georges Oudard. Monsieur le président, il est une chose dont j'ai par-dessus tout horreur, c'est de « faire le pion »; malheureusement, comme je suis obligé de le faire en la circonstance, j'insiste sur le fait qu'il y a des *Livres Blancs* anglais et qu'il n'y a pas de *Livres Blancs* français. Maintenant, pour une situation nouvelle vous pouvez utiliser des termes nouveaux, vous aurez donc un *Livre Blanc*, c'est-à-dire un livre sans couverture.

M. le président. A la suite de l'intervention de M. Oudard, M. de La Malène se ralliera, je pense, au terme de *Livre Jaune* ?

M. le rapporteur pour avis. Je suis d'accord.

M. le président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. Je fais remarquer qu'après l'adoption de l'amendement de M. Bidet, l'amendement proposé par M. Antonini constituerait le 5e paragraphe.

M. le président. C'est exact.

Je redonne lecture de l'amendement modifié:

« Ajouter un cinquième paragraphe ainsi conçu:

« 5° De demander au Gouvernement de publier un *Livre Jaune* sur le soutien direct ou indirect apporté par la Tunisie à la rébellion algérienne afin d'alerter l'opinion internationale sur l'attitude du Gouvernement tunisien à l'égard de la France. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement modifié.

(*L'amendement, modifié, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je suis saisi d'un amendement présenté par M. Georges Oudard et les membres du groupe des républicains sociaux, tendant à ajouter, au texte de la proposition, un § 6° et un § 7° ainsi rédigés:

« 6° De subordonner toute proposition ou acceptation de négociation avec le Gouvernement tunisien à une discussion préalable destinée à mettre fin au soutien apporté par la Tunisie à la rébellion en Algérie. »

« 7° De subordonner toute négociation et toute aide au royaume chérifien au fonctionnement effectif de la commission chargée de la délimitation des frontières. »

La parole est à M. Oudard, pour soutenir l'amendement.

M. Georges Oudard. Mon texte comporte sur une seule feuille, si l'on peut dire, deux amendements. Pour toutes les personnes qui ont écouté comme moi-même le débat d'aujourd'hui, des plus intéressants, y compris l'intervention du ministre du Sahara, il ressort un fait certain; la rébellion tire tout ce qui lui reste de force de l'aide que lui procurent ses deux voisins. L'échec des rebelles est devenu évident. N'entretenons-nous pas une confusion en distinguant entre des conventions signées avec la Tunisie et la dénonciation de l'aide que la même Tunisie apporte aux rebelles. De deux choses l'une: M. Bourguiba ignore ou ne peut rien contre l'établissement aux frontières algéro-tunisienne, comme l'a exposé M. le rapporteur, de troupes venant se ravitailler, se reposer, s'armer ou se faire soigner et alors son gouvernement est dénué de toute autorité, ou bien il connaît, tolère, encourage et appuie une rébellion et, en conséquence, je voudrais savoir quelle confiance on peut mettre en lui.

De plus, je trouve dans une déclaration du 31 novembre 1955 de M. Bourguiba la phrase suivante: « Nous déclarons comme inexistante toute clause injuste mais respectons les autres ». Qu'est-ce que ces clauses qui sont justes ou injustes ? Nous ne le savons pas.

Les Etats qui viennent d'acquérir l'indépendance devraient se rappeler deux choses: la première c'est que l'indépendance confère des droits mais qu'elle oblige aussi à des devoirs; qu'il n'y aurait pas de vie internationale possible si les traités n'étaient que des chiffons de papier dont l'encre, comme on dit, est à peine séchée qu'ils n'ont plus de valeur.

Je crois logique dans une négociation diplomatique de lier les problèmes sur lesquels il y a divergence. On ne peut tout ensemble — l'un de nous, cet après-midi, rappelait le personnage de maître Jacques de *l'Avare* — traiter avec un gouvernement dit ami — car un gouvernement est toujours ami quand il n'est pas ennemi — de conventions et en même temps combattre par la propagande un gouvernement qui soutient des rebelles, c'est-à-dire des ennemis. Donc, en liant les deux négociations, l'on suit, je crois, la logique.

M. le président. Personne ne demande la parole contre l'amendement ?...

Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission. La commission de la défense n'a pas connu de cet amendement. Au demeurant, comme Ponce Pilate, je dirai que ce n'est pas de sa compétence.

M. le président. Quel est l'avis de la commission saisie pour avis ?

M. le président de la commission saisie pour avis. Mes chers collègues, ma réponse ressemblera étrangement à celle de M. le président de la commission de la défense de l'Union française. La commission des relations extérieures n'a pas eu connaissance de cet amendement. A cette heure tardive, je ne réunirai pas la commission. Par conséquent, je laisse à l'Assemblée la responsabilité de sa décision.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement.

(*L'amendement, mis aux voix, est adopté.*)

M. le président. Je vais maintenant mettre aux voix l'ensemble de la proposition.

Je donne lecture du texte de la proposition modifiée par les différents amendements adoptés en séance:

« L'Assemblée de l'Union française demande au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye et du Sahara:

« 1° De renforcer militairement le contrôle des frontières, notamment:

« *a*) En dotant les unités sahariennes de moyens aériens de recherche et d'appui;

« *b*) En intensifiant le recrutement des troupes nomades de supplétifs;

« *c*) En créant une force d'intervention aéroportée;

« *d*) En appliquant immédiatement les dispositions prévues par le 3e alinéa de l'article 11 de la loi du 10 janvier 1957 sur l'O. C. R. S. prévoyant un assistant militaire du délégué général;

« 2° D'assurer efficacement, et uniquement par l'autorité militaire, la protection des installations et des exploitations pétrolières ou minières ;

« 3° De dégager les crédits indispensables à la réalisation des mesures susceptibles de renforcer la sécurité saharienne et le développement de l'œuvre entreprise ;

« 4° D'inviter d'urgence les gouvernements libyen, marocain, tunisien, à cesser d'admettre sur leur territoire le repli, le ravitaillement, l'entraînement, l'armement des rebelles ;

« 5° De publier un *Livre jaune* sur le soutien direct ou indirect apporté par la Tunisie à la rébellion algérienne afin d'alerter l'opinion internationale sur l'attitude du gouvernement tunisien à l'égard de la France ;

« 6° De subordonner toute proposition ou acceptation de négociation avec le gouvernement tunisien à une discussion préalable destinée à mettre fin au soutien apporté par la Tunisie à la rébellion en Algérie ;

« 7° De subordonner toute négociation et toute aide au royaume chérifien au fonctionnement effectif de la commission chargée de la délimitation des frontières. »

Personne ne demande la parole ?...

M. le président de la commission saisie pour avis. Je demande maintenant un vote par division. Je suggère un vote sur la première partie du texte allant jusqu'à la fin du paragraphe 4°.

M. le président de la commission. Je demande un scrutin.

M. Georges Oudard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Oudard, pour expliquer son vote.

M. Georges Oudard. Ce n'est pas à proprement parler une explication de vote. Je tiens simplement à marquer mon étonnement de la coupure; étant donné qu'il y a deux commissions saisies: celle de la défense et celle des relations extérieures, j'aurais compris que l'on coupât le texte que je qualifierai de militaire, pour le séparer du texte diplomatique.

Il y a là un chevauchement qui ne me paraît pas très logique. Mais cela ne signifie pas que je ne le voterai pas... en doutant que la suite soit votée aussi généreusement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix les quatre premiers paragraphes de la proposition.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. de Gouyon, au nom de la commission.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	141
Majorité absolue	71
Pour l'adoption	129
Contre	12

L'Assemblée de l'Union française a adopté. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix la deuxième partie de la proposition, c'est-à-dire les paragraphes 5, 6 et 7.

M. Cazelles. Je demande un scrutin.

M. Louis Delmas. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Delmas.

M. Louis Delmas. Mes chers collègues, je voterai, bien entendu, la seconde partie du texte, constituée par des amendements que nous venons d'adopter, mais je voudrais apporter un argument supplémentaire. Je le trouve dans un journal qui m'est parvenu aujourd'hui même et qui relate les débats du Grand conseil de l'Afrique occidentale française. Dans les débats de ce Grand conseil, un élu R. D. A. de Côte d'Ivoire a demandé que la métropole vienne davantage en aide aux territoires d'outre-mer et a notamment trouvé que le moyen était la suppression de toute aide financière au royaume du Maroc et à l'Etat tunisien et ceci à l'applaudissement de toute l'assemblée, la remarque étant faite, par les élus de Mauritanie, qu'il ne s'agissait plus de territoires ou de pays ayant quitté la communauté française, mais de pays devenus les ennemis de l'Union française. (*Applaudissements au centre.*)

M. le rapporteur pour avis. Monsieur le président, je m'excuse, mais nous avons déjà voté à main levée sur le paragraphe 5, ainsi que sur les paragraphes 6 et 7 et vous voulez nous faire voter à nouveau sur ces trois paragraphes !

M. le président. Oui, mon cher collègue, parce que la procédure l'exige. Je suis obligé de respecter le règlement.

M. le rapporteur pour avis. Alors si je demandais à nouveau un vote par division sur le paragraphe 5, nous voterions sur un seul article.

M. Rogué. C'est ce que je voudrais demander: voter sur le paragraphe 5 à part.

M. le président. Le vote par division a été demandé: 1° sur les quatre premiers paragraphes de la proposition; 2° sur les trois derniers paragraphes.

Demandez-vous un nouveau vote sur le paragraphe 5 ?

M. Rogué. Oui, monsieur le président.

MM. Cornet et Georges Riond. Le vote est acquis !

M. Rogué. Je ne suis pas d'accord !

M. le président. Il serait antiréglementaire de voter deux fois sur un même paragraphe.

M. André Bidet. Il est certain que le paragraphe 5 présenté sous forme d'amendement a été voté à main levée. J'en suis d'autant plus sûr que le groupe socialiste s'est abstenu. Je ne sais pas si le règlement prévoit la possibilité de revenir sur ce vote lors du vote sur l'ensemble.

M. le président de la commission. Certainement pas.

M. le président. Le vote par division que vous demandez ne portant que sur un seul paragraphe, déjà adopté, il ne peut être recevable.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la deuxième partie du texte de la proposition comprenant les paragraphes 5, 6 et 7.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par M. Cazelles.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	88
Majorité absolue	45
Pour l'adoption	76
Contre	12

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'ensemble de la proposition.

M. Egretaud. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Le groupe communiste, qui s'est prononcé contre tous les amendements, votera évidemment contre l'ensemble du texte tel qu'il se présente à la fin de ce débat puisqu'il constitue une aggravation, par le fait même des amendements adoptés, de la position initiale des auteurs de la proposition. Aggravation dans le sens d'une politique tendant à envenimer les relations entre la France et les différents peuples d'Afrique du Nord et l'ensemble des peuples africains. Nous persistons à penser, avec d'ailleurs la majorité des Français...

M. Georges Oudard. C'est à voir !

M. Egretaud. ...que la sauvegarde des intérêts légitimes de la France, comme des peuples africains, exige l'abandon du recours à la force et l'acceptation de la nécessaire négociation de tous les problèmes qui se posent.

M. Max André. Dites cela à vos amis !

M. Egretaud. C'est pourquoi nous nous prononcerons contre le texte qui nous est proposé.

M. André Bidet. Je demande la parole pour expliquer le vote du groupe socialiste.

M. le président. La parole est à M. Bidet.

M. André Bidet. Le groupe socialiste s'en tient aux votes qu'il a déjà émis et ne participera pas à celui-ci.

M. Alfred Jacobson. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jacobson.

M. Alfred Jacobson. Je voudrais simplement, étant donné l'explication de vote de notre collègue communiste, indiquer qu'il ne s'agit pas d'un recours à la force, mais d'un recours à la protection contre l'agression.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition.

(*La proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. A la suite des amendements adoptés, le titre de la proposition risquant d'être un peu lourd, la commission propose une nouvelle rédaction dont M. le président va vous donner lecture.

M. le président. Ainsi que vient de l'indiquer le président de la commission, je dois faire connaître à l'Assemblée que la commission propose de rédiger comme suit le titre de la proposition:

« Proposition demandant au Gouvernement, à la suite des récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie, de la Libye et du Sahara, de prendre les mesures militaires, diplomatiques et financières indispensables à la sécurité et au développement de l'œuvre entreprise au Sahara. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le nouveau titre est adopté.

— 3 —

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des relations extérieures demande que lui soient renvoyées pour avis: 1° la demande d'avis (n° 56, session 1957-1958), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de MM. Pleven, Pascal Arrighi et Giscard d'Estaing, députés, portant création d'un bureau central de l'assistance technique pour les pays indépendants ou autonomes recevant une aide financière de la France; 2° la demande d'avis (n° 57, session 1957-1958), transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues, députés, portant institution d'un cadre d'assistance technique, dont la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir sa prochaine séance publique jeudi 12 décembre 1957, à quinze heures trente.

Voici quel serait l'ordre du jour de cette séance:

Jeudi 12 décembre 1957, à quinze heures trente, séance publique:

1° Réponses de M. le ministre de la France d'outre-mer aux questions orales suivantes:

I. — M. Boisdon n'a pas besoin de rappeler à M. le ministre de la France d'outre-mer que l'Assemblée de l'Union française a voté, dans sa séance du 11 juillet 1957, avec, semblait-il, le plein accord du Gouvernement, les textes des deux décrets instituant des barreaux dans les cours d'appel de l'Afrique occidentale et dans celle de l'Afrique équatoriale. Il demande pourquoi ces textes n'ont pas été promulgués pendant les vacances, alors qu'il y aurait eu intérêt évident à ce qu'ils le fussent avant la rentrée judiciaire pour permettre: 1° aux barreaux de procéder aux élections prévues par les textes et à la rédaction de leur règlement intérieur; 2° au Gouvernement lui-même de saisir les Grands Conseils de projets de réglementations particulières si cela s'avérait nécessaire — étant donné que ces réglementations ne sauraient en rien modifier les règles de l'organisation générale des juridictions de droit français.

II. — M. Boisdon, en présence du mouvement revendicatif qui soulève actuellement tout le corps de la magistrature d'outre-mer, mouvement qui risque d'aboutir à une grève déplorable, demande à M. le ministre de la France d'outre-mer, qui connaît mieux que personne les griefs et les intentions de ces fonctionnaires, puisqu'ils en ont avisé le Président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature, le garde des sceaux et lui-même, quelles mesures il compte prendre pour prévenir un événement si regrettable en mettant enfin sur pied d'égalité les magistrats de la France d'outre-mer et ceux de la France métropolitaine;

2° Discussion de la proposition de M. Blanchard de la Brosse et des membres de la délégation du Laos, tendant à inviter le Gouvernement français à accorder à l'Etat du Laos une aide complémentaire destinée au développement social et économique du Royaume (nos 368, session 1956-1957, et 19, session 1957-1958, M. Robert Schmitt, rapporteur de la commission des affaires financières; et n° 24, session 1957-1958, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Alfred Jacobson, rapporteur);

3° Discussion de la proposition de M. Raphaël-Leygues, tendant à inviter le Gouvernement de la République française à rétablir la gratuité dans les établissements français d'enseignement du Viet-Nam (nos 23 et 30, session 1957-1958, M. Raphaël-Leygues, rapporteur de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures quarante.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,

MADELEINE PESTEL.

Erratum.

au compte rendu in extenso *de la séance du 5 décembre* 1957.
(*Journal officiel* du 6 décembre 1957.)

Page 1098, 1re colonne, 70e ligne:

Au lieu de: « **M. Marquet.** Vous parlez au nom de qui ? »,

Lire: « **M. La Gravière.** Vous parlez au nom de qui ? ».

QUESTIONS ECRITES

REMISE A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE LE 10 DECEMBRE 1957

Application des articles 80 et 81 du règlement ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite à l'un des Gouvernements en remet le texte au président de l'Assemblée, qui les communique au Gouvernement intéressé.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés, elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller à un seul ministre.*

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application de l'article 81 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.)

Présidence du conseil.

Nos 357 Mme Eboué-Tell; 545 M. Georges Riond.

Fonction publique et réforme administrative.

Nos 242 M. Alfred Bour; 405 M. Hazoumé.

Affaires étrangères.

Nos 313 M. Alfred Bour; 318 M. Alfred Bour; 348 M. Georges Riond; 453 M. Louis Delmas; 493 Mme M.-H. Lefaucheux; 502 M. Georges Riond; 544 M. Paul Theetten; 548 M. Jules Daber; 550 M. Paul Theetten

Agriculture.

No 481 Mme M.-H. Lefaucheux.

Anciens combattants et victimes de guerre.

Nos 477 Mme Eboué-Tell; 480 M. Dardelle; 523 M. Charlier; 535 Mme Eboué-Tell.

Défense nationale et forces armées.

Nos 527 M. Joseph Dumas; 551 M. Paul Theetten.

Education nationale, jeunesse et sports.

No 540 M. Jules Daber.

Finances, affaires économiques et plan.

Nos 436 M. Alfred Bour; 457 M. Paul Theetten; 478 M. Paul Theetten; 510 M. Alfred Bour; 515 M. Roger Dusseaulx; 522. M. Theetten; 554 M. Junillon.

Budget.

Nos 523 M. Paul Theetten; 534 M. Paul Theetten; 552 M. David Darnac.

France d'outre-mer.

Nos 487 M. Le Brun Kéris; 525 Mme M.-H. Lefaucheux.

Intérieur.

Nos 461 M. Pierre Cornet; 462 M. Pierre Cornet; 469 Mme M.-H. Lefaucheux; 475 M. Georges Le Brun Kéris.

Justice.

No 553 M. Junillon.

Reconstruction et logement.

No 549 M. Jules Daber.

Travail et sécurité sociale.

No 505 M. Pierre Cornet.

FRANCE D'OUTRE-MER

564. — 10 décembre 1957. — **M. Robert Schmitt** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** quelles sont: 1° les conditions actuelles de fonctionnement du « Centre interafricain d'information et de liaison sur le bien-être rural », assumé par le ministère de la France d'outre-mer pour le compte de la commission de coopération technique en Afrique au Sud du Sahara (C. G. T. A.); 2° les recommandations de la 2e conférence interafricaine sur le bien-être rural (Tananarive, octobre 1957) relatives à la poursuite de la mission de ce centre; 3° les moyens en personnel et matériel envisagés pour assurer éventuellement la poursuite du service entrepris.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

FRANCE D'OUTRE-MER

555. — **M. Jacques Rogué** appelle l'attention de **M. le ministre de la France d'outre-mer** sur la situation morale et financière dont souffrent les fonctionnaires de la magistrature de la France d'outre-mer et le prie de bien vouloir lui préciser: 1° les mesures qu'il compte décider pour rajuster leur échelle de soldes afin de rétablir, à égalité de situation, l'égalité de traitement avec les magistrats servant dans la métropole; 2° si, en ce qui concerne l'application en outre-mer des dernières augmentations de traitement accordées en métropole, les délais déjà fort longs approchent de leur terme; 3° si cet alignement se fera bien aux mêmes conditions qu'en métropole, quant à la date de son application; 4° si sera déposé bientôt le projet de décret fixant le statut de la magistrature dans la France d'outre-mer attendu et promis depuis dix ans, conférant des garanties de réalisation de carrière analogues à celles reconnues aux autres serviteurs de l'Etat, notamment en alignant la pyramide des emplois, le nombre des grades et l'accession à ces grades sur les normes admises en métropole. (*Question posée le 17 septembre 1957.*)

Réponse. — 1° Les décrets des 16 octobre 1953 et 27 mai 1955 ont modifié la hiérarchie de la magistrature métropolitaine et institué quatre grades comportant chacun des échelons d'ancienneté améliorant de façon sensible les traitements et le déroulement des carrières. L'extension de ces mesures aux magistrats d'outre-mer n'a jamais été mise en cause dans son principe. Mais elle supposait certaines adaptations rendues indispensables par les conditions d'exercice de la profession judiciaire outre-mer. Elle nécessitait en outre la refonte du décret statutaire du 22 août 1928. La multiplicité des adhésions à obtenir (Conseil supérieur de la magistrature, ministères de la justice, des finances, secrétariats d'Etat au budget et à la fonction publique) et des différences de vues sur certaines modalités d'application de la réforme ont conduit à de longues discussions qui se sont closes au cours de l'été 1957 par un accord général et formel. Le projet de décret modifiant celui du 22 août 1928 a pu être en conséquence soumis au conseil d'Etat le 20 novembre 1957; ayant reçu le jour même l'approbation de la Haute Assemblée, il sera publié, dès réception des contreseings, au *Journal officiel* de la République française; 2° l'article 12 du décret du 16 février 1957 subordonnait l'extension aux cadres d'Etat et aux cadres généraux servant outre-mer des augmentations de traitement accordées aux fonctionnaires de la métropole à l'élaboration d'un nouveau régime d'accessoires de solde. Un décret ultérieur (n° 57-922 du 13 août 1957) a abrogé cet article. De ce fait, les nouveaux traitements sont devenus applicables aux cadres de l'Etat au nombre desquels figure la magistrature d'outre-mer; 3° modifié par le décret du 13 août 1957, celui du 16 février n'opère aucune discrimination entre la date d'application prévue pour ces augmentations dans la métropole et outre-mer; 4° le décret récemment soumis au conseil d'Etat et qui porte modification de la hiérarchie judiciaire est complété par 9 projets de décrets réorganisant la justice dans chaque territoire et améliorant d'une façon sensible la pyramide des grades. Ces décrets, pris en la forme de l'article 72, alinéa 3, de la Constitution, seront soumis incessamment à l'Assemblée de l'Union française.

SAHARA

560. — **M. Signoret** demande à **M. le ministre du Sahara** de bien vouloir lui faire connaître les mesures prises pour éviter le retour d'incidents analogues à ceux qui se sont récemment déroulés au Fezzan sur la piste n° 5, près de Ghat, et plus particulièrement l'état d'avancement des travaux, auxquels des crédits ont déjà été affectés, de construction de la nouvelle piste qui, située entièrement en territoire algéro-tchadien, doit suppléer ladite piste n° 5, pour éviter le passage en territoire libyen. (*Question posée le 8 octobre 1957.*)

Réponse. — 1° Les deux seuls incidents survenus à la frontière franco-libyenne sont les suivants: dans la nuit du 16 au 17 septembre 1957, un convoi de 4 véhicules de la société de transports Deviq, de Touggourt, était incendié en territoire libyen à 25 kilomètres au Sud de Rhat. Or, ces véhicules, chargés de ravitaillement pour le poste de Djanet, étaient munis de la part des autorités libyennes des autorisations et documents douaniers nécessaires. S'il n'en avait pas été ainsi, le convoi aurait emprunté un itinéraire plus long mais sûr par Ouargla, Fort Flatters et Amguid. Dans la matinée du 30 octobre, un peloton porté basé à Tin Alkoum, effectuant une reconnaissance en territoire français sur la piste allant vers Rhat, était harcelé à deux reprises. Les incidents signalés ci-dessus ont été le fait de rebelles algériens implantés dans les oasis de Rhat; depuis, ces fellagha, d'ordre du Gouvernement libyen, ont été évacués de la région et reconduits à la frontière tunisienne; 2° le tronçon de piste Rhat-Tin Alkoum sur lequel se sont produits les incidents est un prolongement de la piste n° 4, dite des Ajjers, reliant Ouargla avec In Akeouet, ce prolongement passant en territoire libyen à Serdélès et Rhat. L'ancienne piste n° 5 était en effet située beaucoup plus à l'Est et venant de Tunisie rejoignait le Tchad par les centres libyens de Rhadamès, Derdj, Sebha et El Gatroun. Le programme des travaux en cours ou envisagés vise à aménager, en partant de la piste n° 4, des tronçons de piste déjà ouverts à la circulation, un axe routier situé intégralement en territoire français et qui, à partir de Fort Flatters passerait par Fort Polignac (soit par Ohanet, soit par Gara Kranfoussa), Fort Gardel, Djanet, In Ezzane pour se diriger ensuite vers Djado et Bilma. L'aménagement de la partie de cet axe routier faisant la soudure avec les pistes existantes et reliant Fort Polignac à Fort Gardel par le Tassili des Ajjers est prévu en première urgence et les travaux seront en principe entrepris, si les crédits nécessaires sont accordés, dans le courant de l'année prochaine. L'étude de l'aménagement de l'itinéraire partant de Djanet vers le Tchad figure dans les prévisions budgétaires de 1958; 3° L'axe routier dont il est parlé ci-dessus est situé intégralement dans le ressort territorial de l'Organisation commune des régions sahariennes et, sa plus grande partie, dans le département des Oasis. C'est pourquoi à l'expression « Territoires algéro-tchadien » que l'intervenant a utilisée dans sa question écrite, il convient de substituer celle de « Territoire saharien ».

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

3ᵉ séance du mardi 10 décembre 1957.

SCRUTIN (N° 19)

Sur la première partie de la proposition n° 26 (session 1957-1958) relative aux récents événements du Rio de Oro, de la Tunisie et de la Libye.

Nombre des votants 141
Majorité absolue 71

Pour l'adoption 129
Contre 12

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Audu (Jean-Bertrand).
Avinin
Baudouin.
Bazé (William).
Benon.
Berthé.
Boisdon.
Bougenot.
Bour (Alfred).
Burkhardt.
Charles.
Chastenet.
Cheikh Sidya.
Chiarasini.
Cornet (Pierre).
Daber.
Dardelle.
David-Darnac.
Delmas (Louis).
Dorange.
Dubois.
Dumas.
Dusseaulx.
Mme Eboué-Tell.
Fadda.
Fleury.
Foccart.
Frédet.
Frey.
Gervain.
Gouyon (de).
Guiter (Jean).
Guy.
Habib-Deloncle (Michel).
Isautier.
Jacobson.
Kamil.
La Gravière.
La Malène (Christian de).
Laurin.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Léger.
Letourneau.
Lhuillier.
Loste.
Marche.
Marquet.
Menguy.
Michalet.
Morel.
Natali.
Olléon.
Oudard.
Peretti.
Pialoux.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Razafindrakoto.
Reyt.
Ribéra
Riond (Georges).
Roy.
Schleiter (Gabriel).
Schmitt (Robert).
Schneider.
Signoret.
Theetten.
Troisgros.
Vignes.
Viniger.

Ont voté contre:

MM.
Barbé.
Boiteau.
Egretaud.
Feix.
Giovoni.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Mignot.
Odru.
Parinaud.
Thévenin.
Toujas.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Ahmed Abdallah.
Bangoura.
Begarra.
Begat.
Belabed.
Bême.
Bernier.
Bertrand.
Bidet (André).
Bocher.
Castex.
Cazelles.
Charles-Cros.
Charlier.
Chekkal Daho.
Coquart.
Costes.
Courtois.
Mme Suzanne Crémieux.
Detraves.
Diallo.
Dupuy (Marceau).
Duval.
Eschenbrenner.
Gay.
Georget.
Guyard.
Héline.
Jacquier.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kaouza.
Kémajou.
Lakhdari.
Laurent-Eynac.
Le Coutaller.
Legentilhomme.
Lévy (Roger).
Luciani.
Mme Malroux.
Mme Emilienne Moreau.
Perier.
Rencurel.
Reverbori.
Rogué.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Omer).
Schmitt (René-Jean).
Soppo Priso.
Thomas (Jean-Marie).
Vivier.
Ya Doumbia.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Benamor
Bentchicou.
Bentounès
Blanchard de La Brosse.
Boucavel.
Bouda (François).
Boumendjel.
Céran-Jérusalemy.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Dède.
Deroux.
Djiima Doumbaye.
Guillabert.
Guirandou N'Diaye.
Hazoumé.
Iba Zizen.
Khammao (Mme la Princesse).
Lechani.
Léon.
Lounda.
Mama.
Mayaki.
Mitterrand.
Monnet (Georges).
Moullec.
Pheng.
Polycarpe.
Rocaglia.
Rogier
Sall Ibrahima.
Sarr Ibrahima.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM. Ba Amadou, Gorse, Monrat et Sylla.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Roulleaux-Dugage, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 20)

Sur la 2ᵉ partie de la proposition (n° 26, session 1957-1958) relative aux événements de Rio de Oro, de la Tunisie et de la Libye.

Nombre des votants 88
Majorité absolue 45

Pour l'adoption 76
Contre 12

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Ahmed Abdallah.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Audu (Jean-Bertrand).
Avinin.
Bangoura.
Baudouin.
Bazé (William).
Begarra.
Begat.
Belabed.
Bême.
Benon.
Bernier.
Berthé.
Bertrand.
Bidet (André).
Bocher.
Boisdon.

Bougenot.
Bour (Alfred).
Burkhardt.
Castex.
Cazelles.
Charles.
Charles-Cros.
Charlier.
Chastenet.
Cheikh Sidya.
Chekkal Daho.
Chiarasini.
Coquart.
Cornet (Pierre).
Costes.
Courtois.
Mme Suzanne Crémieux.
Daber.
Dardelle.
David-Darnac.
Delmas (Louis).
Detraves.
Diallo.
Dorange.
Dubois.
Dumas.
Dupuy (Marceau).
Dusseaulx.
Duval.
Mme Eboué-Tell.
Eschenbrenner.
Fadda.
Fleury.
Foccart.
Frédet.
Frey.
Gay.
Georget.
Gervain.
Gouyon (de).
Guiler (Jean).
Guy.
Guyard.
Habib-Deloncle (Michel).
Héline.
Isautier.
Jacobson.
Jacquier.
Julien (Charles-André).
Junillon.
Kamil.
Kaouza.
Kémajou.
La Gravière.
Lakhdari.
La Malène (Christian de).
Laurent-Eynac.
Laurin.
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Le Coutaller.
Mme Lefaucheux.
Legentilhomme.
Léger.
Letourneau.
Lévy (Roger).
Lhuillier.
Loste.
Luciani.
Mme Malroux.
Marche.
Marquet.
Menguy.
Michalet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Natali.
Olléon.
Oudard.
Peretti.
Perier.
Pialoux.
Ramus.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Razafindrakoto.
Rencurel.
Reverbori.
Reyt.
Ribéra.
Riond (Georges).
Rogué.
Rosenfeld.
Roy.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sarraut (Omer).
Schleiter (Gabriel).
Schmitt (René).
Schmitt (Robert).
Schneider.
Signoret.
Soppo Priso.
Theetten.
Thomas (Jean-Marie).
Troisgros.
Vignes.
Viniger.
Vivier.
Ya Doumbia.

Ont voté contre :

MM.
Barbé.
Boiteau.
Egretaud.
Feix.
Giovoni.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Mignot.
Odru.
Parinaud.
Thévenin.
Toujas.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ahidjo (Ahmadou).
Benamor.
Bentchicou.
Bentounès.
Blanchard de La Brosse.
Boucavet.
Bouda (François).
Boumendjel.
Céran-Jérusalemy.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Dède.
Deroux.
Djima Doumbaye.
Guillabert.
Guirandou-N'Diaye.
Hazoumé.
Iba Zizen.
Khammao (Mme la princesse).
Lechani.
Léon.
Lounda.
Mama.
Mayaki.
Mitterrand.
Monnet (Georges).
Moullec.
Pheng.
Polycarpe.
Rocaglia.
Rogier.
Sall Ibrahima.
Sarr Ibrahima.
Sim Var.
Thonn Ouk.
Mme la princesse Ping-peang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé :

MM. Ba Amadou, Gorse, Montrat et Sylla.

N'ont pas pris part au vote :

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. Roulleaux-Dugage, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Ce numéro comporte le compte rendu des trois séances du mardi 10 décembre 1957.

1re séance : page **1119**. — 2e séance : page **1133**. — 3e séance : page **1151**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.